

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1855-1856.

ÉCOLES AGRICOLES DE RÉFORME DE RUYSSELEDE ET DE BEERNEM.

SEPTIÈME RAPPORT

SUR LA SITUATION DES ÉCOLES DE RÉFORME. — ANNÉE 1855.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Sept années se sont écoulées depuis la création de l'école de réforme des garçons à Ruysslede, et l'école de réforme des filles à Beernem compte deux ans et demi d'existence. L'expérience faite pendant l'une et l'autre de ces périodes a permis d'apprécier les bons effets du système inauguré par la loi du 3 avril 1848. Un grand nombre d'enfants des deux sexes, soustraits au régime corrupteur des anciens dépôts de mendicité, ont été appelés, pour ainsi dire, à une vie nouvelle; leur régénération a déchargé la société d'un fardeau qui allait toujours en croissant; une digue a été posée à la démoralisation et à la criminalité parmi cette classe malheureusement trop nombreuse encore de jeunes infortunés qui, victimes de la mauvaise éducation et de la misère, passaient incessamment de l'asile des mendiants dans les prisons.

Ce résultat n'a pu être obtenu sans que l'État s'imposât des sacrifices; mais ces sacrifices ont été largement compensés, et ceux qui restent encore à faire pour étendre le nouveau régime à tous les enfants voués à la mendicité et au vagabondage, trouvent leur justification dans la nécessité d'assurer l'exécution uniforme de la loi.

Quant aux communes, leurs charges ont été effectivement allégées, d'abord par la réduction des frais d'entretien fixés à un taux de beaucoup inférieur à celui des journées d'entretien payées aux dépôts, et ensuite par la diminution des récidives qui, de règle qu'elles étaient auparavant, sont devenues de rares exceptions.

Les renseignements que nous venons, Monsieur le Ministre, vous soumettre sur la situation des écoles de réforme en 1855, confirment en tous points ceux que contenaient nos rapports précédents. De nouveaux progrès ont été accomplis pendant l'exercice écoulé : l'exploitation agricole a été étendue, et ses produits et ses bénéfices ont dépassé notablement ceux des années antérieures; — l'érection d'une succursale de l'école des garçons permet d'élever la population de celle-ci à 620 colons au lieu de 500, chiffre fixé précédemment; — la construction d'un nouveau bâtiment dépendant de la ferme, le déplacement de la machine à vapeur et des appareils qui s'y rattachent, la pose d'une seconde chaudière, allègent le service en le perfectionnant, et écartent désormais toute cause de danger pour l'établissement principal; — un arrangement conclu avec l'administration de la ville de Gand, pour la sortie des vidanges et des engrais fournis par la maison de force aux écoles de réforme, nous conserve les avantages d'une combinaison économique qui contribue puissamment au succès de notre culture; — enfin, un arrêté royal de date récente a consacré définitivement l'organisation de la section des élèves-mousses pour les marines militaire et marchande, qui a déjà rendu de si grands services pour le placement des colons et qui nous en promet encore plus pour l'avenir.

Nous suivrons à peu de chose près, dans la rédaction du présent rapport, le classement adopté pour nos rapports précédents, de manière à permettre d'apprécier la succession des faits et à faciliter l'examen comparatif des éléments que nous avons réunis aux diverses époques.

La première partie concerne l'école de réforme des garçons à Ruysselede; la seconde, l'école de réforme des filles à Beernem; la troisième, l'exposé de la situation financière de l'ensemble de l'établissement. Un appendice comprend le rapport de l'aumônier, celui du médecin, le résumé du compte général de 1855, et les autres documents destinés à compléter et à justifier les appréciations du rapport principal. Nous avons enfin jugé utile d'annexer le plan du bâtiment de la succursale, à titre de spécimen et de modèle pour les communes et les administrations charitables qui seraient disposées à créer des écoles de réforme, ou d'autres établissements analogues, sur un pied économique.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉCOLE DE RÉFORME DES GARÇONS, A RUYSELEDE.

Le personnel des employés n'a subi, en 1855, aucun changement notable.

Personnel des employés. Mutations.

M. Léopold Stevens, commis aux écritures, qui avait rendu à l'administration de l'école d'éminents services, et qui se distinguait par son zèle et son aptitude, est rentré dans l'administration des prisons, avec le grade de 2^{me} commis. Il a été remplacé temporairement par M. Warmoes, 2^{me} commis du service intérieur à la maison de correction de St-Bernard, qui jouit exceptionnellement à ce titre d'un traitement annuel de 1,000 francs.

Le sieur Isebaert, ancien sous-officier d'artillerie, a été nommé, à la fin de l'année, aux fonctions de surveillant, et le sieur Meslier, ancien colon de l'établissement, à celles de candidat surveillant.

L'extension des écoles de réforme, l'augmentation de leur population, l'érection de la succursale, l'éloignement de l'école des filles, également desservie par l'aumônier de l'école des garçons, ont démontré la nécessité de donner un coadjuteur à M. l'abbé Bruson, dont le zèle et le dévouement ne se sont pas démentis depuis son entrée à l'établissement, mais qui eût pu finir par succomber à la tâche. En conséquence, un arrêté ministériel du 16 janvier 1856 a admis M. l'abbé Roelens à exercer les fonctions d'aumônier-adjoint aux écoles de réforme, conformément à la nomination faite par M^{sr} l'évêque de Bruges.

L'arrêté royal du 2 avril 1856, qui décrète l'organisation d'une section d'élèves-mousses, a été suivi de la nomination d'un contre-maître surveillant supplémentaire.

Le personnel de l'école des garçons se compose aujourd'hui de 21 employés ; à savoir (V. *Annexe*, litt. C.) :

1 directeur, au traitement de	fr.	5,500	»
1 aumônier		2,000	»
1 — adjoint		800	»
1 médecin		1,200	»
1 préposé à la comptabilité		1,600	»
1 commis aux écritures (2 ^e commis)		1,000	»
1 — adjoint		600	»
1 magasinier		600	»
2 instituteurs, à 800 francs.		1,600	»
1 chef de culture		800	»
1 surveillant en chef		1,000	»
1 contre-maître instructeur de la section des élèves-mousses		1,000	»
6 surveillants, dont 4 à 550, 1 à 500 et 1 à 400 francs		3,100	»
2 candidats surveillants, dont 1 à 500 et 1 à 200 francs		500	»
		Fr.	21,300 »
Le personnel de l'école des filles se compose de 9 sœurs surveillantes, y compris la supérieure, à 300 francs			
			2,700 »
TOTAL		fr.	24,000 »

Le nombre des employés des deux établissements est donc de 30, et leurs traitements réunis s'élèvent à 24,000 francs, outre les émoluments qui leur sont accordés en nature, conformément à l'arrêté royal du 28 mars 1852.

Aux termes de l'art. 1^{er} du règlement de l'école des garçons, le nombre des surveillants est calculé à raison d'un surveillant par 60 colons; lors donc qu'à la suite de l'occupation de la succursale, le nombre de ceux-ci sera porté à 600 et au delà, il y aura lieu de procéder à la nomination de deux nouveaux surveillants pour compléter le chiffre prévu au règlement. La direction s'efforcera toutefois de pourvoir à ces emplois en les confiant à des candidats formés parmi les colons. Déjà aujourd'hui trois de ceux-ci ont été élevés à ce poste d'honneur, et justifient la distinction dont ils ont été l'objet, par leur aptitude, leur zèle et le dévouement dont ils font preuve pour les intérêts de l'établissement. Trois autres se forment dans le même but, et l'on peut prévoir que, dans un avenir assez rapproché, la plupart des emplois subalternes pourront être confiés avec avantage à d'anciens élèves de l'école. On aura réalisé ainsi pratiquement l'idée de l'institution d'une école de contre-maitres, et cela tout naturellement, sans frais extraordinaires, par le seul effet du régime disciplinaire et moral qui favorise le développement des facultés supérieures, et qui attache une récompense et une distinction à tout effort et à tout progrès.

Le nombre des ouvriers instructeurs spécialement attachés à la ferme et aux ateliers, est resté le même que pendant l'exercice précédent; à savoir : pour les ateliers, un forgeron, un serrurier, un menuisier, un cordonnier, et accidentellement un tonnelier : — pour la ferme, deux préposés aux attelages, un id. aux écuries, un id. aux étables. Le meunier-boulangier est également classé dans le personnel de la ferme, ainsi que la ménagère chargée de la laiterie et de la basse-cour. — Une cuisinière est attachée au service de la cuisine des employés.

Le chef ouvrier qui avait été détaché à la propriété de Beernem, a été emporté presque subitement par la fièvre scarlatine; il vient d'être remplacé par un cultivateur de la commune de Wyngene, sur lequel on a obtenu d'excellents renseignements.

Le colon-mécanicien chargé de la machine à vapeur continue à remplir son office à l'entière satisfaction de l'administration.

Mouvement de la population. Origine, âge, état civil des colons.

Le mouvement de la population, depuis le 1^{er} avril 1849 jusqu'au 31 décembre 1855, donne les résultats suivants :

ANNÉES.	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉS pen- dant l'année.	Totaux.	SORTIS pen- dant l'année.	DÉCÉDÉS.	TRANSFÉRÉS	ÉVADÉS.	PRÉSENTS au 31 'décemb.
1849	"	127	127	6	"	"	"	121
1850	121	146	267	11	"	5	2	251
1851	251	288	539	21	5	10	1	502
1852	502	183	685	135	5	19	8	520
1853	520	167	687	154	7	7	"	519
1854	519	162	681	151	7	4	"	519
1855	519	94	613	79	7	1	"	526

Ainsi, depuis l'origine de l'établissement, du mois d'avril 1849 au 1^{er} janvier 1856, il y a été admis 1,167 enfants; pendant le même intervalle, 44 ont été transférés dans d'autres établissements, 11 se sont évadés, 31 sont décédés, et 555 sont sortis par suite de l'expiration du terme assigné pour leur séjour, et des demandes de renvoi faites par les communes, les administrations charitables ou les familles. On verra plus loin ce que sont devenus la plupart de ces enfants, et quel a été le résultat des placements faits par la direction et du patronage bienveillant qu'elle continue à exercer sur ses anciens pupilles. On pourra juger, d'après cela, de l'efficacité du régime moral et disciplinaire qu'atteste, en outre, le chiffre peu considérable des évasions; celles-ci ont d'ailleurs complètement cessé depuis trois ans, fait d'autant plus remarquable que la colonie est ouverte de toutes parts, que les colons y circulent librement et sont envoyés souvent à des distances considérables, qu'il n'existe ni gardes ni moyens de contrainte, et qu'un grand nombre d'enfants ont une propension particulière aux habitudes de vagabondage.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population en 1855, en distinguant les provinces auxquelles appartiennent les colons :

PROVINCES.	PRÉSENTS ou 1 ^{er} janvier.	ENTRÉS pendant l'an- née.	SORTIS pendant l'an- née.	DÉCÉDÉS.	TRANSFÉRÉS.	DÉSERTÉS.	PRÉSENTS à la fin de l'année
Flandre occidentale.	108	32	12	5	»	»	125
— orientale.	193	50	20	2	»	»	201
Hainaut.	45	15	12	»	1	»	45
Brabant.	57	8	5	»	»	»	40
Liège.	52	1	13	2	»	»	38
Anvers.	56	6	8	»	»	»	54
Namur.	15	3	5	»	»	»	15
Limbourg.	4	»	1	»	»	»	3
Luxembourg.	9	1	5	»	»	»	7
TOTAUX.	519	94	79	7	1	»	526
	613		613				

La population totale a été, en 1855, de 613 colons.

79 colons ont quitté l'établissement.

1 a été transféré au dépôt de mendicité de Mons.

7 sont décédés.

Il n'y a pas eu de désertion.

Dans le chiffre de 526 colons formant la population à la fin de l'année, figurent 9 colons traités à l'infirmerie du dépôt de Bruges, et 2 qui sont placés à titre d'essai chez des artisans au dehors.

*Indication des caisses qui ont pourvu aux frais d'entretien
de la population.*

	POPULATION pendant l'année.	POPULATION au 31 déc. 1855.
1° A charge de l'administration des prisons (¹)	317	287
2° — de différentes communes de la Flandre occidentale . .	65	58
3° — — — orientale	34	27
4° — — — du Hainaut	54	41
5° — — — du Brabant	23	22
6° — — — de la province de Liège	46	35
7° — — — d'Anvers	10	8
8° — — — de Namur	14	11
9° — — — de Limbourg	4	3
10° — — — de Luxembourg	5	3
11° — d'hospices civils	20	16
12° — de comités de patronage	3	2
13° — de l'administration des établissements de bienfaisance .	4	4
14° — de particuliers.	7	7
15° Dont le domicile de secours est en contestation	5	4
TOTAL.	615	526

La comptabilité morale renseigne de la manière la plus précise et la plus détaillée tout ce qui se rapporte aux antécédents des colons, aux circonstances qui les ont amenés à l'école de réforme, à leurs rapports de famille, etc. Cette comptabilité a été décrite dans les rapports précédents. Nous nous bornerons à y puiser quelques données relatives à l'âge et à l'état civil des enfants à leur entrée à l'établissement.

Âges des colons.

	ENTRÉS EN						
	1849 et 1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	TOTAUX.
Agés de moins de 7 ans	—	—	—	—	—	—	—
— de 7 à 10 ans	21	48	37	22	46	4	190
— de 10 à 12 ans	45	72	35	37	41	12	247
— de 12 à 14 ans	94	75	58	50	42	36	355
— de 14 à 16 ans	80	78	41	49	30	17	295
— de plus de 16 ans.	29	17	15	10	3	8	80
	269	290	184	168	162	94	1,167

(¹) Sont à charge de l'administration des prisons, les jeunes mendiants et vagabonds acquittés comme ayant agi sans discernement, mais retenus pour être élevés dans une maison de correction jusqu'à un âge déterminé, ainsi que les enfants indigents détenus par correction paternelle.

État civil des colons.

	ENTRÉS EN						TOTAUX.
	1849 et 1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	
Ayant père et mère	64	88	52	58	81	36	379
Orphelins de père	43	44	27	23	11	18	168
— de mère	88	74	38	39	31	16	286
— de père et mère. . .	42	45	46	26	15	17	191
Enfants naturels. . . .	28	34	15	18	23	4	122
— trouvés et abandonnés	4	5	6	2	1	3	21
	<u>269</u>	<u>290</u>	<u>184</u>	<u>168</u>	<u>162</u>	<u>94</u>	<u>1,167</u>

On voit, d'après ces relevés, qu'un tiers à peine des enfants admis à l'école de réforme, avaient encore leurs parents; plus de la moitié étaient orphelins ou avaient perdu soit leur père, soit leur mère. La perte de la mère surtout paraît avoir influé d'une manière défavorable sur leur sort. Un peu plus d'un dixième étaient enfants naturels, et un cinquantième seulement se trouvaient dans la catégorie des enfants trouvés. Ceux-ci avaient été placés pour la plupart à Ruysselede par des administrations d'hospices, à titre d'incorrigibles. En outre, les parents d'un grand nombre de colons sont détenus dans les prisons ou les dépôts de mendicité. C'est donc surtout à l'abandon ou à la dispersion de la famille, qu'il faut attribuer les habitudes de mendicité et de vagabondage où croupissaient les enfants avant leur envoi à l'école de réforme.

L'âge de ces enfants mérite aussi de fixer l'attention : les deux tiers ont, à leur entrée, moins de 14 ans, et peuvent dès lors être considérés comme incapables de rendre des services qui exigent un certain degré de force et d'aptitude, et de compenser par le produit de leur travail les frais de leur entretien. C'est donc sur le tiers à peine de la population, sur les jeunes gens de plus de 14 ans, que l'on peut compter pour établir, autant que faire se peut, cette compensation. Mais ce calcul est encore dérangé par la nécessité où se trouve la direction de l'école de renvoyer à leur commune ou à leur famille, ou de placer les colons qui ont atteint l'âge où ils pourraient être employés utilement et réaliser de véritables bénéfices. Les frais d'apprentissage sont ainsi perdus dans le plus grand nombre de cas. Il importe de tenir compte de cette circonstance lorsque l'on interrogera les résultats des travaux, et qu'on examinera les dépenses qu'entraînent l'éducation et l'entretien des colons.

Dans nos rapports précédents, nous avons exposé l'état sanitaire déplorable des enfants à leur entrée, les moyens mis en œuvre pour l'améliorer et les résultats obtenus. Nous n'avons à signaler à cet égard aucun fait nouveau dans l'année qui vient de s'écouler.

État sanitaire. Mouvement des infirmeries. Décès.

Sur une population moyenne de 763 enfants dans les deux écoles des garçons et des filles, 280 enfants sont entrés dans les infirmeries en 1855; 251 sont sortis guéris; 19 (7 garçons et 12 filles) sont décédés, dont 16 par suite de phthisie pulmonaire, 1 d'hydropéricardite, 1 dans un accès d'épilepsie, et 1 par accident; 10 malades restaient en traitement au dernier jour de l'exercice.

24 garçons et 21 filles sont entrés atteints de la gale.

A la fin de 1854, il restait à la pharmacie pour fr. 166 55 c^s de médicaments; on en a acheté pour fr. 301 84 c^s en 1855; il en a été dépensé pour fr. 149 39 c^s, et à la fin de l'année, le restant en magasin représentait une somme de

319 francs. La dépense de chaque malade en médicaments n'a donc pas dépassé, en moyenne, 50 centimes. (Voir le *Rapport du médecin*, annexe B.)

Depuis son ouverture, au mois d'avril 1849, jusqu'au 30 décembre 1855, il y a eu à l'école de réforme des garçons 31 décès sur un chiffre de 1,167 colons, ce qui donne une proportion de 1 décès sur 39.

Calculée sur la population moyenne, la mortalité a été annuellement :

En 1850, pour une population moyenne de 419 colons.	. . .	0	
En 1851,	—	441	— . . . 1 sur 88
En 1852,	—	505	— . . . 1 sur 101
En 1853,	—	517	— . . . 1 sur 74
En 1854,	—	508	— . . . 1 sur 73
En 1855,	—	520	— . . . 1 sur 74

Ces proportions sont des plus favorables, surtout lorsqu'on se représente le triste état des enfants à leur entrée, et la constitution scrofuleuse de la plupart d'entre eux. Mais elles seraient plus favorables encore, particulièrement à l'école des filles, si l'on interdisait l'admission ou si l'on autorisait le renvoi dans leurs communes, ou le placement dans les hôpitaux et les hospices, des enfants atteints de maladies graves ou d'infirmités incurables. Ces pauvres êtres n'ont pas de place marquée dans les écoles de réforme où tous les exercices sont réglés, où le travail est obligatoire, où le régime alimentaire, nécessairement uniforme pour tous, est d'une frugalité qui peut être nuisible dans certaines affections. Il est vrai que, par suite d'une convention conclue avec l'administration du dépôt de mendicité de Bruges, la direction des écoles de réforme peut faire transférer dans cet établissement les enfants qui se trouvent dans cette position exceptionnelle. Mais elle doit payer de ce chef une rétribution de beaucoup supérieure au taux de la journée d'entretien que lui remboursent les administrations communales ou charitables. Il en résulte pour l'État une perte plus ou moins considérable, dont il lui importe de s'affranchir. Nous appelons sur ce point la sérieuse attention de l'administration supérieure, qui comprendra sans doute la nécessité de débarrasser les écoles de réforme d'éléments qui doivent leur rester étrangers, qui sont incompatibles avec leur régime et leur discipline, et qui occasionnent des sacrifices sans nécessité et sans compensation.

Régime économique.
Alimentation.

Le régime économique, consacré par une expérience de sept années, n'a subi aucun changement essentiel pendant l'exercice écoulé. Seulement, le comité, dans un but d'économie et pour compenser, autant que faire se pouvait, l'élévation toujours croissante du prix des substances alimentaires, a autorisé la direction à retrancher de la ration quotidienne des garçons 30 kilogrammes, et de la ration des filles, 15 kilogrammes de pain; à raison de 26 centimes par kilogramme, l'établissement a réalisé de ce chef une économie de fr. 11 70^{cs} par jour, sans que la santé des colons en ait souffert le moins du monde.

Le régime alimentaire est uniforme pour les garçons et les filles, avec cette seule différence que les premiers ont 60 décagrammes de pain par jour et les secondes seulement 50 décagrammes. Il y a trois repas par jour, celui du matin, où l'on distribue le pain et la boisson chaude, celui du midi, composé d'une soupe qui varie selon les jours, et celui du soir, consistant en un potage aux pommes de terre ou au riz selon les circonstances. La quotité des rations individuelles est proportionnée aux âges et aux appétits, c'est-à-dire que les grands ont en plus ce que les petits ont en moins, sans toutefois que les quantités totales déterminées dans le tarif ci-après puissent être dépassées.

Soupe à la viande. (4 fois par semaine.) RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.	Soupe aux légumes. (1 fois par semaine.) RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.	Soupe aux pois. (1 fois par semaine.) RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.	Soupe aux haricots. (1 fois par semaine.) RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.	Potage aux pommes de terre. RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.	Potage au riz. RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.	Boisson chaude. RATIONS POUR 100 INDIVIDUS.
kil. 10 » de viande.	kil. 25 » de pommes de terre.	kil. 20 » de pois.	kil. 21 50 de haricots.	kil. 80 » de pommes de terre.	kil. 15 » de riz.	lit. 5 » de lait doux.
» 25 » de pommes de terre.	» 6 » de riz.	» 10 » de pommes de terre.	» 10 » de pommes de terre.	» 5 » de légumes.	lit. 2 » de lait doux.	kil. » 45 de chicorée.
» 5 » de légumes.	» 10 » de légumes.	» 5 » de légumes.	» » 50 de gr ^{me} de bœuf ou beurre.	» » 20 de gr ^{me} de bœuf ou beurre.	kil. » 20 de gr ^{me} de bœuf ou beurre.	» 60 » de pain d'oseille pour les garçons.
» 5 » de riz.	» 0 50 de gr ^{me} de bœuf ou beurre.	» » 50 de sel.	» 1 » de far. d'oseille.	» 1 50 de sel.	» 1 50 de sel.	» 50 » de pain d'oseille pour les filles.
» 1 50 de sel ⁽¹⁾ .	» 1 50 de sel.	» » 01 de poivre.	» 1 50 de sel.	» » 01 de poivre.	» » 01 de poivre.	»
» » 01 de poivre.	» » 01 de poivre.	» 2 » de far. d'oseille.	» » 01 de poivre.	lit. 1 » de vinaigre.	» 1 » de far. d'oseille.	»
»	» 2 » de far. d'oseille.	» » 50 de gr ^{me} de bœuf ou beurre.	lit. 1 » de vinaigre.	»	»	»

(1) La quantité de sel est réduite à 1 kilogr. lorsque la viande est salée.

*Abatage d'animaux
pour la consommation
intérieure.*

L'établissement a continué en 1855, comme pendant l'année précédente, à abattre des animaux pour sa consommation intérieure. Le compte d'abatage que nous donnons aux annexes (litt. E, n^o 6) indique les résultats de cette opération. Le prix de revient des bêtes abattues a été, par kilogramme :

De fr. 0,97	pour la viande de bœuf et de vache;
— 1,03	— de veau;
— 1,05	— de porc;
— 1,06	— de mouton.

Si l'on compare ces prix avec ceux du marché ordinaire, on trouve que l'établissement a réalisé de ce chef une économie notable, que l'on peut évaluer à 30 ou 40 p. ‰.

*Habillement. Cou-
cher.*

Chaque enfant reçoit, à son entrée, un trousseau d'habillement composé des objets suivants :

GARÇONS.	FILLES.
3 chemises de toile.	3 chemises de toile.
2 pantalons de pilou.	2 fichus de cou en coton bleu et blanc.
2 id. de toile grise.	2 bonnets (bégains) en toile noire.
1 veste de pilou.	2 bonnets de nuit.
2 blouses en toile bleue.	2 corselets de toile sans manches.
2 cols ou cravates.	2 jaquettes en étoffe de laine ou de pilou bleu ou noir.
2 mouchoirs de poche.	2 jupons de baie rouge.
1 paire de bretelles.	2 jupons de dessous en coton.
1 ceinture avec boucle.	2 tabliers de toile grise ou bleue.
2 chapeaux de paille.	2 paires de bas de laine.
2 paires de chaussettes de laine.	2 id. de coton.
1 paire de souliers.	1 paire de souliers.
2 paires de sabots.	2 paires de sabots.
2 essuie-mains de toile grise.	2 essuie-mains de toile grise.
1 peigne.	4 linges de propreté, au besoin.
2 brosses, l'une pour habits, l'autre pour sou- liers.	1 peigne et 2 brosses.

La durée moyenne de ces objets est évaluée à deux ans environ, sauf les chapeaux de paille pour les garçons, et les sabots, qui doivent être renouvelés plus fréquemment.

Le coût du trousseau pour les enfants des deux sexes est d'environ 32 francs.

La dépense s'est élevée, de ce chef, à fr. 11,355 56 c^s en 1855. Répartie sur un nombre de 763 enfants (population moyenne), elle a été de fr. 14 88 c^s par tête.

La dépense des effets de coucher a été, la même année, de fr. 1,875 33 c^s, soit de fr. 2 45 c^s par enfant.

*Occupations des co-
lons.*

Les occupations des colons ont été les mêmes en 1855 que les années précédentes; le tableau qui suit indique la répartition du travail pendant une journée d'été et une journée d'hiver prises au hasard.

	JOURNÉES D'ÉTÉ.	JOURNÉES D'HIVER.
Jardiniers	50	50
Préposés aux attelages	15	15
Employés à la ferme pour travaux divers . . .	35	30
— aux champs	250	»
Tailleurs et ravaudeurs.	20	75
Forgerons, serruriers, chauffeur-mécanicien. .	20	25
Menuisiers, charpentiers, charrons	12	24
Cordonniers	20	35
Relieurs	»	2
Tresseurs de paille	»	26
Fabricants de chapeaux de paille.	»	14
Teilleurs de lin	»	24
Séranceurs.	»	6
Bobineurs	»	6
Fileurs	»	60
Tisserands.	»	6
Tonneliers.	»	2
Peintres et badigeonneurs.	8	»
Employés aux écritures.	2	2
Brigade ambulante, casseurs de pierre, etc. . .	»	30
Éplucheurs de pommes de terre	20	20
Cuisiniers et servants	16	16
Préposés au nettoyage	8	8
— à la cuisine des employés	2	2
— au quartier des employés	2	2
Aides-boulangers.	4	4
Aides-magasiniers	2	2
Portiers.	2	2
Clairon et chef de section de garde	2	2
Élèves-mousses	40	40
Malades et tenus en observation à l'infirmerie. .	6	6
TOTAUX.	556	536

Les travaux sont alternés en toute saison, c'est-à-dire que tel colon employé à la culture passe dans les ateliers intérieurs et *vice versa*, selon les saisons, les circonstances et les besoins. Ce roulement et cette succession d'occupations stimulent l'activité, éveillent l'intelligence et permettent de constater les aptitudes. L'apprentissage à l'école de réforme n'a pas pour but et pour effet de former des ouvriers complets, mais de préparer les enfants à l'exercice de telle ou telle profession en rapport avec leurs forces, leurs goûts et leurs besoins futurs. Toute idée de contrainte est écartée; le colon choisissant, pour ainsi dire, librement le métier qui doit pourvoir à son existence, y prend intérêt, et l'on peut compter que ses progrès seront rapides lorsqu'au sortir de l'établissement il se trouvera dans les conditions de la vie ordinaire.

Ateliers industriels. L'état des objets fabriqués ou confectionnés dans les ateliers (V. annexe litt. D.) atteste la variété des occupations, et permet d'espérer que prochainement l'établissement suffira à toutes les exigences du travail intérieur et pourvoira à tous ses besoins essentiels, sans devoir recourir à l'assistance d'ouvriers du dehors. A cet effet, on s'occupe en ce moment d'augmenter le nombre des métiers de tisserands et d'organiser un atelier de saboterie, de manière à pouvoir se passer des toiles et des sabots qui ont été fournis jusqu'ici par les prisons.

Exploitation agricole. L'agriculture forme toujours la base principale du travail ; en y employant la grande majorité des colons, au moins une partie de l'année, on ne se propose pas d'en faire exclusivement des cultivateurs, mais on a surtout pour but d'améliorer leur santé, de fortifier leur constitution, de développer leurs forces, de les accoutumer à braver impunément les intempéries de l'atmosphère.

Malgré leur jeune âge, les colons suffisent à toutes les exigences de l'exploitation, et ce n'est qu'exceptionnellement pour certains travaux de défrichement et de défoncement qui exigent une force supérieure, que l'on a eu recours à des ouvriers étrangers.

Évaluation des produits agricoles. 1849-1855. L'évaluation des produits agricoles a toujours été en augmentant depuis l'origine de l'établissement :

Elle a été en 1849, de	fr.	26,328 58
— 1850, de		41,486 04
— 1851, de		49,829 75
— 1852, de		48,665 99
— 1853, de		72,795 34
— 1854, de		98,960 92
— 1855, de		124,244 66

(Voir aux annexes : *Résumé des comptes généraux*, litt. E, n° 5.)

Cette augmentation est due à diverses causes : d'abord au perfectionnement de la culture, à l'amélioration de la terre, à l'accroissement du bétail ; ensuite à l'extension donnée successivement à l'exploitation par suite de l'achat et de la mise en valeur du domaine de Beernem, et de la location de la propriété de M^{me} ^{ve} de Meersseman, à Wyngene. En outre, on a fait figurer parmi les produits agricoles le bétail acheté pour l'abatage, qui représente une somme assez considérable.

Les évaluations sont basées sur les prix et les mercuriales de la localité.

Bénéfices de l'exploitation agricole en 1855. Il résulte des comptes généraux et de la balance des profits et pertes que l'exploitation agricole et les étables ont donné, en 1855, un bénéfice net de fr. 36,730 08 c^s, qui a pu être porté en déduction des frais d'entretien des colons. (V. aux annexes : état sub litt. E, n° 9.)

De même que dans nos rapports précédents, nous croyons utile de donner le compte des cultures diverses faites en 1855, et l'état des quantités et valeurs des produits agricoles récoltés par hectare, en y ajoutant le montant des frais de culture.

*Comptes des cultures
diverses; quantités et
valeur des produits
récoltés en 1855.*

1. Compte des diverses cultures. — Dépenses.

NATURE DES FRAIS.	CULTURE DE			TOTAUX.
	RUTSSELEDE.	BEERNEM.	WYNGENE.	
Emblavures 1854-1855	6,321 20	1,203 20	6,950 90	14,565 48
Semences diverses	2,950 06	275 60	7 "	3,210 75
Engrais divers	15,565 41	2,355 29	482 06	16,202 76
Journées d'ouvriers	525 98	511 84	17 24	855 06
Journées de travail des animaux	5,181 14	1,161 65	151 80	6,494 57
Frais généraux	2,068 15	605 65	256 09	5,897 85
TOTAL des frais de culture.	31,290 01	6,080 57	7,845 09	45,224 47

Dans ce compte ne sont pas comprises les journées de travail des colons. Ceux-ci ne reçoivent aucune rétribution ; les services qu'ils rendent gratuitement sont considérés comme une sorte de compensation des dépenses qu'ils occasionnent. D'ailleurs ils n'ont nul besoin d'argent pendant leur séjour à l'établissement et ne sauraient en faire emploi ; et, à leur sortie, lorsqu'ils ne sont pas immédiatement placés par la direction, il est pourvu à leurs premiers besoins à l'aide du fonds de patronage et de la caisse de secours.

2. Spécification, par nature de cultures, des frais

NATURE DES CULTURES.	ÉTENDUE PAR HECTARE.			QUANTITÉS RÉCOLTÉES.	
	Hectares.	Ares.	Centiares.	PRODUITS TOTAUX.	
Seigle	47	37	41	Hectolitres.	1,036 58
{ Grain				Kilogrammes.	139,510 "
{ Paille					
Avoine	15	76	03	Hectolitres.	470 50
{ Grain				Kilogrammes.	31,800 "
{ Paille					
Sarrasin	13	18	70	Hectolitres.	213 50
{ Grain				Kilogrammes.	12,048 "
{ Paille					
Pommes de terre	19	35	20	Id.	226,740 50
Carottes	2	11	50	Id.	56,525 "
Trèfle et ray-grass . . .	24	43	20	Id.	7,000 "
				Charrettes.	548 "
				Kilogrammes.	100 "
Navets	(²) 36	94	74	Charrettes.	1,040 "
Rutabagas	1	50	50	Id.	40 "
Pois	1	12	"	Hectolitres.	11 "
Topinambours	1	08	80	Kilogrammes.	6,400 "
Potagers	6	44	20	"	"
TOTAUX	(³) 169	52	08		

(1) Semences, engrais, journées d'ouvriers et d'animaux, etc. (Voir le tableau qui précède.)

(2) La dépense entière incombe à la première année, tandis que les pâtures ont une durée de trois ou quatre ans; de là la perte apparente signalée pour la première année.

(3) Y compris les récoltes dérobées. L'étendue des terres mises en culture en 1854-1855, a été de 149 hectares, 3 ares, 44 centiares. (Voir rapport de 1855, p. 14.)

(4) Cette perte peut être attribuée à une culture tardive et à la sécheresse de la saison.

(5) On a lieu de croire que l'espèce de graine n'était pas favorable. On sèmera désormais de préférence des pois verts au lieu de pois jaunes, qui n'ont pas réussi en 1855.

et des quantités et valeurs des produits récoltés.

MONTANT des FRAIS DE CULTURE. (¹)	ÉVALUATION des PRIX.	SOMME des PRODUITS.	MONTANT, PAR HECTARE,		BALANCE.	
			DES FRAIS.	DES PRODUITS.	BÉNÉFICE.	PERTE.
fr. 14,096 26	fr. 24 " } P. % 3 50.	fr. 29,760 77	fr. 316 54	fr. 628 19	fr. 14,764 51	"
3,120 64	8 50 } P. % 2 50	4,794 25	198 01	304 17	1,673 61	"
1,609 72	15 " } P. % " 80	3,298 88	128 80	250 10	1,599 16	"
13,033 76	P. % 8 "	18,139 24	672 99	937 33	5,115 48	"
833 97	P. % 5 "	2,826 25	394 31	1,336 20	1,092 28	"
4,162 65	P. % 6 " } 4 " } 1 20	2,732 "	170 38	204 04	"	(²) 1,450 65
3,745 70	4 "	4,160 "	101 38	112 60	414 30	"
572 99	5 "	200 "	381 23	133 05	"	(³) 372 99
307 85	20 "	220 "	274 86	196 40	"	(⁴) 87 85
235 26	P. % 4 "	256 "	216 23	235 20	20 74	"
2,525 69	"	4,690 08	392 07	728 05	2,164 39	"
45,224 47		71,077 47			27,744 47	1,891 47

L'étendue de la culture a été, en 1854-1855, de 149 hectares environ; les frais se sont élevés à fr. 45,224 47 c^a, soit à 300 francs par hectare en moyenne.

Les produits récoltés pendant l'année sont évalués, au taux des mercuriales de la localité, à la somme de fr. 71,077 47 c^a, soit à près de 480 francs; en moyenne, par hectare. Le bénéfice net a donc été de ce chef de 180 francs par hectare; ou de 25,853 francs pour la totalité. (V. aux annexes : état litt. E, n° 5.)

Comparaison des
quantités récoltées,
par hectare, pour
chacune des années
1850 à 1855.

Si l'on compare le tableau des produits récoltés en 1855 avec ceux des années précédentes, on remarque des différences assez considérables et, sur les principales récoltes, des augmentations qui témoignent des progrès de la culture et de l'amélioration des terres en général.

NATURE DES CULTURES.		QUANTITÉS RÉCOLTÉES PAR HECTARE.					
		1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.
Seigle.	Grain. hect. (70 kil.).	20. »	18.38	16. »	15.65	18.68	21.88
	Paille. kilogr. . . .	5,105	5,475	2,249	2,534	5,543	2,945
Froment.	Grain. hect. (70 kil.).	11.4	9.79	10.25	»	»	»
	Paille. kilogr. . . .	1,780	2,090	1,719	»	»	»
Orge	Grain. hect. (65 kil.).	21. »	9.65	»	»	»	»
	Paille. kilogr. . . .	5,800	1,555	»	»	»	»
Avoine	Grain. hect. (42 kil.).	16. »	11.95	19.08	24.90	50. »	29.85
	Paille. kilogr. . . .	1,490	885	1,595	1,606	2,182	2,018
Sarrasin	Grain. hect. (54 kil.).	16. »	16.48	10. »	10.06	12.84	16.19
	Paille. kilogr. . . .	1,140	1,193	580	876.61	1,121	914
Pommes de terre	kilogr.	6,650	7,825	5,071	11,191	11,595	11,717
Carottes	kilogr.	5,786	6,225	14,521	20,210	19,757	26,726
Navets	charrettes.	104	»	»	(¹) 28	(¹) 50.48	(¹) 28.15
Rutabagas	charrettes.	»	»	»	16	56.28	26.61
Topinambours	kilogr.	»	»	»	10,000	4,500	5,885
Trèfle et ray-grass.	Foin kilogr. . . .	1,528	614	»	5,500	2,178	1,452
	Vert charrettes. . .	50	40	23	46	70	28
	Graine kilogr. . . .	8	»	»	»	»	5.10
Vesces	charrettes.	40	»	»	»	»	»
— graine	kilogr.	60	»	»	»	»	»
Pois	kilogr.	125	620	1,379	»	»	hect. 9.82
Haricots	kilogr.	1,120	505	452.50	»	»	»
Lin	bottes	505	258	167	559	(²)	»
— graine	hectolit.	2.5	5. »	5. »	2.05	»	»
Colza, graine	hectolit.	15. »	15. »	7. »	(³)	5.05	»
Potager : légumes divers. Évaluat. des prod. francs.		505	554	495	668	615	728

(¹) Récolte dérobée.

(²) Vendu sur pied à 665 francs par hectare.

(³) Converti en huile et tourteaux : valeur 544 francs.

On voit qu'on a successivement abandonné la culture du froment, de l'orge, des vesces et du colza, qui ne présentaient pas de chances suffisantes de succès et de rémunération, pour augmenter d'autant les cultures plus productives et plus directement applicables aux besoins de l'établissement, telles que celles du seigle, de l'avoine, des pommes de terre, des racines et du ray-grass.

On a momentanément renoncé à semer du lin en 1854 et en 1855, parce que les approvisionnements des années précédentes suffisaient à la consommation des ateliers; on a repris cette culture en 1856 sur une échelle réduite; il en est de même des haricots, qui n'avaient donné les premières années qu'un faible produit; on espère que l'on parviendra à l'augmenter à l'avenir.

L'étendue des terres cultivées, qui ne dépassait pas, en 1850, 98 hectares, s'élève cette année à 168 hectares 46 ares 46 centiares qui, d'après le plan de culture arrêté pour 1855-1856, sont répartis de la manière suivante :

Plan de culture.
1855-1856.

NATURE des CULTURES.	DOMAINES DE						PROPRIÉTÉ louée à WYNGENE.			TOTAUX en 1855-1856.			DOMAINE DE RUYSSSELEDE. Plan de culture de 1851.		
	RUYSSSELEDE.			BEERNEM.											
	Hectares.	Ares.	Cent.	Hectares.	Ares.	Cent.	Hectares.	Ares.	Cent.	Hectares.	Ares.	Cent.	Hectares.	Ares.	Cent.
Seigle	32	28	85	9	37	80	15	39	90	55	06	55	35	36	15
Pommes de terre. .	11	20	20	2	42	80	15	95	21	20	58	21	14	06	05
Avoine	11	78	45	7	83	50	"	"	"	19	61	75	11	17	20(av. trèfle)
Sarrasin	6	85	25	1	50	80	"	68	52	8	93	57	5	77	40
Lin	1	56	"	"	"	"	"	"	"	1	56	"	4	09	80(av. trèfle)
Navets et rutabagas.	5	75	50	1	02	50	"	"	"	(¹) 6	77	80	"	"	"
Pois	1	75	50	"	"	"	"	"	"	1	75	50	1	75	50
Carottes.	1	91	"	"	"	"	"	"	"	1	91	"	2	25	45
Topinambours . . .	1	08	80	"	"	"	"	"	"	1	08	80	"	"	"
Trèfle et ray-grass .	18	19	75	3	21	20	"	"	"	(²) 21	40	95	8	62	92
Belleraves	"	91	55	"	"	"	"	"	"	"	91	55	"	"	"
Prairies.	2	21	40	7	14	40	"	"	"	9	55	80	"	"	"
Vergers.	1	40	90	"	"	"	"	"	"	1	40	90	3	36	80
Potagers.	(³) 6	01	50	1	52	90	"	"	"	7	54	20	4	51	50
Champ d'exercice. .	1	95	00	"	"	"	"	"	"	1	95	00	Colza, froment, orge, vesces, haricots.		
TOTAUX	104	68	55	53	74	50	50	03	63	168	46	46	97	92	65
Bois, chemins, vergers, jardins, bâtiments, etc. . .	22	20	77	26	68	"	7	21	64	56	10	41	28	96	47
Pièces de terre réservées à M ^{me} De Meersseman. . .	"	"	"	"	"	"	7	12	70	7	12	70	"	"	"
ÉTENDUE TOTALE.	126	89	10	60	42	50	44	37	97	251	69	57	126	89	10

(¹) Cette culture comprend environ 2 hectares de vesces d'hiver (double culture). Le rutabaga sera semé, au moins en partie, dès le commencement d'avril, pour être repiqué en pépinière.

(²) Y compris environ 2 hectares de ray-grass d'Italie et de lammersteert.

(³) Il sera semé au potager environ 1 hectare d'orge d'hiver, pour être coupé en vert au printemps.

(⁴) La récolte dérobée en navets s'étendra au cinquième environ de la culture, soit à 30 ou 35 hectares.

Le plan de culture de 1855-1856 donne, pour la consommation des colons, 95 hectares 7 ares répartis comme il suit :

Seigle	55 hectares	6 ares.
Pommes de terre	29 —	58 —
Lin	1 —	36 —
Pois	1 —	73 —
Potager	7 —	34 —
TOTAL.	95 —	07 —

Et, pour l'alimentation du bétail, 71 hectares 43 ares, à savoir :

Avoine	19 hectares	62 ares.
Sarrasin	8 —	93 —
Navets et rutabagas	6 —	78 —
Carottes	1 —	91 —
Topinambours	1 —	09 —
Trèfle et ray-grass	21 —	41 —
Betteraves	» —	92 —
Prairies	9 —	36 —
Vergers	1 —	41 —
TOTAL.	71 —	43 —

Si l'on compare ces données avec celles que nous fournit le plan de culture de 1851, on voit que, dans cette dernière année, l'étendue de terrain attribuée à la production de la nourriture de bétail n'était que de 29 hectares 52 ares 37 centiares. Elle a donc augmenté depuis cinq ans dans la proportion de 3 à 7; il s'en est suivi la possibilité d'entretenir un plus grand nombre de têtes de bétail et d'accroître la production du fumier de manière à la mettre à peu près en rapport avec les besoins de la culture et les perfectionnements qu'elle subit chaque année.

*Inventaire comparé
des animaux do-
mestiques en 1850
et 1855.*

L'inventaire comparé des animaux domestiques en 1850 et au 31 décembre 1855, donne les résultats suivants :

	1850.	1855.
Chevaux	7	14
Bœufs de travail.	2	5
Ane	1	1
Vaches	22	44
Génisses, taurillons et bouvillons	19	37
Porcs	28	30
Moutons	8	38
Animaux de basse-cour : poules, coqs, dindes, canards, paons, pintades, pigeons	76	156

La valeur estimative des diverses espèces d'animaux, en 1855, était de fr. 26,872 85 c^s, à savoir :

Écurie	fr. 8,825 50
Vacherie	15,649 85
Porcherie.	1,525 »
Bergerie	750 »
Basse-cour	122 50
	Fr. 26,872 85

(Voir aux annexes : état sub litt. E, n° 12.)

La valeur des animaux domestiques était, à la fin de 1853, de fr. 16,315 27 c^s, et à la fin de 1854, de fr. 21,738 10 c^s. Elle a donc augmenté en deux ans de plus de 10,000 francs :

Nous avons, dès l'origine des écoles de réforme, porté notre attention sur la culture des arbres fruitiers. Chaque année on a planté un certain nombre de ces arbres, choisis parmi les meilleures espèces. Cette plantation prendra avec le temps une extension de plus en plus grande. Dès aujourd'hui, elle comprend, sans compter les pépinières, 1,480 arbres répartis de la manière suivante :

Culture des arbres fruitiers.

	DOMAINES DE		TOTAUX.
	RUYSSELEDE.	DEERNEM.	
A. <i>Jardins potagers</i> , à demeure :			
Poiriers en haut vent	104	»	104
— en pyramide	60	50	110
Pommiers en haut vent.	110	8	118
— en pyramide.	85	40	125
Pruniers en haut vent	40	8	48
— en pyramide	66	10	76
Cerisiers en haut vent	154	70	224
Abricotiers.	24	10	34
Pêchers	60	25	85
Vignes	54	38	92
B. <i>Vergers</i> .			
Pommiers, cerisiers, etc.	164	300	464
C. <i>Pépinières</i>	1,550	»	1,550
	2,471	559	3,030

L'inventaire du matériel de la ferme, au 31 décembre 1855, porte une valeur de fr. 8,270 73 c^s. (Voir aux annexes : état sub litt. E, n° 11.)

L'entretien et la réparation de ce matériel ont été confiés aux ateliers, et ont occasionné, en 1855, une dépense de fr. 539 45 c^s.

De plus, les ateliers ont confectionné pour le service de la ferme :

3 tricycles ou charrettes à 3 roues;

1 petite charrette pour faire le service entre les deux établissements;

5 charrues et plusieurs autres instruments aratoires, tels que bèches, sarcloirs, binettes, herses, râpeaux, etc; de ce chef, les comptes renseignent une dépense de fr. 1,143 36 c^s.

On a fait l'acquisition de 2 harnais complets, moyennant la somme fr. 90 63 c^s.

Il a été acheté deux chevaux de travail pour la somme de 1,250 francs; le développement de l'exploitation agricole a nécessité cette dépense.

Mesures diverses relatives à l'exploitation agricole.

En résumé, l'exploitation agricole des écoles de réforme est en voie de progrès continu, grâce à l'emploi des mesures dont il a été fait mention dans nos rapports précédents, et notamment dans celui de 1854. Ce résultat est dû en grande partie au zèle infatigable et aux connaissances pratiques du chef de culture, le sieur Beelaerts, qui, depuis l'origine de cet établissement, est chargé de tous les détails de ce service sous la direction supérieure du directeur et la surveillance active des membres du comité.

Plus de 168 hectares sont en culture, et dans deux ou trois années cette culture sera étendue à 200 hectares et au delà.

Indépendamment des terres louées à M^{me} de Meersseman, l'établissement se propose de prendre en location une parcelle contiguë de 5 hectares environ, où l'on pourra cultiver le houblon nécessaire à la brasserie qu'il est question d'organiser prochainement.

Le potager de l'école des garçons a reçu un nouvel accroissement, et la direction intelligente qui lui est imprimée par le jardinier, le sieur Ide, permet de compter sur l'augmentation de ses produits, bien que ceux-ci soient déjà plus que doublés depuis cinq ans. Les plantations d'arbres fruitiers se poursuivent incessamment et donnent les plus belles espérances. Des abris sont établis, d'après un système ingénieux et économique, pour la culture des primeurs et la préservation des arbres le plus exposés à souffrir de l'action du vent et des petites gelées du printemps.

On a adopté un mode d'arrangement et de classement pour les instruments et les outils aratoires et de jardinage qui assigne une place pour chaque objet, et qui permet de maintenir l'ordre le plus scrupuleux en assurant la conservation du matériel.

La direction s'est posé comme règle de ne faire usage que des instruments et des procédés les plus parfaits, recommandés par une expérience consciencieuse, de manière à donner à l'exploitation agricole un caractère vraiment modèle et à justifier à tous égards la réputation dont elle jouit déjà aujourd'hui.

L'état sanitaire des animaux domestiques n'a rien laissé à désirer depuis l'origine de l'établissement; il n'y a eu nulle apparence d'épizootie d'aucune espèce. Cependant, pour plus de garantie et pour préserver les plafonds et les greniers, on a jugé utile d'établir un système complet de ventilation continue dans les étables et les écuries. Ce système, qui consiste dans la pose de tuyaux en zinc qui débouchent au-dessus de la toiture, paraît avoir atteint complètement son

but. En outre, un artiste vétérinaire est chargé, au moins deux fois par an, de la visite minutieuse des étables et des écuries.

Des difficultés s'étaient élevées l'an dernier au sujet de l'expédition aux écoles de réforme des vidanges et des fumiers de la maison de force de Gand; le droit élevé perçu sur ces matières à leur sortie de la ville, en augmentait le prix de manière à imposer à l'exploitation agricole une charge qu'elle n'aurait pu supporter. Pour l'alléger, il a été conclu une convention avec l'administration communale de Gand en vertu de laquelle la remise du droit a été accordée moyennant le paiement d'un abonnement annuel de fr. 2,062 50 cs. Cette convention a pris cours le 1^{er} octobre 1855 pour cesser à la même époque de l'année 1856. L'expérience dira s'il y a lieu de la renouveler.

Jusqu'ici, le transport des vidanges de la maison de force au pont Louise, où l'établissement a établi son réservoir, a eu lieu par entreprise. Celle-ci absorbe près de 2,000 francs par an. Pour introduire dans ce service toute l'économie désirable, l'administration devra se décider à acheter ou à faire construire un bateau, et à se charger directement de la traction. Celle-ci pourra se faire à l'aide d'un cheval, avec l'assistance d'un ouvrier et de deux colons, qui, dans l'intervalle des transports, pourront être employés à d'autres travaux.

Nous avons, dans nos rapports précédents, décrit l'origine et les progrès de l'école des mousses. L'utilité incontestable de cette institution et les services qu'elle a rendus et qu'elle est appelée à rendre à l'avenir, ont déterminé le Gouvernement à la sanctionner d'une manière solennelle et définitive.

*École d'élèves
mousses*

Nous jugeons utile de reproduire le rapport au Roi et l'arrêté qui concernent cet objet.

RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, 2 avril 1856.

SIRE,

Le règlement de l'école agricole de réforme de Ruysselede, approuvé par arrêté royal du 28 mars 1852, détermine à l'art. 1^{er} la composition et la rétribution du personnel attaché à cet établissement.

Depuis la date de cette approbation, on a reconnu l'utilité de joindre aux autres modes d'occuper les colons, la création d'une section d'élèves-mousses, destinée à former des sujets pour la marine. Déjà plus de 200 enfants ont trouvé, grâce à cette institution, un moyen de placement avantageux, tout en contribuant à faciliter les armements qui naguère présentaient beaucoup de difficultés dans nos ports.

Il s'agit maintenant de consolider l'œuvre entreprise à titre d'essai, et de lui donner une organisation qui réponde à son but. C'est pour satisfaire à cette nécessité que j'ai l'honneur de soumettre l'arrêté ci-joint à l'approbation de Votre Majesté.

Le Ministre de la Justice,

ALPH. NOTHOMB.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu les articles 1^{er} et 81 du règlement de l'école de réforme de Ruysselede, approuvé par Notre arrêté du 28 mars 1852, et concernant, l'un la composition du personnel des employés, et l'autre le mode d'occupation des colons ;

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1^{er}. — Il est créé à l'école de réforme de Ruysselede une section d'élèves-mousses, destinée à former des sujets pour les marines militaire et marchande.

ART. 2. — La surveillance et l'instruction spéciale de cette section sont confiées à un contre-maître, dont le traitement peut varier de 800 à 1,200 francs et qui recevra, en outre, les émoluments spécifiés à l'art. 2 du règlement précité.

Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Lacken, le 2 avril 1856.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

ALPH. NOTHOMB.

Par arrêté ministériel, en date du 3 avril dernier, le sieur Auguste Hébert, ancien contre-maître de manœuvre de première classe au service de la marine de l'État, a été nommé contre-maître surveillant de la section des élèves-mousses, au traitement annuel de 1,000 francs, plus les émoluments attachés à ces fonctions.

Ces dispositions ont ouvert une ère nouvelle à une institution qui, commencée sur l'échelle la plus modeste, est destinée à prendre des développements de plus en plus considérables.

Déjà le grand nombre de placements effectués dans la marine marchande témoigne, comme le dit le rapport au Roi, de l'utilité de l'institution ; les renseignements que nous donnerons plus loin sur la conduite des mousses sortis de l'établissement, sont aussi des plus satisfaisants. Plusieurs ont été admis sur les navires de l'État, et il résulte d'une lettre adressée, le 3 novembre 1855, au directeur des écoles de réforme, par M. le capitaine de vaisseau, directeur général de la marine, que ces admissions pourront, selon les circonstances, être plus nombreuses encore à l'avenir.

Des mesures sont prises en ce moment pour l'organisation régulière de la section des mousses ; le chiffre des élèves sera augmenté et porté à une centaine, en tenant toutefois compte des conditions de conduite, d'aptitude, etc., qui doivent faire considérer l'admission comme une faveur et une récompense.

La section tout entière ira occuper sous peu le bâtiment de la succursale dont on achève en ce moment l'appropriation et l'ameublement ; le navire destiné à son instruction sera déplacé et fixé au milieu de la pièce d'eau que l'on

creuse dans la pelouse entre les deux établissements; ce navire sera complété et transformé en *trois-mâts*. Il sera pourvu des appareils, agrès et instruments nécessaires à l'apprentissage élémentaire, mais sérieux, de la profession de marin. Une demande a été adressée à cet effet à l'administration de la marine de l'État, qui possède dans ses magasins les articles dont nous aurions besoin.

Les bâtiments des deux écoles sont en bon état, et n'ont subi, depuis leur appropriation et leur occupation, aucun changement notable; ils répondent complètement à leur destination.

Bâtiments: constructions et appropriations nouvelles

Dans notre rapport de 1854, nous avons énoncé les motifs qui ont déterminé l'administration à ériger un nouveau bâtiment pour la machine à vapeur et les appareils qui s'y rattachent, ainsi qu'une succursale pour remédier jusqu'à un certain point à l'insuffisance des locaux.

Déplacement de la machine à vapeur Succursale.

Ces travaux ont été entrepris et menés à bonne fin en 1855.

Le bâtiment destiné à la machine à vapeur a été adjudgé pour	
la somme de fr.	7,335 12
et celui de la succursale pour	22,672 59
TOTAL. fr.	<u>30,007 71</u>

La somme nécessaire pour couvrir cette dépense extraordinaire, a été votée par la Législature, dans sa dernière session.

Le terrain sur lequel est construit la succursale a été acquis pour la somme de fr. 3,456 27 c^s, plus fr. 86 30 c^s pour les honoraires du notaire. Il mesure 2 hectares 97 ares; l'hectare revient par conséquent à 1,160 francs.

Le déplacement de la machine à vapeur et des appareils et l'achat d'une deuxième chaudière ont occasionné une dépense de fr. 5,317 90 c^s.

En ajoutant à ces sommes l'indemnité due à l'architecte chargé de la direction des travaux, et les frais divers, évalués ensemble à fr. 1,131 52 c^s, on a une dépense totale de 40,000 francs, dont le quart, soit 10,000 francs, a été imputé sur l'allocation ordinaire portée au Budget de 1855 pour les écoles de réforme.

Moyennant cette somme relativement peu considérable, l'établissement installera d'une manière définitive et parfaitement convenable l'un de ses principaux services, et sa population pourra être portée de 800 à 900 enfants.

La machine à vapeur occupe un pavillon séparé; les deux chaudières sont dans un local contigu, spacieux et bien aéré; elles travaillent alternativement et peuvent être nettoyées ou réparées au besoin sans que le service éprouve d'interruption. Pour comprendre l'importance de cette installation, il faut se rappeler que la machine doit pourvoir alternativement ou simultanément aux offices suivants :

Élévation des eaux dans le grand réservoir disposé dans les combles du bâtiment principal, et qui alimente les lavoirs, etc. ;

Chauffage du rez-de-chaussée sur une étendue de plus de cent mètres ;

Chauffage en hiver des eaux du bassin de natation ;

Cuisson des aliments des colons ;

Cuisson de la nourriture des animaux domestiques.

Battage et nettoyage des grains ;

Mouture des grains ;

Élévation des sacs dans les greniers ;

Mouvement du hache-paille, du coupe-racine, etc.

Ces moyens mécaniques se traduisent en une économie de force humaine et de combustible, d'achat, d'entretien et de réparation d'instruments manuels, qui compense amplement la dépense qu'entraîne leur emploi.

La succursale, située à 300 mètres environ vis-à-vis le bâtiment principal, présente une façade de 28 mètres, avec deux ailes latérales de 13 mètres chacune. La largeur de façade du bâtiment est de 5 mètres, et celle des ailes de 6 mètres. Sa superficie totale est de 300 mètres carrés. Au rez-de-chaussée, il y a deux vastes salles qui peuvent servir de réfectoires, d'écoles, de lieux de réunion, une cuisine, un lavoir, une dépense ou magasin de vivres, deux remises et deux cabinets d'aisances; au premier étage, deux dortoirs au-dessus des salles de réunion, deux chambres de surveillants, deux lavoirs, deux cabinets d'aisances et quatre pièces disposées pour servir de logement à l'employé principal; les combles, disposés en mansardes, ont la même distribution que le premier étage, moins le logement, qui est remplacé par un magasin. Dans chacun des quatre dortoirs on a placé 26 hamacs à l'instar de ceux qui existent à l'école des filles à Beernem : la succursale pourra donc recevoir 104 colons avec leurs surveillants. Le coût de la construction ayant été de 22,672 francs, représente pour chaque colon une dépense première de 220 francs environ. Ce résultat économique mérite, pensons-nous, d'être proposé comme exemple. Les communes, les administrations de bienfaisance et les bienfaiteurs particuliers trouveront à la succursale de Ruysselede, comme à l'école de Beernem, des spécimens et des modèles qu'ils pourront imiter à peu de frais, et qui l'emportent à beaucoup d'égards sur les constructions du même genre qui ont été érigées jusqu'ici.

Le ménage de la succursale sera distinct de celui de l'établissement principal, qui lui fournira toutefois les approvisionnements. Les colons qui l'occuperont constitueront une ou deux familles comme à la colonie de Mettray; ils ne se rendront à l'établissement principal que pour assister aux séances générales, aux instructions et aux exercices religieux; on disposera à cet effet dans la chapelle une tribune séparée à leur usage, en agrandissant et en approfondissant le jubé, qui est aujourd'hui sans destination.

L'habitation du fermier qui occupait une partie des terres de madame de Meersseman, sera appropriée pour servir de logement au contre-maître instructeur de l'école des élèves-mousses.

*Direction d'un petit
hôtel et d'une brasserie*

Pour compléter enfin les dépendances de l'école des garçons, le comité estime qu'il y aurait lieu d'établir, à quelque distance, pour les visiteurs dont le nombre augmente incessamment, un petit hôtel, avec écurie et remise, ainsi qu'une brasserie pour la fabrication de la bière nécessaire à la consommation de l'établissement. L'hôtel et la brasserie pourraient faire l'objet d'une même construction dont le plan a été dressé par M. l'ingénieur Bureau, qui a dirigé les travaux de la succursale. La dépense est évaluée, d'après le devis, à 9,000 francs environ, et le coût des appareils de la brasserie à 2,000 ou 3,000 francs. Si la proposition faite à cet égard à l'administration supérieure est approuvée, comme nous l'espérons, les travaux pourront être exécutés, en 1857, par voie d'économie; les matériaux nécessaires seront compris dans la prochaine adjudication, et les frais seront imputés sur le budget ordinaire des écoles de réforme,

Indépendamment de la bière pour les employés et les ouvriers, la brasserie fournirait de la drêche pour la nourriture des bestiaux, le vinaigre, la levûre pour la confection du pain, et l'on aurait, en outre, la petite bière que l'on pourrait distribuer aux colons chargés des travaux les plus fatigants. Il en résulterait des avantages qui compenseraient amplement les frais de premier établissement. Tout se lie dans une exploitation rurale, et il est certains appendices qu'on ne peut négliger sans méconnaître l'agencement nécessaire des services et l'économie de l'ensemble.

La section de route qui doit relier la commune de Ruysselede à l'école de réforme et à la chaussée de Wyngene, vers la station de Bloemendael et le canal de Bruges, est en voie de construction. Lorsqu'elle sera achevée on comprendra la nécessité de substituer au bout du chemin empierré entre les deux sections, un pavé uniforme qui fasse disparaître les inconvénients contre lesquels nous avons à lutter aujourd'hui, surtout pendant la mauvaise saison, et qui se traduisent par une augmentation des frais de charroi. Malgré les soins que l'on apporte à l'entretien et à la réparation de l'empierrement, on ne peut parvenir à le maintenir en bon état, soit que la première construction ait été vicieuse, soit que les matériaux (*veld steenen*) n'aient pas les qualités nécessaires. Nous appelons sur cet objet l'attention du Gouvernement et de la province, qui sont intéressés à ce que le réseau de communications qui s'établit à grands frais dans cette partie de la Flandre occidentale, n'éprouve pas une fâcheuse solution de continuité sur l'un des points les plus importants.

Voies de communication.

Le mobilier, de même que les bâtiments, ont été constamment tenus dans un état d'entretien et de réparation convenable. Tous les travaux nécessaires à cet effet ont été généralement exécutés par les soins des ateliers de l'école. Les dépenses faites de ce chef, pendant l'exercice 1855, ont été, pour les bâtiments, de fr. 4,133 02 c^s, et pour le mobilier de fr. 4,782 71 c^s. Cette dernière dépense comprend la moins-value du mobilier à la fin de l'année. (Voir annexe : litt. E, n° 4.)

Frais d'entretien et de réparation des bâtiments et du mobilier.

SITUATION MORALE.

Dans nos rapports précédents, nous avons donné des renseignements complets sur le régime moral des écoles de réforme et sur ses résultats. Rien n'a été changé à cet égard pendant l'année qui vient de s'écouler, si ce n'est l'adjonction à l'aumônier d'un coadjuteur, comme nous l'avons dit en commençant.

L'aumônier principal s'est également abstenu de reproduire les observations auxquelles il ne lui restait rien à ajouter. Il s'est borné à résumer les données statistiques qui se rapportent à la mission dont il est investi.

A notre tour, nous croyons utile de jeter un coup d'œil en arrière, et de chercher à déterminer, à l'aide de quelques chiffres, les progrès accomplis, au point de vue de la situation morale, pendant les dernières années et depuis l'origine de l'établissement.

On sait qu'à l'entrée de chaque enfant on recueille les renseignements les plus précis sur ses antécédents, sa position, son degré d'ignorance ou d'instruction. Ces renseignements sont portés à son compte moral, qui mentionne également

sa conduite pendant son séjour, et son état au moment de sa sortie. Ce double examen nous fournit les indications suivantes :

Degré d'instruction
religieuse des colons
à leur entrée. 1849
à 1855.

Sur un nombre de 1,167 enfants admis à l'école des garçons depuis l'ouverture en 1849 jusqu'au 31 décembre 1855, il y en avait 558, ou un peu moins de la moitié, qui n'avaient pas fait leur première communion.

Leur degré d'instruction religieuse à leur entrée était *bon* chez 8, *médiocre* chez 387 et *nul* chez 772.

320 savaient les prières les plus usuelles, 526 ne les savaient qu'imparfaitement, et 321 les ignoraient complètement.

15 seulement connaissaient tout le catéchisme, 144 ne le connaissaient qu'en partie, et 1,008 n'en avaient aucune notion.

Ces relevés, faits avec le plus grand soin, font ressortir l'importance de l'action des aumôniers, et indiquent le point de départ des améliorations réalisées sous le rapport moral et religieux pendant le séjour des colons à l'école de réforme.

Degré d'instruction
religieuse et con-
duite des colons à
leur sortie. 1849-
1855.

Dans le cours de 6 ans, de 1850 à 1855, 366 enfants ont été admis à faire leur première communion, et 448 ont été, en 1851 et 1854, confirmés par monseigneur l'évêque de Bruges.

Sur 555 enfants qui ont quitté l'établissement pendant la même période, il y en a 80 dont la conduite avait été *excellente*, 398 dont la conduite avait été *bonne*, et 77 qui, sous ce rapport, avaient laissé plus ou moins à désirer.

L'instruction religieuse de 82 était bonne et complète à tous égards, celle de 354 satisfaisante, et celle de 119 médiocre.

Degré d'ignorance ou
d'instruction sco-
laire des colons à
leur entrée. 1849-
1855.

Sous le rapport de l'instruction intellectuelle ou scolaire, on a constaté que sur 1,167 enfants examinés à leur entrée, il y en avait :

	Complètement ignorants.	N'ayant qu'un faible commencement d'instruction.	Sachant lire et écrire ou lire seulement.	TOTAUX.
1849 à 1852. . .	442	157	144	743
1853. . .	121	27	20	168
1854. . .	111	38	13	162
1855. . .	66	21	7	94
TOTAUX. . .	<u>740</u>	<u>243</u>	<u>184</u>	<u>1,167</u>

Ces chiffres donnent pour 100 enfants :

64 complètement ignorants ;

21 n'ayant qu'un faible commencement d'instruction, et ne connaissant pour la plupart que les lettres de l'alphabet ;

15 sachant lire et écrire ou lire seulement.

Les enfants sachant lire et écrire, admis avant 1852, avaient acquis ces premières connaissances soit à la maison pénitentiaire de Saint-Hubert, soit dans les dépôts de mendicité, où ils avaient fréquenté l'école avant d'être transférés à Ruysselede. L'ignorance presque complète des enfants admis depuis 1852, représente l'état ordinaire et les conséquences fatales de l'abandon auquel ces infortunés étaient livrés avant leur envoi à l'école de réforme.

Nous résumons dans le tableau suivant les indications relatives au degré d'instruction acquis par les colons, dans chacune des principales branches d'enseignement, à la suite de la fréquentation plus ou moins prolongée des leçons qui leur sont données par les deux instituteurs.

Degré d'instruction acquis par les colons pendant leur séjour à l'école de réforme.

		Sur UN NOMBRE de 243 colons examinés au 1 ^{er} janv. 1850.	Sur UN NOMBRE de 493 colons examinés au 1 ^{er} janv. 1851.	Sur UN NOMBRE de 166 colons sortis en 1852.	Sur UN NOMBRE de 169 colons sortis en 1853.	Sur UN NOMBRE de 162 colons sortis en 1854.	Sur UN NOMBRE de 87 colons sortis en 1855.	Totaux. (Sur 1334 colons examinés.)
Lecture : langue flamande	Bien	114	195	81	73	69	28	560
	Imparfaitement	45	143	52	59	56	23	378
	Commencants ou néant.	86	157	33	37	37	36	386
Lecture : langue française	Bien	38	66	36	38	54	20	252
	Imparfaitement	26	210	49	47	21	23	376
	Commencants ou néant.	181	219	81	84	87	44	696
Grammaire et dictée : langue flamande.	Bien	64	121	60	71	56	21	402
	Imparfaitement	"	"	64	57	34	27	182
	Commencants ou néant.	181	374	33	41	72	39	740
Grammaire et dictée : langue française.	Bien	55	121	31	35	42	15	299
	Imparfaitement	9	"	53	50	52	17	161
	Commencants ou néant.	181	374	82	84	88	55	864
Calcul mental	Bien	181	197	104	131	69	43	725
	Imparfaitement	58	114	35	38	68	19	312
	Commencants ou néant.	26	184	27	"	25	25	287
Calcul écrit	Bien	168	215	100	131	72	47	755
	Imparfaitement	11	103	40	38	54	24	270
	Commencants	66	177	26	"	36	16	321
Écriture	Bien	99	151	58	69	71	39	487
	Imparfaitement	58	123	96	75	67	23	442
	Commencants ou néant.	88	221	12	25	24	25	395
Géographie et histoire du pays	Bien	47	62	23	32	29	17	210
	Imparfaitement	17	110	62	58	48	33	328
	Commencants ou néant.	181	323	81	79	85	37	786
Système métrique	Bien	118	159	110	74	58	31	550
	Imparfaitement	"	"	"	54	47	35	154
	Commencants ou néant.	127	356	36	41	57	23	640
Musique vocale.	Bien	114	253	85	37	38	15	540
	Assez bien	"	"	59	24	18	46	147
	Néant	151	242	24	108	106	26	637
Musique instrumentale	Bien	14	21	22	19	20	17	113
	Commencants	11	35	17	17	17	9	106
	Néant	220	459	127	133	125	61	1105

Il résulte des chiffres qui précèdent que les colons qui avaient passé un certain temps à l'école, et qui en sont sortis pendant les dernières années, y avaient acquis, dans les différentes branches d'enseignement, les degrés d'instruction indiqués ci-après :

SUR 100 ÉLÈVES :			
	BIEN.	IMPARFAITEMENT.	COMMENÇANTS ou NÉANT.
Lecture : langue flamande	42	29	29
— langue française	49	29	52
Grammaire et dictée : langue flamande.	50	14	56
— langue française.	23	12	65
Calcul mental	55	24	21
— écrit.	55	20	25
Écriture.	37	55	50
Géographie et histoire du pays.	16	25	59
Système métrique.	41	10	49
Musique vocale	40	10	50
— instrumentale	9	9	82

Si l'on tient compte de cette circonstance, que plusieurs colons ne lisaient que l'une ou l'autre langue, et si l'on prend pour base l'écriture, qui est commune aux Flamands et aux Wallons, on voit que sur 100 colons il y en a 70 qui, écrivant plus ou moins bien, pouvaient passer pour avoir acquis les connaissances élémentaires qui font l'objet essentiel de l'enseignement primaire. Ces progrès paraîtront peut-être suffisants si on les met en regard de l'ignorance presque radicale des enfants à leur entrée, et ils seraient sans doute beaucoup plus rapides et plus marqués si l'instruction n'était subordonnée au travail manuel, et si le séjour des colons pouvait se prolonger jusqu'à ce que leur éducation fût complète.

*État de l'instruction
des colons au 31 décembre 1855.*

Les relevés communiqués par les instituteurs constatent le degré d'instruction des 526 colons qui se trouvaient à l'établissement au 31 décembre 1855 :

Lecture : langue flamande	{ 188 couramment, 114 imparfaitement, 121 commençants, 105 néant.
Lecture : langue française	{ 124 couramment, 108 imparfaitement, 38 commençants, 256 néant.
Grammaire et dictée : langue flamande	{ 155 bien, 127 moins bien, 246 néant.
Grammaire et dictée : langue française	{ 117 bien, 93 moins bien, 316 néant.

Calcul mental	{ 114 très-bien , 123 bien , 137 moins bien , 152 commençants.
Calcul écrit	{ 153 très-bien , 106 bien , 144 moins bien , 125 commençants.
Écriture	{ 247 bien , 111 moins bien , 116 commençants , 52 néant.
Géographie et histoire du pays	{ 97 bien , 123 moins bien , 306 commençants.
Système métrique	{ 115 très-bien , 127 moins bien , 284 commençants.
Musique vocale	{ 50 très-bien , 237 assez bien , 150 commençants , 109 néant.
Musique instrumentale	{ 35 bien , 27 commençants , 464 néant.

L'enseignement continue à se donner dans les deux langues, et l'on s'attache, autant que faire se peut, à apprendre le français aux Flamands et le flamand aux Wallons. Déjà un grand nombre d'enfants parlent et lisent les deux langues. Toutefois, ce double enseignement occasionne de grandes difficultés et entrave, à certains égards, l'application stricte des méthodes pédagogiques recommandées. Il faut recourir à des subdivisions de classes assez nombreuses, à l'emploi de moniteurs; obligés de surveiller l'ensemble, les instituteurs principaux ne peuvent pas toujours s'occuper eux-mêmes des détails et donner les explications nécessaires. Le comité s'attache à remédier à ces inconvénients, et il a décidé que des revues et des examens auraient lieu à certaines époques de l'année pour se bien rendre compte du travail des instituteurs, de l'aptitude des moniteurs, du classement et des progrès des élèves.

Les cours de musique vocale et instrumentale ont continué, comme les années précédentes, à être dirigés avec zèle et succès par les deux instituteurs, MM. Huyts et Henry. Les élèves les plus avancés de la classe de chant constituent une société de chœurs qui ne le cède en rien aux sociétés du même genre qui se sont fait un renom mérité dans les concours. La fanfare n'est pas moins remarquable, bien que l'on doive regretter les mutations et les placements qui enlèvent souvent au chef de musique ses meilleurs exécutants. Le cours de musique instrumentale comptait, au 31 décembre dernier, 35 élèves dont l'instruction était assez avancée, et 27 commençants. Il a formé depuis l'origine,

Musique vocale et instrumentale.

en 1850, 113 musiciens dont plusieurs ont été admis dans les fanfares ou les musiques des régiments.

Gymnastique et exercices militaires

La gymnastique et les exercices militaires forment l'un des traits caractéristiques de l'établissement ; ils contribuent à inculquer aux enfants des habitudes de discipline en fortifiant leur constitution, et sont un excellent préparatif pour ceux d'entre eux qui embrassent la carrière de marin ou de soldat. L'établissement possède déjà quelques carabines pour les exercices, et nous espérons que lorsque l'on donnera suite au projet de modifier l'armement des gardiens des prisons, les armes devenues inutiles seront confiées à titre de dépôt, ou définitivement, à l'école de réforme qui saura en tirer un bon parti.

Les exercices gymnastiques sont étendus avec succès à l'école des filles. Leur direction dans l'un et l'autre établissement est toujours confiée au surveillant en chef, le sieur Renoir, qui s'acquitte de cette tâche avec zèle et une aptitude toute particulière.

Régime disciplinaire.

L'expérience de l'année qui vient de s'écouler a prouvé de plus en plus la bonté et les effets salutaires du régime disciplinaire consacré par le règlement du 28 mars 1852. Ce régime a été décrit en détail dans nos rapports précédents. Il nous reste à en faire connaître et à en apprécier les résultats, en remontant à l'époque de son introduction.

Punitions infligées et faits qui les ont motivées 1850 à 1855

Voici quelles ont été les punitions infligées annuellement, pendant la période de 1852 à 1855 :

	1852.	1853.	1854.	1855.
	—	—	—	—
Retenue pendant les récréations	55	20	26	10
Privation de l'instrument et élimination temporaire du corps de musique	7	7	2	2
Marche forcée avec menottes	39	16	11	6
Retrait d'emploi de confiance	5	4	2	2
Perte du grade de chef ou sous-chef de section.	9	9	7	4
Radiation du tableau d'honneur	17	2	1	1
Cellule avec ou sans mise au pain et à l'eau	75	102	46	36
Classement dans la section de punition	»	»	40	31
Chassé comme indigne de rester à l'établissement	1	»	»	»
	—	—	—	—
TOTAUX.	202	160	135	112
	—	—	—	—

Les faits qui ont motivé les punitions sont classés de la manière suivante : le relevé comprend les années 1850 et 1851, antérieures à l'adoption du règlement qui a déterminé la nature des punitions.

	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.
	—	—	—	—	—	—
Querelles	4	3	11	4	6	2
Voies de fait	5	26	25	4	»	»
Paresse	27	8	5	10	3	10
Malpropreté	35	49	14	21	47	5
Infractions à la discipline	25	20	61	65	29	26
Négligence.	14	1	4	16	»	»
Turbulence	15	12	16	3	1	5
Refus de travail	3	1	5	1	»	»
Gourmandise	5	»	»	»	»	»
Blasphème.	3	»	»	»	»	»
Actes et propos indécents	2	18	7	7	5	6
Paroles inconvenantes	»	4	10	3	7	3
Accusation mensongère.	1	»	»	»	»	»
Bris de clôture	»	1	»	»	»	»
Soustractions et tentatives de soustractions.	16	29	30	21	37	52
Tentative de désertion	8	6	6	5	»	3
Désertion	4	5	8	»	»	»
TOTAUX.	468	483	202	460	435	412

Si l'on compare le nombre des punitions infligées annuellement au chiffre moyen de la population, on trouve qu'il y a eu :

En 1850.	141 punitions par 100 colons.
En 1851.	41 »
En 1852.	40 »
En 1853.	31 »
En 1854.	27 »
En 1855.	21 »

On remarque avec satisfaction que les infractions, et par suite les punitions, ont diminué dans la proportion de 7 à 1 depuis l'origine de l'établissement, et de près de moitié depuis 1852, époque de l'application du règlement. En outre, les actes punis diminuent de gravité; les voies de fait, notamment, ont entièrement disparu. D'un autre côté, la discipline, loin de perdre de sa sévérité, est devenue, au contraire, de plus en plus vigilante, et de là notamment le nombre relativement considérable de petites soustractions qui ont été constatées et réprimées en 1855.

Tout le système des récompenses se résume dans les inscriptions au tableau d'honneur. Il ne sera donc pas sans intérêt de présenter le chiffre de ces inscriptions, depuis 1850 jusqu'en 1855.

*Récompenses. In-
scriptions au ta-
bleau d'honneur
1850-1855.*

	1850.	1851.	1852.	1853.		1854.		1855.	
	Au 31 décembre	Au 31 décembre	Au 31 décembre	Pendant l'année	Au 31 décembre	Pendant l'année	Au 31 décembre	Pendant l'année	Au 31 décembre
Pour la 1 ^{re} fois	56	1	58	55	15	57	20	34	14
— 2 ^e —	59	6	11	40	17	59	21	29	14
— 3 ^e —	50	18	2	44	20	46	21	27	18
— 4 ^e —	17	9	7	19	8	26	14	52	20
— 5 ^e —	"	18	1	25	16	22	15	25	9
— 6 ^e —	"	10	4	14	6	19	12	22	11
— 7 ^e —	"	15	5	6	4	22	16	15	9
— 8 ^e —	"	15	5	5	5	17	14	15	10
— 9 ^e —	"	"	6	9	5	7	4	18	8
— 10 ^e —	"	"	6	5	2	"	"	11	8
— 11 ^e —	"	"	2	5	1	5	1	16	11
— 12 ^e —	"	"	3	4	3	5	2	6	7
— 13 ^e —	"	"	"	1	1	6	5	2	2
— 14 ^e —	"	"	"	"	"	5	1	1	2
— 15 ^e —	"	"	"	3	1	5	1	2	2
— 16 ^e —	"	"	"	2	2	5	5	2	2
— 17 ^e —	"	"	"	"	"	2	2	2	1
— 18 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	2	1
— 19 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	2	1
— 20 ^e —	"	"	"	"	"	2	2	5	2
— 21 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	2	1
TOTAUX.	164	92	90	224	115	264	152	266	155

D'après ce relevé, le chiffre des inscriptions au tableau d'honneur aurait été relativement beaucoup plus élevé à l'origine de l'établissement que pendant les dernières années. Mais le classement n'avait été fait en 1850 et 1851 qu'à titre d'essai; depuis cette époque, et surtout à partir de l'application du règlement du 28 mars 1852, on a compris que, pour donner à cette distinction son véritable caractère et pour lui assigner une valeur réelle, il fallait éviter avant tout de la prodiguer. Avant de pouvoir figurer au tableau d'honneur, il faut que le colon subisse une sorte d'épreuve ou de noviciat qui se prolonge au moins pendant six mois. Lorsque l'on se représente la rigueur des conditions auxquelles est subordonnée cette récompense, on doit s'estimer heureux de voir qu'elle est habituellement conférée à près du tiers des colons.

Autres stimulants à la bonne conduite : fêtes, visites, voyages, etc.

Rien n'est négligé, au surplus, pour relever le moral des colons, pour leur inculquer le sentiment de la dignité humaine et du devoir, pour leur donner la conviction que le travail, la bonne conduite et l'honnêteté sont après tout les

meilleurs moyens de faire son chemin dans le monde. Nous devons désirer que l'enfant, à sa sortie, se rappelle avec bonheur son séjour à l'école de réforme ; témoin de l'intérêt qu'il inspire, il est plus facilement accessible aux nobles sentiments dont on s'efforce de semer les germes dans son cœur.

La direction a pour principe de substituer à la contrainte, autant que faire se peut, la liberté et la confiance. Les colons sont libres, toutes les portes leur sont ouvertes, ils circulent librement sur tous les points; s'ils restent à l'établissement c'est qu'ils le veulent bien, et nous avons vu que, depuis trois ans, il n'y a pas eu une seule évasion. Lorsqu'ils se distinguent par leur bonne conduite, on leur permet de faire de petits voyages, d'aller visiter leurs camarades placés à certaines distances, de passer quelques heures ou même quelques jours dans leur famille ou chez les personnes qui leur portent intérêt. On ménage ainsi la transition entre la vie de l'école et la vie ordinaire, et l'on prépare peu à peu les enfants à comprendre et à pratiquer les usages de la société où ils doivent s'efforcer de reprendre leur place. Il n'y a pas d'exemple qu'un seul d'entre eux ait jamais abusé de la faveur qui lui était accordée; ils sortent et ils reviennent exactement aux heures prescrites.

Une autre conséquence du même principe, c'est l'esprit de solidarité qui anime les colons. Tous sont également dévoués à l'établissement; la réputation de celui-ci leur est chère, et ils mettent leur honneur à la conserver intacte. Si les punitions sont si rares, c'est que les colons eux-mêmes veillent au maintien de l'ordre et à la répression des abus avec un zèle non moins ardent que celui de leurs surveillants. S'il se trouve parmi eux quelque enfant indiscipliné, récalcitrant, querelleur, ils l'entraînent bientôt par leur exemple, ou lui imposent le châtimement le plus efficace et le plus énergique, l'isolement et le mépris.

Nous avons fait connaître dans nos rapports précédents quelques-uns des incidents de la vie des colons; nous avons décrit la fête annuelle à laquelle ils participent si joyeusement; les séances mensuelles auxquelles préside le directeur et où il décerne avec tant de tact et d'à-propos le blâme et l'éloge, où il remue si profondément la population qui, dans ces moments d'épanchement, semble inspirée de son souffle et s'identifier avec lui; les simples enseignements de l'aumônier, qui entraînent la raison des enfants en parlant à leur cœur; les solennités du culte, où le chant et la musique élèvent l'âme et la transportent dans une sphère supérieure. Il faut avoir été témoin de ces épisodes qui viennent varier l'existence de l'école, pour en comprendre l'importance et les effets au point de vue de l'œuvre que nous accomplissons chacun pour notre part.

Cette année, l'établissement a reçu la visite de MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur, et de plusieurs membres de la Législature, de fonctionnaires supérieurs et d'étrangers de distinction, qui ont pu se convaincre, pensons-nous, que l'intérêt sympathique qu'ils portent aux écoles de réforme n'est pas immérité.

Cette sympathie nous rend heureux et fiers, parce qu'elle rejaillit sur nos enfants d'adoption. Elle éclate de toutes parts, et qu'il nous soit permis de citer à cette occasion un fait récent qui a laissé d'agréables souvenirs chez tous ceux qui en ont été témoins.

L'été dernier, toute la population de l'école de Ruyselede fut invitée par madame la douairière De Naeyer Van Caneghem et par madame Vanderbruggen,

sa fille, à venir passer la journée au château de Bellem, situé à 2 1/2 lieues de distance de l'établissement. Le départ eut lieu le matin de bonne heure, et vers dix heures, les 500 colons firent leur entrée, musique et drapeau en tête. en pelotons serrés, accompagnés de leurs surveillants. Plusieurs milliers de spectateurs avaient été admis dans les jardins et le parc où, sur une vaste pelouse, étaient disposés des tables et des bancs. La solennité commença par un concert d'harmonie et de chant et par une répétition générale des exercices militaires et gymnastiques; une collation abondante, servie par les habitants du château eux-mêmes, restaura promptement les forces des colons, qui se répandirent immédiatement après dans le parc où l'on avait disposé pour eux des tirs à l'arc, des carrousels, des mâts de cocagne, avec distribution de prix, etc.; sur un vaste étang, les élèves-mousses trouvèrent des nacelles où ils purent affronter sans danger un élément qui ne leur sera probablement pas toujours aussi propice. Après ces ébats qui se prolongèrent avec une gaieté indicible, mais sans le moindre désordre, jusqu'à une heure avancée de l'après-midi, le son du clairon rappela les colons dispersés vers la pelouse; c'était pour le goûter qui fut suivi d'une sérénade à titre de remerciement et d'adieu. A neuf heures du soir, la phalange tout entière, sans laisser un seul trainard en arrière, rentrait triomphalement à l'établissement.

Quelle était la signification de cette fête? Pour la plupart des spectateurs, c'était sans doute un spectacle intéressant et curieux que de voir ces 500 enfants, alertes, bien portants et joyeux, se livrant à leurs exercices, d'entendre leurs fanfares et leurs chants, d'admirer leur bonne tenue et leur discipline. Pour ceux qui réfléchissaient et voyaient le fond des choses, il y avait plus que les faits extérieurs; ils devaient comprendre que l'œuvre de réhabilitation inaugurée par la création des écoles de réforme, faisait son chemin et gagnait incessamment des prosélytes. Ces enfants que l'on encourageait, que l'on choyait, que l'on applaudissait, n'étaient-ce pas les mendiants souffreteux, les vagabonds effrontés que l'on repoussait la veille, et qui paraissaient voués à une dégradation incurable, à une honte indélébile? Les voilà relevés cependant : comment? Par le seul effet d'une éducation rude, laborieuse, mais dirigée par l'esprit de charité et inspirée par l'amour chrétien.

*Liberations Place-
ments Conduite des
libérés*

Mais c'est surtout d'après l'épreuve finale de la sortie et du placement qu'il faut juger des résultats du régime des écoles de réforme. Ici encore nous devons nous référer à nos rapports précédents, qui contiennent à cet égard des faits concluants.

Les données recueillies en 1855 viennent confirmer en tous points celles des années antérieures.

Sur un nombre de 78 colons qui sont sortis de l'école pendant le dernier exercice, il y en avait :

Au-dessous de 12 ans	7
De 12 à 16 ans	22
De plus de 16 ans	49
TOTAL.	78

Les bulletins de renseignements transmis à la fin de l'exercice indiquent leur position :

Engagés au service de la marine marchande	21
Id. de la marine de l'État	4
Id. de l'armée comme volontaires	2
Id. id. milicien.	1
Id. id. substituant.	1
Rentrés dans leur famille.	17
Domestiques de ferme.	9
Ouvriers de fabrique	3
Cordonniers	3
Jardiniers	3
Houilleurs	3
Armurier.	1
Serruriers	2
Tailleur	1
Menuisier.	1
Chiffonnier	1
Échappé à la surveillance	1
Entrés dans des dépôts de mendicité	4
TOTAL.	<u>78</u>

68 ont une bonne conduite.

6 ont une conduite qui laisse à désirer.

4 sont signalés comme ayant une conduite mauvaise.

Parmi ces dix derniers, la plupart n'ont séjourné que pendant quelques mois à l'établissement.

Depuis sa fondation, l'école de réforme de Ruysselede a rendu à la société 555 colons :

En 1850	15
— 1851	23
— 1852	135
— 1853	155
— 1854	151
— 1855	78
	<u>555</u>

Il y a eu, de plus, pendant les mêmes années :

Transférés	44
Désertés	41
Décédés	31
	<u>86</u>
TOTAL.	<u>641</u>

Voici ce que nous apprennent les bulletins de renseignements transmis par les autorités sur la condition et la conduite actuelles des 555 libérés :

Employés au service de l'école de réforme comme surveillants.	2
Au service de la marine marchande	148
Id. de la marine de l'État	14
Id. de l'armée, comme volontaires	41
Id. id., comme miliciens	24
Id. id., comme substituants	5
Ouvriers de fabrique	28
Id. travaillant dans les mines et les houillères	28
Domestiques	8
Garçons de ferme	42
Rentrés dans leur famille.	76
Tisserands	15
Jardiniers	8
Tailleurs	11
Journaliers-terrassiers	9
Serruriers, poêliers, forgerons	10
Menuisiers	4
Chaudronniers	3
Mécanicien	1
Ferblantiers	2
Armurier	1
Charron	1
Couvreur en ardoises	1
Sieur de long	1
Cordonniers	4
Chiffonniers	2
Peintre en bâtiments	1
Faiseurs de balais	6
Ramoneurs	2
Garçons boulangers	2
Garçon de café	1
Id. pharmacien.	1
Garçons laboureurs	3
Sans profession	5
Échappés à la surveillance	9
Décédés, dont 2 en mer	8
Reclus dans les dépôts de mendicité	16
Traduits en police correctionnelle et subissant ou ayant subi un emprisonnement	16
TOTAL.	555

Sur ce nombre sont signalés :

Comme ayant une bonne conduite	477
Conduite laissant à désirer	27
Conduite mauvaise	34
Échappés à la surveillance	9
Décédés	8

Total.	555
----------------	-----

Aucun colon libéré n'est rentré à l'école de réforme.

Des 16 individus qui sont portés comme admis dans les dépôts de mendicité, il en est plusieurs atteints d'infirmités qui les rendent incapables de travailler. Les autres, à peu d'exceptions près, n'ont pas trouvé, à leur retour dans leurs foyers, d'appui et de secours suffisants. Parmi les 16 colons qui, depuis leur libération, ont subi ou subissent encore leur peine dans les prisons de St-Bernard, d'Alost et de St-Hubert, et dans les maisons d'arrêt de Turnhout, Gand et Bruges, il en est *deux* qui ont quitté l'école de réforme à l'âge de 12 ans et *cinq* dont la durée de séjour n'a pas dépassé *six mois*.

M. le commissaire de police en chef, faisant fonctions du ministère public à Liège, en transmettant, par sa lettre du 3 mars dernier, à la direction des écoles de réforme, les bulletins de renseignements qui lui avaient été demandés, fait ressortir les motifs qui déterminent le plus souvent les récidives. « Ces » infortunés, dit-il, ne trouvent pas, surtout dans les grandes villes, la protection dont ils auraient besoin. Sans guides pour les maintenir dans les principes de conduite qui leur ont été inculqués à l'école de réforme, ou bien ils » font la rencontre de gens pervers qui exploitent leurs mauvais penchants ou » leur inexpérience, ou bien ils rentrent dans leur famille où règne l'oisiveté, » et où ils n'ont que de mauvais exemples. Je pense, ajoute-t-il, qu'il serait » préférable de diriger ces jeunes gens vers la marine, ou de leur faire contracter des engagements dans l'armée, à défaut d'ateliers où ils seraient admis » et mieux surveillés. »

C'est aussi ce que fait la direction de l'école de réforme, chaque fois qu'elle en a les moyens; elle frappe à toutes les portes pour placer ses colons, et ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'elle se décide à courir la chance de leur renvoi pur et simple dans leurs foyers.

Comme exemple du patronage bienveillant qu'elle est parvenue à susciter en faveur des enfants à leur sortie de l'établissement, nous citerons un extrait d'une lettre adressée récemment au directeur par M. Vander Beken, juge de paix du deuxième canton de la ville de Courtrai. Cet honorable fonctionnaire nous pardonnera, nous l'espérons, la publicité que nous croyons utile de donner à une communication qui n'avait à ses yeux qu'un caractère confidentiel. « Le » jeune Desm..., que vous m'avez recommandé, est placé à Mouscron en qualité » d'apprenti charron, chez M. D., qui lui prodigue tous les soins d'un bon » père de famille; la conduite de cet enfant est exemplaire; il est soumis et » respectueux, probe et actif; il s'est acquis déjà la bienveillance et l'affection » de son patron; il est aussi le point de mire des habitants de la commune, qui

» voient en lui un échantillon de vos produits et des résultats de votre orga-
 » nisation ; tous l'aiment et s'intéressent à lui. Malheureusement il n'est pas
 » grand, et ses forces ne lui permettent pas encore de se livrer à tous les tra-
 » vaux que l'exercice de sa profession exige ; mais j'espère que l'air de la cam-
 » pagne, des exercices continuels, une nourriture saine et abondante, facili-
 » teront son développement physique et lui permettront bientôt de satisfaire
 » aux exigences de son état. J'ai dû lui procurer d'abord quelques objets de
 » première nécessité ; mais depuis , son patron le nourrit , l'habille et l'entre-
 » tient ; tous les dimanches, il sort avec lui et lui paye son écot, ce qui le récom-
 » pense et l'encourage ; aussi est-il joyeux , content et heureux. Appelé
 » souvent à Mouscron par les devoirs de mon emploi, je vais le visiter et m'as-
 » surer par moi-même de sa conduite et de ses progrès.... Si vous aviez encore
 » un jeune homme apte à exercer la même profession, je pourrais en ce moment
 » le placer avec avantage, également à Mouscron, où le collègue de M. D.,
 » jaloux du bonheur qui lui est advenu, me prie d'intercéder près de vous pour
 » obtenir, à son tour, un élève de votre école, vous assurant d'avance de la
 » sollicitude et de la bienveillance que vous êtes en droit d'exiger pour les
 » colons de votre établissement. Il désire une prompte réponse. Le cas échéant,
 » nos conditions seraient plus sévères, car, une première fois, il a fallu solli-
 » citer et faire des avances, tandis que cette fois on vient à nous et on nous prie ;
 » c'est nous donner le droit de devenir un peu exigeant ; puis c'est le plus bel
 » éloge que l'on puisse faire de votre institution et des hommes éminents qui
 » la dirigent, et qui s'attachent avec tant de zèle à former l'esprit et le cœur
 » de ces jeunes intelligences qui seront à jamais votre gloire et votre bon-
 » heur : *Gloria filiorum patres eorum.*

» Que vous m'avez fait de bien en m'envoyant votre jeune colon, et que j'ai
 » été heureux de pouvoir faire quelque chose qui vous fût agréable tout en
 » étant utile à votre protégé ! Désormais ne m'envoyez plus de colons pour
 » vous ni pour eux, mais bien pour moi ; car me procurer l'occasion de
 » vous être agréable et de rendre service aux écoles de réforme, c'est une
 » faveur que je sollicite et un bonheur que j'ambitionne.... »

Ces témoignages d'intérêt sont nombreux ; ils sont sincères, parce qu'ils se tra-
 duisent en actes et en bons offices. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans
 une lettre de M. le bourgmestre de Thielt, qui, en retournant les seize bul-
 letins de renseignements qui lui avaient été adressés, s'exprime en ces termes :
 « Vous remarquerez, Monsieur le directeur, qu'à l'exception d'un seul, les ren-
 » seignements sur les colons sortis de l'école de Ruysselede sont favorables. Ces
 » jeunes gens, avant leur entrée à votre établissement, appartenaient sans ex-
 » ception à la catégorie des jeunes fainéants, mendiants et vagabonds, et sans
 » les bienfaits de l'éducation à laquelle ils ont participé, et les soins dont vous
 » les avez environnés, il est hors de doute qu'ils seraient tombés dans la classe
 » des individus dangereux qui sont l'opprobre et la terreur de la société.

» A la suite de leur retour dans la commune, nous avons reconnu qu'il fallait
 » à ces jeunes gens un appui moral pour persévérer dans la bonne voie qui leur
 » avait été tracée, et qu'ils ne pouvaient, surtout dans les commencements,
 » être entièrement abandonnés à eux-mêmes. En conséquence, nous les avons
 » placés à notre atelier, et mis en pension pour deux années à notre hospice

» de vieillards, où on a continué à leur inspirer l'amour du travail, à leur
 » inculquer les principes de la religion et de la vie chrétienne, en mettant con-
 » stamment sous leurs yeux l'heureuse position dans laquelle ils se trouvaient
 » comparativement à celle qui avait précédé leur admission à l'école de réforme.
 » Ce mode de patronage a parfaitement réussi; nos pupilles comprennent et
 » reconnaissent la sollicitude dont ils ont été l'objet, et je puis attester qu'ils
 » appartiennent désormais à la catégorie des honnêtes ouvriers, et que plu-
 » sieurs viennent déjà, par leur travail, efficacement en aide à leurs parents. »

Qu'on veuille se reporter au temps encore rapproché où les jeunes mendiants et vagabonds croupissaient dans les dépôts de mendicité; alors la récidive était la règle presque générale, et on serait embarrassé de citer un seul exemple d'un jeune reclus qui, après sa sortie de ces établissements, se soit créé une position indépendante et respectée dans la société. Aujourd'hui la récidive dans les écoles de réforme n'est plus qu'une rare exception, et lorsqu'elle arrive elle s'explique aisément soit par l'état d'infirmité des colons libérés, soit par l'insuffisance de la durée de leur séjour à l'établissement, soit enfin par l'absence d'assistance et de patronage que, malgré les efforts les plus persévérants, on ne parvient pas toujours à leur procurer dans toutes les localités.

Mais ce sont surtout les placements dans la marine qui ont assuré aux colons sans famille et sans liens qui les rattachent à la société, une carrière honorable et avantageuse sur tous les rapports.

*Placements dans la
marine; leurs re-
sultats.*

M. Thielens, chef de division au gouvernement provincial d'Anvers, inspecteur du service des émigrants, a continué à nous prêter à cet égard un concours utile dont nous lui sommes reconnaissants.

Dans les commencements, l'État a dû pourvoir aux frais de premier équipement; mais peu à peu la direction de l'école est parvenue à réduire cette charge en la répartissant: ainsi, sur les 25 colons engagés en 1855, aucun n'a dû être équipé *complètement* aux frais du trésor.

Les trousseaux ont été payés comme il suit:

1° En partie par l'établissement, l'autre partie étant avancée par les capitaines à compte des gages.	8
2° Par les communes du domicile de secours ⁽¹⁾	10
3° Par les hospices civils de Bruxelles et de Gand	2
4° Par le comité de patronage de Turnhout.	1
5° A charge de la masse (marine militaire)	4
	25

Dans nos rapports précédents, et notamment dans celui de 1854 (pp. 33 et suiv.), nous avons cité plusieurs extraits des rapports et des notes qui nous avaient été transmis sur la conduite des colons engagés comme mousses ou ma-

(1) Gand 2; Liège 2; St-André lez-Bruges 1; St-Josse-ten-Noode 1; Ixelles 1; Namur 1; Louvain 1; Langemarck 1.

telots. On ne lira pas avec moins d'intérêt les données que nous fournissent à cet égard les lettres reçues par le directeur pendant l'année qui vient de s'écouler.

Fr. Roel... placé d'abord sur le *Caractacus* pour Singapore, ensuite sur un transport anglais de Londres à Malte, incendié non loin de cette île, plus tard sur la *Maria* d'Anvers relâchée à Flessingue, puis successivement sur un schooner anglais pour Gibraltar et Marseille, sur un koff hollandais pour Constantinople, sur un schooner norvégien pour Galatz et de là à Christiansand, Roel... est revenu à Anvers par le bateau de Hambourg. Il est content, heureux et riche relativement parlant. Il a un engagement de 3 liv. st. par mois. Il part à bord d'un trois-mâts anglais pour les grandes Indes. C'est le type du bon et vrai matelot. Il est allé voir sa mère et ses frères et sœurs à Meirelbeke et s'enrôle aujourd'hui.

Der... est revenu de Buénos-Ayres. Il a gagné 15 florins par mois. A peine entré au port, un enrôleur lui en offre 20. Il est habillé comme un gentleman. Son trousseau de marin vaut 200 francs, sans compter ses effets de dimanche.

Oliv... et *Pac....* sont de retour d'Akyab, pointe de Galles et Rangoun, robustes et contents. Le capitaine en est on ne peut plus satisfait. M. Donnet les rééquipe de pied en cap et garde leur pécule.

Bat.... est de retour à bord de la barque anglaise *Thames*, venant d'Akyab. Il est vif comme la poudre, gentil, raisonneur et raisonnable, et rempli de cœur. Il ne dit que du bien du capitaine qui lui a promis un trousseau neuf.

Moul... a perdu son navire, la *Marie-Antoinette*, sur la barre de Rio-Grande. Le premier canot de sauvetage, dans lequel il se trouvait, a heureusement atterri; il a vu sombrer le deuxième canot qui portait le capitaine et des matelots; tous ont péri! Le jeune Moul... n'a pas perdu courage pour cela, au contraire. Revenu au Havre sur le navire français *Saint-Marc*, et de là à Anvers par les soins du consul belge, il s'est immédiatement présenté dans mon cabinet (c'est M. Thielens qui parle), ne demandant qu'une chose, son enrôlement et quelques effets. Je lui ai procuré l'un et l'autre. Il est parti pour Akyab sur la frégate hambourgeoise *Semerer*. C'est un des plus intéressants de vos élèves; il s'exprime fort bien, est plein de bon vouloir et déterminé comme un vrai marin.

Bomb... vient de me serrer la main, alerte et bien portant, revenu d'un voyage de 14 mois, à 20 florins. Il est parfaitement équipé et me fait l'effet d'un très-brave garçon. C'est la fine fleur de vos élèves.

Facq... tient une conduite exemplaire. Son salaire est porté à 20 florins par mois. Au retour de chaque voyage, il se rend à Gand pour déposer entre les mains de sa mère une partie de ses économies.

Vic... est avancé en grade; il écrit de Constantinople qu'il gagne 100 francs par mois.

Van H... et *Sp...* écrivent au directeur une lettre datée de Shields, port d'Angleterre, pour lui annoncer qu'ils sont engagés tous deux sur le même navire, à raison de 60 francs par mois, en qualité de matelots. Le premier avait rencontré le second malade à Sunderland; il était venu à son aide et avait facilité son engagement. Les liens de fraternité contractés à l'école de réforme persistent

au dehors, et il y a de nombreux exemples de l'assistance que se prêtent mutuellement les colons lorsqu'ils se retrouvent dans le monde.

Vandamme est parti comme mousse pour la Crimée, à bord du *Rapide*, capitaine Fourny, qui a fait le cabotage pendant un an dans la mer Noire. Il a eu l'occasion de se distinguer par son sang-froid et son intrépidité. Son capitaine en fait le plus grand cas.

« Dès son arrivée chez moi, » écrit celui-ci au directeur des écoles de réforme, « *Vandamme* s'est fait remarquer par sa docilité et par son ardeur pour le travail. Pendant notre traversée d'Ostende en Crimée, il a persévéré dans les mêmes dispositions de conduite et d'application. Arrivé à sa destination, il s'est trouvé subitement transporté sur un théâtre qui a dû frapper vivement sa jeune imagination, et aurait pu lui faire oublier les bons principes qu'on lui a inculqués à l'école de Ruysselede. Il s'est trouvé souvent dans des circonstances de nature à l'entraîner hors du sentier du devoir; mais il a su résister aux entraînements, et s'est toujours montré d'une probité exemplaire. Ainsi, jusqu'à notre départ de Kamiesh, j'ai eu continuellement à me louer de sa conduite, et j'ai été plus particulièrement encore satisfait de lui pendant notre retour. Dans cette périlleuse traversée, le jeune *Vandamme* s'est signalé par sa patience et son courage à braver les fatigues et les dangers. C'est surtout dans une longue et furieuse tempête que nous avons essuyée près du cap Trafalgar, qu'il s'est fait remarquer par une action de bravoure peu commune pour son jeune âge : dans un moment de péril suprême, il a osé exécuter, pour le salut commun, une manœuvre hardie devant laquelle plus d'un marin exercé aurait reculé.

» Vous voyez donc, Monsieur le Directeur, qu'en résumé, votre jeune élève s'est montré actif, docile, probe, courageux, et qu'il a même posé un acte de bravoure exceptionnelle qui mérite et recevra sa récompense. S'il continue comme il a commencé, il parviendra certainement à une position honorable dans la société. »

Alb. Mortelmans a été décoré de la médaille en vermeil, par arrêté du Roi en date du 15 septembre 1855. Voici les motifs de cet arrêté :

« Le navire belge *Mélanie-Isabelle*, parti d'Anvers le 3 septembre 1855, prend subitement feu à vingt kilomètres du port. Au milieu du travail de sauvetage, *Mortelmans* se rappelle qu'un enfant est endormi dans l'entre-pont; il s'y précipite à travers les flammes et la fumée, prend l'enfant dans ses bras, le monte sur le pont, le dépose ensuite dans le canot et lui sauve ainsi la vie. *Mortelmans* a eu ses habits brûlés. »

Le journal officiel, le *Moniteur belge*, dans son compte rendu de la cérémonie qui eut lieu au temple des Augustins, à l'occasion de la distribution des récompenses pour actes de dévouement, s'exprime, au sujet de notre ancien colon, de la manière suivante :

« La cérémonie touchait à sa fin, mais l'assemblée n'était pas à bout d'émotions. Il ne restait plus qu'un seul nom à appeler.

» Un jeune homme, encore enfant hier, à la figure basanée et intelligente, s'avance; c'est un ancien colon de Ruysselede, aujourd'hui mousse dans la marine marchande. Pauvre enfant, sans parents peut-être, il s'avance avec

» une modeste assurance. M. le comte Vilain XIII, en qualité de Ministre
 » chargé de la marine, se lève, et porteur de la médaille, s'avance vers la loge
 » royale, conduisant par la main Albert Mortelmans. Il remet la médaille à
 » Sa Majesté, qui la donne à l'enfant après lui avoir adressé d'encourageantes
 » paroles.

» A ce moment un frissonnement indicible a parcouru toute l'assemblée, les
 » applaudissements étaient frénétiques, et Sa Majesté elle-même donnait le
 » signal.

» Ce jeune homme est un exemple de plus des bienfaits de l'éducation. Mor-
 » telmans, colon naguère à l'école de réforme, y a vu développer les bons
 » instincts endormis, mais non éteints dans son cœur, et son premier acte est
 » de sauver la vie à un enfant oublié dans l'entre-pont d'un navire que dé-
 » vorent les flammes. »

Vindevoghel, Adolphe. — Le *Moniteur belge* du 29 février 1856 rend compte dans les termes suivants d'un désastre arrivé en mer et à l'occasion duquel le capitaine et l'équipage du navire belge *Stad Antwerpen*, armateur M. Huysmans, ont eu l'occasion de se distinguer particulièrement :

« M. Seibels, Ministre résident des États-Unis d'Amérique, vient d'être
 » chargé de remettre au Gouvernement belge les récompenses que le président
 » de cette république a décernées au capitaine E. Uyttenhoven, ainsi qu'à
 » l'équipage du navire belge *Stad Antwerpen*, comme un témoignage public
 » de sa haute satisfaction, et pour reconnaître le noble désintéressement avec
 » lequel ils ont recueilli en mer une grande partie des équipages et des passa-
 » gers de deux navires américains.

» Voici les faits qui ont donné lieu à cette manifestation. Ils font honneur à
 » notre marine marchande, et peuvent servir d'exemple dans des cas analogues.

» Le 26 juin 1854, au matin, on aperçut du *Stad Antwerpen* une embarca-
 » tion à rames qui luttait contre une grosse mer et faisait des signaux de dé-
 » tresse. Le capitaine Uyttenhoven se dirigea aussitôt vers elle et recueillit peu
 » de temps après à son bord les 31 personnes, hommes, femmes et enfants
 » qui s'y trouvaient entassées. Il apprit d'eux qu'une terrible collision avait
 » fait couler peu d'heures auparavant les navires américains *Trade-Wind*
 » et *Olympus*, et qu'un assez grand nombre de naufragés se trouvaient dans le
 » voisinage, soit dans des embarcations, soit sur des radeaux improvisés.

» Le capitaine Uyttenhoven se mit de suite à la recherche de ces malheu-
 » reux ; il plaça des vigies dans la mâture, et une heure après il réussit de cette
 » manière à recueillir encore deux embarcations contenant 30 personnes. Il
 » continua à courir des petites bordées dans l'espoir de rencontrer ceux des pas-
 » sagers qui s'étaient cramponnés aux débris des navires ; pendant la première
 » heure ses efforts furent infructueux ; mais il continua ses recherches sans se
 » décourager. Ayant enfin atteint le lieu du sinistre, il se trouva environné de
 » débris et de ballots. Il fit mettre ses embarcations à la mer, et réussit encore à
 » sauver 35 passagers, dont 10 ou 12 étaient plus ou moins grièvement blessés.
 » Tous étaient sur le point de succomber de fatigue et d'épuisement.

» Le capitaine poussa le dévouement jusqu'à distribuer de ses vêtements à
 » ceux des naufragés qui étaient presque nus. Ce noble exemple fut suivi par

- » tout l'équipage. Enfin , grâce à ses soins empressés , ces 96 naufragés ont été
» déposés sains et saufs dans un port des États-Unis.
» Le Gouvernement américain a décerné au capitaine et à l'équipage des
» récompenses justement méritées. »

Parmi les hommes de l'équipage du *Stad Antwerpen* qui se sont le plus particulièrement distingués dans cette circonstance , l'école de réforme est heureuse de compter un de ses enfants , le jeune mousse Adolphe Vindevoghel. En attendant la médaille qui lui est promise par le Gouvernement américain , les capitaines et officiers des navires américains , au port d'Anvers , se sont cotisés pour lui offrir une montre en or , dite chronomètre , de 500 francs , avec chaîne en or , dont la remise lui a été faite au commissariat maritime , par M. Goubau , en présence des officiers précités réunis. Le jeune mousse a déposé ce cadeau entre les mains de son armateur , M. Huysmans , pour être conservé jusqu'à sa majorité.

Le diplôme décerné au jeune Mortelmans a été encadré et suspendu dans le grand réfectoire de l'école , de même que son portrait , parfaitement ressemblant , peint , grâce à l'intervention de M. Thielens , par un peintre de talent , M. de Taeye , professeur à l'Académie d'Anvers. Son installation a eu lieu en grande cérémonie , à l'occasion du nouvel an , en présence de la population assemblée.

Telles sont nos annales : elles nous récompensent de nos peines en nous donnant la preuve qu'elles ne sont pas stériles ; elles offrent à nos colons des exemples et des modèles dont ils sont fiers et qu'ils s'efforceront d'imiter.

DEUXIÈME PARTIE.**ÉCOLE DE RÉFORME DES FILLES, A BEERNEM.**

L'ouverture de l'école de réforme des filles a eu lieu le 10 octobre 1853.

Mouvement de la po-
pulation.

Le mouvement de la population, depuis l'origine, donne les résultats sui-
vants :

	ENTRÉES.	SORTIES.	DÉCÈS.	TRANSFÈREMENTS.	DÉSERTIONS.
1853	61	4	»	»	»
1854	184	11	1	4	4
1855	102	45	13	3	»
TOTAUX	347	57	14	7	4

Le nombre des journées d'entretien a été :

En 1853, de	5,924;	population moyenne	48
En 1854, de	52,824;	—	144
En 1855, de	88,637;	—	245

État du mouvement de la population, en 1855, avec l'indication des provinces auxquelles appartiennent les enfants.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	PRÉSENTES au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES pendant l'an- née.	SORTIES pendant l'an- née.	DÉCÉDÉES.	TRANSFÉRÉES	DÉSERTÉES.	PRÉSENTES à la fin de l'année.
Flandre occidentale, .	9	11	»	»	»	»	20
— orientale . . .	62	21	5	3	»	»	75
Hainaut	40	7	17	1	1	»	28
Brabant	62	41	18	6	1	»	78
Liège	20	2	»	2	1	»	10
Namur	5	2	»	1	»	»	6
Limbourg	8	2	2	»	»	»	8
Luxembourg	4	»	1	»	»	»	3
Anvers	14	16	2	»	»	»	28
TOTAUX	224	102	45	13	3	»	265
TOTAUX GÉNÉRAUX.	326		326				

*Indication des caisses qui ont pourvu aux frais d'entretien
de la population.*

	POPULATION pendant l'année.	POPULATION au 31 déc. 1855.
1° A charge de l'administration des prisons	100	90
2° — de différentes communes de la Flandre occidentale . .	9	9
3° — — — orientale.	30	25
4° — — — du Hainaut	43	24
5° — — — du Brabant	98	76
6° — — — de la province de Liège.	19	17
7° — — — d'Anvers.	4	4
8° — — — de Limbourg	8	6
9° — — — de Namur	4	4
10° — — — de Luxembourg	4	3
11° — de l'administration des établissements de bienfaisance .	1	1
12° — de particuliers.	2	2
13° A charge des hospices civils, etc.	2	2
14° Dont le domicile de secours est en contestation	2	2
TOTAUX.	526	265

La population totale a été, en 1855, de 326 filles; 45 ont été libérées; 3 ont été transférées : 1 au dépôt de Bruges pour infirmités, la 2^e au dépôt de la Cambre, ayant atteint sa 18^e année, et la 3^e au même établissement, *étant enceinte avant son arrivée à l'école.*

13 sont décédées, dont une à l'infirmerie du dépôt de Bruges.

Il n'y a pas eu de désertion.

Sur 45 jeunes filles sorties, il y en avait :

Au-dessous de 12 ans.	6
De 12 à 16 ans.	17
De plus de 16 ans.	22
TOTAL.	45

Le grand nombre des décès, en 1855, comparé au chiffre de la population, tient à des circonstances tout exceptionnelles et ne dépend nullement du régime de l'établissement, qui réunit, au contraire, toutes les conditions voulues pour le maintien de la santé et pour le prompt rétablissement des enfants chez lesquelles elle serait altérée. Sur 88 enfants traitées à l'infirmerie pendant l'année, le médecin nous apprend, dans son rapport, que 12 étaient entrées à l'école dans des conditions physiques des plus déplorables, toutes scrofuleuses, faibles et débiles, la plupart rachitiques, quelques-unes épileptiques. Parmi celles-ci, une petite fille épileptique de naissance a succombé à un accès. Les autres sont successivement tombées victimes de la phthisie pulmonaire, dont elles portaient le germe déjà bien avant leur entrée. Nous rappelons à cette occasion les observations que nous avons faites en ce qui concerne les garçons atteints de maladies

ou d'infirmités incurables ; elles s'appliquent également , et plus encore peut-être, aux filles qui se trouvent dans les mêmes conditions. Leur place n'est pas à l'école de réforme, mais dans les hôpitaux et les hospices où on peut leur donner les soins nécessaires et prolonger ainsi leur pénible et fragile existence, que doit nécessairement compromettre le régime un peu rude et frugal de notre établissement.

Age, état civil des enfants entrées en 1854 et 1855.

Les 61 filles entrées en 1853 venaient des dépôts de mendicité, où elles avaient été choisies parmi celles qui possédaient la force nécessaire pour être employées aux travaux du ménage.

Voici quels étaient les âges de celles qui ont été admises en 1854 et 1855 :

	1854.	1855.
Agées de 2 à 7 ans.	18	5
— de 7 à 10 ans.	32	27
— de 10 à 12 ans.	50	18
— de 12 à 14 ans.	41	27
— de 14 à 16 ans.	57	17
— de plus de 16 ans.	6	8
	184	102

Sous le rapport de l'état civil, on en comptait :

	1854.	1855.
Ayant père et mère	108	54
Orphelines de père	11	23
— de mère.	13	11
— de père et de mère	15	6
Enfants naturelles	37	6
Enfants trouvées et abandonnées	»	2
	184	102

On retrouve ici, comme chez les garçons, l'influence fatale de la dispersion et de la rupture des liens de la famille et de l'abandon des orphelins.

Degré d'instruction des jeunes filles à l'entrée et à la sortie.

Sur 286 jeunes filles entrées en 1854 et 1855, l'examen d'admission a constaté, au point de vue religieux, les résultats suivants :

		Degré d'instruction religieuse.			Sachant leurs prières.			Connaissant le catéchisme.		
		Bonne.	Médiocre.	Nulle.	Toutes.	En partie.	Néant.	Bien.	En partie.	Néant.
Ayant fait leur première communion.	137	21	94	22	90	40	7	11	101	25
N'ayant pas fait leur première communion	149	»	17	132	34	80	35	»	8	141
	286	21	111	154	124	120	42	11	119	166

23 jeunes filles ont été admises à faire leur première communion en 1854, et 28 en 1855.

Sur 68 élèves sorties pendant les deux mêmes années, il y en avait :

		Dont la conduite morale et religieuse pendant leur séjour, avait été			Dont l'instruction religieuse à l'époque de la sortie, était		
		Excellente.	Bonne.	Médiocre.	Bonne.	Satisfaisante.	Médiocre.
Ayant fait leur première communion.	60	8	34	18	19	26	15
N'ayant pas fait leur première communion.	8	2	4	5	2	»	6
	68	10	38	23	21	26	21

Sous le rapport de l'instruction scolaire, les entrantes étaient classées comme il suit :

	1854.	1855.	Total.
Complètement illétrées.	137	82	219
Ayant un commencement d'instruction.	34	15	49
Sachant plus ou moins lire et écrire.	13	5	18
	184	102	286

Il résulte de ces chiffres que l'ignorance des filles, à leur entrée, était plus générale encore que chez les garçons. Les deux relevés suivants indiquent les progrès qu'elles ont accomplis pendant les deux dernières années.

1. Degré d'instruction des filles qui se trouvaient à l'établissement, le 31 décembre de chacune des années 1854 et 1855.

	1854.	1855.
Lecture : langue flamande	15	45 couramment,
	22	65 imparfaitement,
	160	86 commençantes,
	26	70 néant.
Lecture : langue française.	11	34 couramment,
	14	40 imparfaitement,
	43	55 commençantes,
	155	157 néant.
Grammaire et dictée : langue flamande	15	55 bien,
	22	49 moins bien,
	186	180 néant.
Grammaire et dictée : langue française	13	50 bien,
	18	33 moins bien,
	192	201 néant.
Calcul mental	12	20 très-bien,
	14	26 bien,
	22	44 moins bien,
	175	174 commençantes.

	1854.	1855.
	—	—
Calcul écrit	{ 8 12 13 190	26 très-bien, 37 bien, 40 moins bien, 161 commençantes.
Écriture	{ 12 19 192	35 bien, 49 moins bien, 180 commençantes.
Chant d'ensemble	{ 30 50 34 109	30 très-bien, 69 moins bien, 80 commençantes, 63 néant.

II. Degré d'instruction des filles sorties pendant les années 1854 et 1855.

	1854.	1855.
	—	—
Lecture : langue flamande	{ 2 4 15 »	13 couramment, 26 imparfaitement, 12 commençantes, 10 néant.
Lecture : langue française	{ 3 4 14 »	13 couramment, 7 imparfaitement, 39 commençantes, 2 néant.
Grammaire et dictée : langue flamande	{ 3 2 16	13 bien, 10 moins bien, 38 néant.
Grammaire et dictée : langue française	{ 3 4 14	13 bien, 13 moins bien, 35 néant.
Calcul mental	{ 3 4 14	14 très-bien, 19 bien, 28 moins bien.
Calcul écrit	{ 3 4 14	19 très-bien, 22 bien, 20 moins bien.
Écriture	{ 3 6 12 »	16 très-bien, 10 bien, 33 moins bien, 2 néant.
Chant d'ensemble	{ 4 3 14	8 très-bien, 10 moins bien, 43 néant.

Le relevé suivant donne le chiffre et indique la nature des punitions qui ont été infligées pendant la même période, ainsi que des fautes qui les ont motivées :

Punitions infligées en 1854 et 1855, et fautes qui les ont motivées.

	1854.	1855.
Retenue pendant les récréations	30	25
Retrait d'emplois de confiance	6	9
Perte du grade d'assistante ou de sous-assistante	4	4
Privation de la leçon de chant	»	4
Radiation du tableau d'honneur	8	21
Cellule avec ou sans la mise au pain et à l'eau	5	5
Mise au pain et à l'eau	66	55
TOTAUX.	119	121
Paresse et entêtement	23	31
Malpropreté	17	15
Infractions diverses à la discipline	34	33
Négligences	19	17
Refus de travail	8	9
Paroles inconvenantes	11	16
Tentatives de désertion	7	»
TOTAUX.	119	121

Ainsi, sur 100 élèves en moyenne, il y a eu, en 1854, 82, et en 1855, 50 punitions. C'est une notable réduction.

Les inscriptions au tableau d'honneur ont été comme il suit pendant chacune des deux années :

Inscriptions au tableau d'honneur. 1854-1855.

	INSCRITES. pendant l'année.		INSCRITES. à la fin de l'exercice.	
	1854.	1855.	1854.	1855.
Pour la 1 ^{re} fois	74	36	25	5
— la 2 ^e fois	45	45	6	3
— la 3 ^e fois	30	38	13	5
— la 4 ^e fois	15	36	15	7
— la 5 ^e fois	»	37	»	9
— la 6 ^e fois	»	24	»	5
— la 7 ^e fois	»	19	»	8
— la 8 ^e fois	»	11	»	11
TOTAUX.	162	246	59	55

Les conditions d'inscription au tableau d'honneur ont été de plus en plus sévères et difficiles. De là la diminution proportionnelle du nombre des élèves inscrites à la fin de 1855.

Régime disciplinaire.
occupations.

Le régime disciplinaire et économique de l'école des filles correspond en tous points à celui de l'école des garçons. Le règlement de la première est calqué sur celui de la seconde. La seule différence essentielle est dans le mode d'occupation. Les filles sont employées à la couture, à la broderie, au tricot, à la buanderie, à l'étable, à la basse-cour, aux soins du ménage. Quelques-unes font de la dentelle. Pendant la bonne saison, elles contribuent, dans la mesure de leurs forces, aux travaux du jardinage et de la culture. Indépendamment des ouvrages qu'elles font pour les deux établissements, tels que la confection, l'entretien et la réparation des trousseaux et du linge (voir annexe, sub litt. D), le blanchissage, etc., elles commencent à travailler pour le compte de particuliers et de fabricants, et ont notamment entrepris la confection d'une partie des vêtements destinés aux femmes aliénées de la colonie de Gheel. Les profits qu'elles retirent de ce travail sont divisés en deux parts égales, dont l'une est versée au trésor, et dont l'autre sert à alimenter la caisse de secours destinée à procurer aux sortantes des effets d'habillement et, autant que possible, un petit pécule.

L'état qui suit fait connaître le mode d'occupation des élèves, pendant un jour pris au hasard dans chaque saison :

	EN ÉTÉ.	EN HIVER.
Employées à la couture	70	95
— au ravaudage.	38	45
— à la broderie	8	8
— à la dentelle.	4	4
— au tricot	24	76
— à la buanderie	30	50
— à la basse-cour et à l'étable	6	6
— au jardinage	4	»
— à la cuisine	4	4
— au service de propreté.	6	6
— comme infirmière	1	1
— au magasin de lingerie.	2	2
— aux champs (sarclage, fenaison, etc.).	80	»
Malades à l'infirmerie ou tenues en observation	3	3
	280	280

Service de surveil-
lance, inspection.

Les divers services de l'école sont répartis entre les 9 sœurs surveillantes de la congrégation des *Sœurs de Notre-Dame*, qui s'en acquittent avec un zèle et un dévouement dignes d'éloges. Il leur est adjoint un certain nombre d'assistantes et de sous-assistantes choisies parmi les jeunes filles qui se distinguent par leur bonne conduite et leur intelligence. Ces emplois, vivement recherchés, équivalent à ceux de chefs et sous-chefs de section à l'école des garçons. Ils sont conférés ou confirmés avec solennité dans la réunion des dames inspectrices qui a lieu d'ordinaire au commencement de chaque trimestre. Dans cette même réunion on proclame les inscriptions au tableau d'honneur, et les dames pro-

fitent de la circonstance pour adresser des admonestations ou des encouragements aux élèves qui les ont mérités.

Les progrès sont réels et constants dans toutes les branches, au travail, à l'école, à la classe de chant, dans les exercices gymnastiques.

Les locaux sont en bon état d'entretien. L'ameublement a été complété pendant l'année, et ne laisse plus rien à désirer. On a seulement jugé nécessaire, pour prévenir les accidents, de changer le système des chaudières de la cuisine.

12 filles sont sorties de l'établissement en 1853 et 1854, et 45 en 1855. Parmi ces dernières, 5 ont été placées comme servantes, et les renseignements obtenus sur leur compte sont satisfaisants. Sur les 40 autres, nous en retrouvons 2 dans les dépôts de mendicité; 2 sont rentrées à l'école de Beernem par suite de condamnation; les 36 qui complètent le nombre, ont généralement une bonne conduite.

Libérations, placements, patronage.

On ne doit pas se dissimuler que le placement des filles présente beaucoup plus de difficultés que celui des garçons. Elles doivent surtout être formées pour entrer en service en qualité de servantes, de bonnes d'enfant, de femmes de chambre, de filles de ferme, et cet apprentissage exige un séjour assez prolongé à l'école de réforme, ainsi que des conditions d'âge et de force qui ne sont pas toujours compatibles avec le désir des communes de s'affranchir au plus tôt du paiement des frais d'entretien. Quoi qu'il en soit, la direction et le comité des dames ne négligent aucun moyen, aucune occasion, pour préparer la sortie des jeunes personnes confiées à leur sollicitude, et pour leur procurer des positions convenables. On s'efforce d'obtenir à cet effet le concours de dames charitables dans les principales localités, et de constituer un patronage spécial à l'aide duquel on puisse écarter les obstacles qui entravent l'action bienveillante des dames inspectrices.

TROISIÈME PARTIE.**SITUATION FINANCIÈRE DES ÉCOLES DE RÉFORME.**

De même que les années précédentes, nous insérons à la suite de notre rapport le résumé des comptes généraux de l'exercice 1855 (voir aux annexes : état sub litt. *E*), en y ajoutant :

- 1° L'état de situation générale de l'inventaire, au 31 décembre 1854 ;
- 2° L'état récapitulatif des achats de l'exercice ;
- 3° L'état des frais de gestion ;
- 4° L'état des dépenses ordinaires (gestion et entretien) ;
- 5° L'état des produits agricoles ;
- 6° Le compte d'abatage des animaux ;
- 7° L'état des journées d'entretien et des sommes dues de ce chef aux écoles de réforme pendant l'exercice ;
- 8° L'état des ventes et produits divers ;
- 9° L'état des profits et pertes ;
- 10° L'état de situation générale de l'inventaire, au 31 décembre 1855 ;
- 11° L'inventaire du mobilier de l'école des garçons, du mobilier de l'école des filles, et du matériel de la ferme, au 31 décembre 1851 ;
- 12° L'état d'inventaire des animaux domestiques. — Id. ;
- 13° L'état général du mouvement des objets en magasin à l'usage des colons, ainsi que de ceux en usage, et des articles de consommation pour l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, etc.

Comptabilité.

L'examen de ces pièces atteste l'ordre et l'économie qui existent dans la gestion financière des écoles de réforme. La comptabilité qui s'y rapporte est tenue parfaitement au courant. La régularité et la précision avec lesquelles s'accomplit ce service, font l'éloge de son chef, M. Van Bergen, et des deux employés qui le secondent. La tenue et la comptabilité spéciale des magasins ne laissent rien non plus à désirer, et le comité croit devoir en exprimer sa satisfaction au magasinier M. Bolsius.

Emploi et compte des crédits ouverts, en 1855, au Budget du Ministère de la Justice, pour les écoles de réforme.

Il a été ouvert, au Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1855, un double crédit, l'un de 185,000 francs pour les dépenses ordinaires, l'autre de 30,000 francs pour les dépenses extraordinaires, soit une somme totale de 215,000 francs.

Les dépenses de l'exercice se sont élevées à fr. 210,700 85 c^s, à savoir :

1° Dépenses ordinaires pour les deux établissements, imputées sur le crédit de 185,000 francs.	180,692 87
--	------------

REPORT. fr. 180,692 87

2° Dépenses extraordinaires des travaux de construction de la succursale de l'école des garçons et du bâtiment pour le déplacement de la machine à vapeur (crédit spécial de 30,000 francs). 30,007 71

TOTAL. fr. 210,700 58

De sorte qu'il reste disponible au budget de l'État, une somme de 4,299 42

Somme égale aux crédits alloués. . . . fr. 215,000 »

Les remboursements à faire au trésor sont les suivants :

1° Journées d'entretien des enfants retenus dans les deux établissements, à charge de l'administration des prisons, des communes des domiciles de secours et des administrations charitables fr. 137,050 80

(Voir aux annexes : litt. E, n° 7.)

2° Trousseaux payés par l'administration des prisons . . . 2,688 »

3° Vente publique de sapins et autres bois par l'intermédiaire de l'administration des domaines 7,231 »

4° Produits divers, dont le montant a été versé par la direction dans la caisse du trésor public. 3,163 12

TOTAL. fr. 150,132 92

En défalquant des dépenses les frais occasionnés par la construction de la succursale et du nouveau bâtiment érigé à la ferme, par le déplacement de la machine à vapeur, etc., et en tenant compte des valeurs dont l'inventaire constate l'existence à la fin de l'exercice, on remarque que, nonobstant les circonstances anormales provenant du renchérissement des denrées de toute nature, les écoles de réforme ont, en 1855, de nouveau couvert, et au delà, toutes les avances votées par la Législature.

Il résulte des comptes, que les dépenses de gestion et d'entretien proprement dites se sont élevées à la somme de fr. 165,672 97 c^s, à savoir :

*Dépenses de gestion
et d'entretien des
colons en 1855.*

1° Nourriture des garçons fr. 64,442 10

2° — des filles 26,312 41

90,754 51

3° Frais divers des garçons 60,533 42

4° — des filles 14,385 04

74,918 46

TOTAL. fr. 165,672 97

A déduire la part proportionnelle des bénéfices sur l'exploitation agricole. 20,400 53

RESTE. fr. 145,272 44

*Coût de la journée
d'entretien des co-
lons.*

Nombre des journées d'entretien : 278,566.

Il s'ensuit que le coût moyen de la journée pour la nourriture
a été de fr. 0 25 26
et pour les autres frais de 0 26 89

TOTAL de la journée comprenant la nourriture et l'entretien. fr. 0 52 15

*Coût de la journée
d'entretien des em-
ployés.*

Les dépenses du ménage des employés s'élèvent à la somme
de fr. 10,875 42

1° Nourriture fr. 10,060 87
2° Chauffage 272 26
3° Salaire de la cuisinière 200 »
4° Lessivage 199 25
5° Frais divers 143 04

TOTAL. . . . fr. 10,875 42

A déduire la part des bénéfices sur l'exploitation agricole . . 578 95

RESTE. fr. 10,296 47

Le nombre des journées d'entretien est de 7,849.

Il en résulte que le coût de la journée pour la nourriture a été
de fr. 1 20 80
et pour les frais relatifs à l'entretien 0 10 38

TOTAL de la journée comprenant la nourriture et l'entretien. fr. 1 31 18

*Coût de la journée
d'entretien des ou-
vriers de la ferme.*

Les frais du ménage de la ferme se sont élevés à la somme
de fr. 3,908 38
qui se décompose comme il suit :

1° Nourriture. fr. 3,472 21
2° Salaire de la ménagère. 200 »
3° Éclairage 35 80
4° Lessivage 35 11
5° Uniformes. 131 66
6° Frais divers 35 60

TOTAL. . . . fr. 3,908 38

A déduire la part des bénéfices de l'exploitation agricole . . 1,302 39

RESTE. fr. 2,605 99

Le nombre des journées d'entretien est de 3,371.

Il en résulte que le coût de la journée pour la nourriture a été	
de fr.	0 64 37
et pour les frais relatifs à l'entretien de	0 12 94
TOTAL de la journée comprenant la nourriture et l'entretien. fr.	0 77 31

Le ménage des sœurs dirigeant l'école des filles a donné lieu à une dépense de fr. qui se subdivise comme il suit :

Coût de la journée d'entretien des sœurs surveillantes.

1° Nourriture fr.	2,455 62
2° Chauffage	215 93
3° Lessivage	33 44
4° Frais divers	4 40

TOTAL. . . . fr. 2,711 06

A déduire la part des bénéfices de l'exploitation agricole . .	68 07
RESTE. . . . fr.	2,642 99

Le nombre des journées d'entretien est de 3,467.

Il en résulte que le coût de la journée, pour la nourriture, est	
de fr.	0 68 86
et pour les autres frais	0 07 37
TOTAL de la journée comprenant la nourriture et l'entretien. fr.	0 76 23

En 1854, le coût combiné de la journée de nourriture et d'entretien avait été :

Coût comparé des journées d'entretien en 1854 et 1855.

Pour les colons des deux établissements, de. fr.	0 60 94
Pour les employés de l'école des garçons.	1 47 78
Pour le ménage de la ferme	1 06 61
— des sœurs	0 92 51

On voit que de notables économies ont été réalisées, en 1855, dans les divers ménages, bien que le prix des denrées soit resté au moins aussi élevé que l'année précédente. Avec son abaissement, on arrivera son doute à des résultats plus favorables encore, alors surtout que, par l'extension et le perfectionnement incessant de l'exploitation rurale, des cultures et des ateliers, l'établissement pourra suffire par lui-même aux principaux besoins de sa consommation.

*Compte du subside
accordé pour le pa-
tronage en 1855, et
de la caisse de se-
cours.*

Le compte spécial du subside de 3,000 francs accordé, en 1855, pour mettre la direction des écoles de réforme à même de pourvoir aux premiers besoins des colons au moment de leur sortie et de faciliter leur placement, est inséré aux annexes, sub. litt. *F*; il se résume par une dépense de fr. 2,418 78 ^{cs} et un reliquat disponible de fr. 581 22 ^{cs}. Cette dépense, répartie entre les 123 libérés (78 garçons et 45 filles), donne pour chacun une somme de 20 francs environ.

Les dons déposés dans la caisse de secours représentent une somme de fr. 277 36 ^{cs}, dont il a été fait emploi, sous le contrôle du comité d'inspection, pour venir plus particulièrement en aide à quelques colons et subvenir à des dépenses qui ne pourraient être supportées par d'autres fonds. Il faut y ajouter un don particulier fait par M. le comte F. de Mérode, membre de la Chambre des Représentants, qui, à la suite d'une visite aux écoles de réforme, a témoigné le désir de donner un régal aux enfants.

*Récapitulation et ba-
lance des dépenses
et des recettes des
écoles de réforme.
1849-1855.*

Le rapport de 1854 établissait la balance entre les dépenses et les recettes des écoles de réforme depuis leur origine. Si nous complétons les éléments de cette balance jusqu'au 31 décembre 1855, nous obtenons les résultats suivants :

	DÉPENSES.	REMBOURSEMENTS des frais d'entretien, recettes accidentelles, etc.
1849	370,308 66	20,827 17
1850	232,899 30	35,226 22
1851	249,044 43	75,582 22
1852	159,265 17	90,778 34
1853	169,594 14	97,795 03
1854	167,803 66	127,709 80
1855	210,700 58	150,132 92
TOTAUX	1,559,615 94	598,051 70

En ajoutant aux sommes remboursées l'inventaire des immeubles, meubles, denrées alimentaires, etc., appartenant à l'État, et existant au 31 décembre 1855, soit la somme de

902,414 55

1,500,466 25

on trouve que les sept années d'existence des écoles de réforme, 1849 à 1851 inclus, se clôturent par une différence en moins de

59,149 69

TOTAL ÉGAL aux avances fr. 1,559,615 94

Cette différence de fr. 59,149 69 ^{cs} ne constitue nullement, comme nous l'avons dit dans notre rapport de l'an dernier, une perte pour l'État; elle est représentée, et bien au delà, par la plus-value des terres et des bâtiments.

Pour obtenir la confirmation de ce fait, nous avons demandé que l'administration du domaine de l'État fit expertiser la valeur des domaines de Ruyssede et de Beernem. Cette opération importante fut commencée dès la fin de l'hiver de 1855 et terminée le 2 juin dernier; elle fut conduite avec un zèle et un discernement dignes d'éloges, par M. F.-J. Buyse, inspecteur de l'enregistrement et des domaines dans la province de la Flandre occidentale, et ses résultats sont consignés dans un procès-verbal détaillé qui a été transmis au Département de la Justice. Dans l'impossibilité où nous sommes de reproduire cet important document en entier, nous nous bornerons à en résumer les données principales, en les mettant en regard des évaluations portées à l'inventaire du 1^{er} janvier 1855 et qui représentent les sommes réellement dépensées tant pour l'acquisition des deux domaines que pour les constructions et l'appropriation des bâtiments. M. l'inspecteur Buyse a dû s'abstenir d'expertiser les bâtiments, tout en déclarant qu'ils étaient solides, ne semblaient rien laisser à désirer et valaient au moins ce qu'ils avaient coûté. Dans le résumé qui suit, nous avons cru pouvoir leur donner une valeur au moment de l'acquisition, indépendante de celle qu'ils avaient acquise postérieurement à la suite des changements qu'on leur avait fait subir et des constructions qu'on avait faites pour les compléter. Cette valeur nous paraît pouvoir être fixée à 200,000 francs pour les bâtiments de Ruyssede, et à 30,000 francs pour ceux de Beernem.

Expertise des propriétés de Ruyssede et de Beernem.

Évaluation des propriétés (immeubles et meubles) de Ruyssede et Beernem.

1^{re} PROPRIÉTÉ DE RUYSSELEDE.

	D'après l'inventaire au 1 ^{er} janv. 1855.	D'après l'expertise du 2 juin 1855.
Valeur estimative des terres, y compris les bois (contenance : 126 hectares, 89 ares, 10 centiares).	452,209 99	221,595 05
Travaux de construction et d'appropriation exécutés de 1849 à 1854.		298,484 97
Valeur approximative des anciens bâtiments.		200,000 »
— du mobilier, suivant inventaire au 1 ^{er} janvier 1855	45,598 05	45,598 05
— — agricole, bétail, etc., idem.	29,063 30	29,063 30
— des effets d'habillement, de coucher, idem	17,501 28	17,501 28
— des matières premières, approvisionnements, denrées, combustible, éclairage, etc.	34,558 62	34,558 62
— des fourrages, engrais, semences, emblavures.	25,189 16	25,189 16
TOTAL. fr.	605,920 40	871,790 45

2^{re} PROPRIÉTÉ DE BEERNEM.

Valeur estimative des terres, y compris les bois (contenance : 60 hectares, 42 ares, 50 centiares).	199,576 11	88,555 72
Travaux de construction exécutés de 1852 à 1854.		85,625 85
Valeur approximative des anciens bâtiments		30,000 »
— du mobilier, suivant inventaire au 1 ^{er} janvier 1855	19,852 58	19,852 58
— des effets d'habillement et de coucher, idem	9,096 60	9,096 60
— des emblavures, idem	4,293 29	4,293 29
TOTAL. fr.	229,818 58	252,422 02

3° LES DEUX PROPRIÉTÉS RÉUNIES.

Valeur estimative des terres, y compris les bois (contenance : 187 hectares, 31 ares, 60 centiares).	651,786 10	}	310,150 77
Travaux de construction et d'appropriation exécutés de 1849 à 1854.			382,108 80
Valeur approximative des anciens bâtiments.			250,000 "
— du mobilier, suivant inventaire au 1 ^{er} janvier 1855	65,250 65		65,250 65
— — agricole, bétail, idem.	29,063 30		29,063 30
— des effets d'habillement, de coucher, idem	26,597 88		26,597 88
— des matières premières, approvisionnements, denrées, combustible, éclairage, etc., idem.	54,558 62		54,558 62
— des fourrages, engrais, semences, emblavures, idem.	26,482 45		26,482 45
TOTAL. fr.	835,738 98		1,104,212 45

BALANCE.

Évaluation résultant de l'expertise combinée avec l'inventaire au 1 ^{er} janvier 1855.	1,104,212 45
Idem de l'inventaire au 1 ^{er} janvier 1855.	835,738 98
PLUS-VALUE. fr.	270,473 47

Si l'on met cette plus-value en regard de la différence signalée plus haut, on trouve qu'en définitive, l'État est propriétaire d'un domaine dont la valeur dépasse de fr. 211,323 78 c^s la totalité des sommes qu'il a allouées jusqu'ici aux écoles de réforme.

Réduction du prix des journées d'entretien des colons à rembourser par les communes. Comparaison entre ce prix et celui des journées dans les dépôts de mendicité.

Ce résultat déjà si satisfaisant le serait bien plus encore si l'administration, comme elle y était autorisée par l'art. 7 de la loi du 3 avril 1848, avait porté le prix des journées d'entretien à rembourser par les communes, au taux des journées d'entretien des reclus dans les dépôts de mendicité. En réduisant ce prix à *quarante centimes* sans distinction de province, elle est restée de beaucoup au-dessous des tarifs fixés par les arrêtés royaux pour ces derniers établissements, et qui s'élevaient :

	En 1854.		En 1855.		En 1856.	
	VALIDES.	INVALIDES.	VALIDES.	INVALIDES.	VALIDES.	INVALIDES.
Dépôt de la Cambre . . . c ^s .	50	80	50	80	50	80
— de Mons.	47	64	55	72	57	76
— de Reckheim	48	55	55	65	71	81
— de Bruges	48	52	59	65	55	65
— d'Hoogstraeten	50	60	60	70	60	70

On voit donc que les charges des communes ont été considérablement allégées par suite de l'établissement des écoles de réforme; non-seulement elles payent moins qu'auparavant pour leurs jeunes indigents et leurs jeunes mendiants, mais encore elles ont l'avantage d'être débarrassées d'un fardeau qui jadis se perpétuait indéfiniment, et cela grâce à l'éducation que reçoivent les enfants dans les écoles et aux facilités que présente leur placement.

Si ces belles institutions avaient besoin d'une justification, elles la trouveraient éclatante et complète dans les simples calculs que nous venons de présenter.

CONCLUSION.

Nous venons, Monsieur le Ministre, de faire passer successivement sous vos yeux tous les faits qui se rattachent à l'existence matérielle et morale des écoles de réforme pendant l'année 1855. Ils vous convaincront, nous en avons l'espoir, que ces établissements répondent à tous égards au but de leur institution. Ce succès est dû en grande partie à l'intelligence, au zèle infatigable, au dévouement des agents préposés à la direction des écoles, et parmi lesquels nous citerons en première ligne le directeur, M. G. Poll, et l'aumônier, M. l'abbé Bruson. En leur rendant publiquement ce témoignage, nous remplissons un devoir et nous acquittons avec bonheur, pour notre part, une dette de reconnaissance.

Avant de terminer notre rapport, qu'il nous soit encore permis, Monsieur le Ministre, de vous soumettre quelques observations sur lesquelles nous appelons votre sérieuse attention.

1. Nous avons fait ressortir la nécessité d'éliminer de la population des écoles de réforme les enfants atteints de maladies ou d'infirmités graves ou incurables ; ces enfants ne peuvent, en effet, y recevoir les soins et suivre le régime qui conviendrait pour rétablir leur santé et prolonger leur existence. Les 13 décès qui ont eu lieu l'an dernier à l'école des filles de Beernem, portent, sauf une seule exception, sur des enfants qui eussent dû être placées de préférence dans des hospices ou des hôpitaux. Nous vous signalons le mal, Monsieur le Ministre ; il vous appartient de déterminer le remède qu'il convient d'y apporter.

Inconvénients du placement aux écoles de réforme d'enfants atteints de maladies et d'infirmités graves ou incurables.

2. Il existe une anomalie dans le paiement des frais d'entretien des enfants envoyés aux écoles de réforme, qu'il nous paraît difficile d'expliquer et encore plus de justifier. Pour les condamnés du chef de mendicité et de vagabondage, ces frais sont mis à la charge des communes où ils ont leur domicile de secours ; pour les enfants acquittés du même chef, mais retenus, en vertu de l'art. 66 du Code pénal, pour être élevés jusqu'à un âge déterminé, ils sont supportés, au contraire, par le trésor public. La conséquence de ce système est inévitable : les condamnations deviennent de plus en plus rares et les acquittements de plus en plus nombreux. Le nombre des enfants entretenus par l'État aux écoles de réforme est déjà de plus de moitié ; et, si l'on n'avise, toute la population ne tardera pas à être mise à sa charge. L'administration des prisons a rejeté le fardeau de cette dépense qui, dès l'exercice 1857, devra être supportée directement par le budget particulier des écoles de réforme, à défaut d'une interprétation et d'une spécification formelles des obligations respectives des communes, des établissements de bienfaisance et du Gouvernement, en ce qui concerne le paiement des frais de cette nature. Cette question pourra sans doute être décidée à l'occasion du projet de loi sur la mendicité et le vagabondage, qui ne tardera pas à être présenté aux Chambres législatives. Il suffirait, pour la résoudre, de décider que l'application de l'art. 66 du Code pénal ne sera plus faite désormais aux jeunes mendiants et vagabonds traduits devant les juges de paix.

Anomalie dans le paiement des frais d'entretien.

*Remboursement des
frais d'entretien par
les familles qui pos-
sèdent des ressources
suffisantes.*

3. On a objecté parfois aux écoles de réforme, de même qu'à d'autres institutions analogues, d'encourager, au moins indirectement, la négligence des devoirs de famille. Beaucoup de parents considèrent, en effet, comme un avantage et une faveur l'envoi à Ruyssede ou à Beernem d'un ou de plusieurs de leurs enfants; quelques-uns peuvent même aller jusqu'à les exciter à mendier pour leur assurer, à la suite d'une condamnation ou d'un acquittement, le bénéfice d'une éducation gratuite. C'est là un abus réel qui, si l'on n'y mettait un terme, finirait par dénaturer l'institution des écoles de réforme. Pour l'écartier et le prévenir, il conviendrait, selon nous, de poser le principe de la responsabilité paternelle et d'en définir et d'en bien préciser les conséquences. Ce principe a été solennellement consacré dans la Grande-Bretagne, par une loi récente du 10 août 1854 qui concerne l'institution des écoles de réforme et la correction des jeunes délinquants. L'art. 5 de cette loi stipule que les frais d'entretien de ceux-ci seront mis à la charge de leurs parents ou de leurs tuteurs jusqu'à concurrence d'une somme de *cinq schellings* (environ 6 francs) par semaine, chaque fois que le tribunal estimera que lesdits parents ou tuteurs sont en état d'acquitter cette dette. — L'art. 6 spécifie les moyens de contrainte qui peuvent être mis en œuvre pour assurer la stricte exécution de la mesure commandée.

Le même système est déjà appliqué en Belgique à l'égard des enfants détenus par correction paternelle en vertu des articles 375 et suivants du Code civil. Il suffirait donc de l'étendre, par analogie, aux jeunes délinquants en général et notamment aux enfants arrêtés du chef de mendicité et de vagabondage.

*Nécessité de l'exten-
sion des écoles de
réforme publiques
ou particulières.*

4. Dans nos rapports précédents, nous avons fait ressortir la nécessité d'étendre l'institution des écoles de réforme, de manière à assurer l'exécution uniforme et complète des dispositions protectrices de la loi du 3 avril 1848. D'après les relevés de la population des dépôts de mendicité, il se trouve encore dans ces établissements près de 600 jeunes reclus des deux sexes, qui devraient trouver leur place dans les nouvelles institutions (1). L'occupation prochaine de la suc-

(1) D'après un relevé fait le 20 novembre 1855, le nombre des enfants au-dessous de 16 ans reclus dans les dépôts de mendicité s'élevait à 598, répartis de la manière suivante :

	GARÇONS.			FILLES.			Total GÉNÉRAL.
	Reclus volontaires.	Condamnés pour mendicité et vagabondage.	Total.	Recluses volontaires.	Condamnées pour mendicité et vagabondage.	Total.	
Dépôt de la Cambre	66	130	196	56	20	56	252
— de Bruges	5	65	68	4	15	19	87
— de Mons.	3	105	108	2	38	40	148
— d'Hoogstraeten.	»	39	39	1	18	19	58
— de Reckheim	2	51	53	1	19	20	53
TOTAUX.	76	368	444	44	110	154	598

curiale érigée à proximité de l'école des garçons, permettra d'augmenter la population de celle-ci d'une centaine de colons ; mais cette augmentation est loin d'être suffisante pour satisfaire à tous les besoins. Si donc le Gouvernement est dans l'impossibilité de créer directement de nouvelles institutions semblables à celles de Ruyssede et de Beernem, il lui importe de susciter la création d'écoles de réforme particulières ou communales, en stimulant et en encourageant à cet effet le bon vouloir et le zèle des administrations locales, des associations de bienfaisance et des bienfaiteurs particuliers. A ce point de vue, les dispositions du projet de loi sur la charité publique et privée, qui a été présenté il y a quelques mois à la Chambre des Représentants, renferme des dispositions qui seront, nous l'espérons, ratifiées par la Législature. Les deux écoles de réforme déjà établies, l'une par l'administration des hospices de Liège, l'autre par les trappistes à Scourmont près de Chimay, sont d'un bon augure pour l'avenir. Ce sont des exemples qui méritent de trouver des imitateurs.

5. Tout en applaudissant à la création et à l'extension des écoles de réforme pour les jeunes mendiants et vagabonds, pour les enfants abandonnés et moralement négligés, nous comprenons aussi combien il serait désirable et nécessaire d'étendre le bienfait de ces établissements aux enfants appartenant à des familles d'honnêtes artisans, de petits cultivateurs, qui, ne pouvant soigner elles-mêmes leur éducation, sont en même temps dans l'impossibilité d'y pourvoir dans les établissements existants. Journallement nous sommes assaillis de demandes d'admission, auxquelles il nous est impossible de faire droit. On nous offre de payer, à titre de pension, les frais d'entretien tels qu'il sont taxés pour les communes et même souvent à un taux supérieur, et, sur notre refus, on s'étonne et on se plaint de voir traiter plus favorablement les enfants des mendiants, des vagabonds et des criminels, que ceux dont les parents sont restés dans une position honorable, quoique humble ou gênée. Il y a quelque chose de vrai dans cette critique, et nous faisons des vœux pour voir se constituer quelques écoles de réforme libres, organisées d'après les types des établissements de Ruyssede et de Beernem, où seraient admis les enfants qui ne peuvent trouver place dans ces derniers, moyennant le paiement d'une pension modique qui ne dépasserait pas 150 à 200 francs par an. Il existe quelques-uns de ces établissements en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et aux États-Unis, où les élèves compensent par leur travail une partie de leurs frais d'entretien.

Création d'écoles de réforme payantes pour les enfants de petits bourgeois, d'artisans, de cultivateurs

6. L'ensemble de nos écoles de réforme, les vastes terrains qui y sont annexés, leur matériel et leur outillage présentent, pensons-nous, toutes les conditions d'un bon champ d'expérimentation, que le Gouvernement pourrait utiliser presque sans frais dans l'intérêt du progrès de l'agriculture. Il suffirait à cet effet d'y réunir une partie des instruments et des outils modèles qui reposent dans les collections et les musées urbains, d'y placer quelques animaux de choix, de tracer les programmes des essais et des expériences à faire, de surveiller et de diriger au besoin leur exécution et d'en constater les résultats. Le domaine de Ruyssede se prêterait, notamment, d'une manière admirable à l'application du système d'arrosage mécanique dont les résultats avantageux ont été constatés en Angleterre et en Écosse, aux essais de culture en ligne des racines et des céréales, etc.

Parti à tirer des écoles de réforme comme champ d'expérimentation agricole.

Organisation et extension du patronage en faveur des enfants à leur sortie des écoles de réforme.

7. Le complément indispensable des écoles de réforme, comme des établissements pénitentiaires et de correction en général, consiste dans l'institution d'un patronage dévoué. Sans ce patronage, les frais de l'éducation donnée aux enfants sont perdus, et les sommes consacrées à leur entretien sont dépensées sans compensation. Convaincue de cette vérité, la direction des écoles de réforme a recours, selon les circonstances, soit aux comités organisés conformément à l'arrêté du 14 décembre 1848, et dont l'action a été étendue aux enfants à leur sortie des écoles de réforme aux termes de l'arrêté royal du 28 février 1850, soit aux autorités locales, soit à des patrons particuliers. Mais, quoi qu'elle fasse, il arrive trop souvent encore que les enfants, et surtout les filles, manquent de protection, de guide et de soutien au moment de leur rentrée dans la société. De là des périls, des souffrances et des rechutes que nous déplorons d'autant plus vivement, que nous sommes impuissants à les prévenir et à les empêcher. Nous ne pouvons donc assez insister pour la révision du système de patronage dont l'insuffisance actuelle n'est malheureusement que trop bien démontrée, révision large et généreuse qui appelle à l'exercice du patronage toutes les influences utiles, tous les dévouements, et qui repose avant tout sur le principe de liberté et de la spontanéité. Le Gouvernement peut faire beaucoup pour cette organisation nouvelle, grâce aux stimulants dont il dispose, par ses conseils, par quelques subsides distribués avec discernement. Nous serions heureux de pouvoir seconder à cet égard son action bienfaisante, et cette assurance nous la donnons aussi au nom des dames du comité d'inspection de l'école de Beernem qui, dans ce moment même, adressent un appel aux personnes charitables qui seraient disposées à les seconder et à constituer des centres ou des agences de patronage dans les principales localités du royaume.

Examen des objections auxquelles ont donné lieu le principe et le régime des écoles de réforme.

8. Les observations qui précèdent vous prouveront, Monsieur le Ministre, que nous nous préoccupons sérieusement des moyens propres à améliorer et à consolider l'œuvre des écoles de réforme. Dans l'exposé que nous soumettons à votre appréciation, vous trouverez, pensons-nous, tous les éléments nécessaires pour asseoir votre jugement sur ces institutions. Quant à nous, nous sommes intimement convaincus qu'elles reposent sur un principe juste et humain, et qu'elles font honneur à la Belgique.

Il paraît cependant que cette opinion trouve des contradicteurs, et ce n'est pas sans un sentiment de profond regret que, dans un rapport récent ⁽¹⁾ de la section centrale de la Chambre des Représentants, chargée de l'examen d'une demande de crédit supplémentaire au Budget du Département de la Justice, qui ne concernait nullement les écoles de réforme, nous trouvons une condamnation formelle de ces institutions. « Quatre des membres de la section centrale, dit » ce rapport, prennent successivement la parole. Mettant les différentes institutions de réforme sur la même ligne que les dépôts de mendicité, ils en contestent les avantages et l'utilité pratique. Ces institutions qui, en théorie, » sont incontestablement le résultat d'une grande et généreuse pensée, ne » répondent pas au but qu'on s'était proposé, et engendrent des abus et des » inconvénients qui dépassent de beaucoup les avantages qu'on en retire.

(¹) Déposé à la séance de la Chambre des Représentants du 29 novembre 1855.

» Les écoles de réforme sont une prime à la négligence et à l'insouciance
 » des parents, qui seront toujours empressés de mettre l'entretien de leurs en-
 » fants au compte des communes et de l'État. De là cette affluence, cette pro-
 » gression dans les admissions, comme dans les dépenses, dont on se plaint et
 » dont on ne peut arrêter le trop grand développement qu'en étant injuste pour
 » ceux que l'on refuse, et en créant un privilège que rien ne justifie pour ceux
 » que l'on admet. »

En faisant ces objections, on semble avoir perdu la mémoire des motifs qui ont déterminé les Chambres législatives à décréter, à l'unanimité, en 1848, l'institution des écoles de réforme. A cette époque, le nombre des enfants des deux sexes, envoyés dans les dépôts de mendicité ou écroués dans les prisons, avait subi une progression effrayante; dans le court espace de 3 ans, de 1845 à 1847, il s'était élevé à 26,247 ⁽¹⁾. Il fallait un remède à ce mal qui se développait, il est vrai, sous l'influence de circonstances accidentelles et temporaires, mais qui avait son germe au fond de l'organisme social. On s'est naturellement demandé ce que devenaient et ce que pouvaient devenir ces masses d'enfants incessamment ballottés de prison en prison, de dépôt en dépôt. Livrés le plus souvent à l'oisiveté, parfois confondus avec les prisonniers et les reclus adultes, ils ne tardaient pas à s'initier aux vices et aux turpitudes dont ils subissaient le contact flétrissant. La division des quartiers, la création de catégories, le renforcement de la surveillance, ne les prémunissaient qu'imparfaitement contre l'action incessante de la corruption. Formés dès leur jeune âge à l'existence du prisonnier et du reclus, ils subissaient fatalement l'influence funeste de ces premières impressions : une fois qu'ils avaient franchi le seuil de la prison ou du dépôt de mendicité, on pouvait affirmer que leur avenir était à jamais compromis ⁽²⁾.

(1) Voici l'ordre de progression des chiffres :

	1845.	1846.	1847.	TOTAL.
Enfants et jeunes gens dans les prisons	2,575	5,886	9,552	17,315
Dans les dépôts de mendicité	1,825	2,914	5,697	8,454
TOTAUX	4,598	8,800	15,049	26,247

Il y a, sans doute, dans ces chiffres des doubles emplois; les mêmes enfants ont figuré deux, trois, et même un plus grand nombre de fois sur les mêmes registres; mais, par compensation, ces relevés ne comprennent pas les jeunes enfants admis dans les prisons avec leurs parents, et dont le chiffre, pendant la même période, s'est élevé à quelques mille.

(2) Qu'on nous permette de citer à ce sujet un extrait d'un mémoire que nous avons publié en 1848 sur l'organisation des écoles de réforme : « ... Qu'est-ce que le paupérisme? C'est la transmission héréditaire de la misère et de la dégradation des parents aux enfants. Pour interrompre cette funeste transmission, il n'y a qu'un moyen; c'est d'agir sur les enfants, d'étendre sur eux une bienveillante tutelle, de les soustraire aux influences qui peuvent leur être nuisibles, et de les faire participer aux bienfaits d'une éducation appropriée à leurs intérêts et à leurs besoins.
 » Le système des dépôts de mendicité, on l'a reconnu depuis longtemps, n'est nullement propre à faire atteindre ce but; quelque soin que l'on prenne, il est impossible d'y établir et d'y maintenir une séparation suffisante entre les divers éléments qui composent leur population; or, le contact plus ou moins fréquent des enfants avec les adultes, soit dans les ateliers, soit ailleurs, suffit pour que la moralité des premiers soit sérieusement menacée. Très-inégalement répartis

Le Gouvernement et la Législature ne pouvaient rester spectateurs impassibles de cette dégradation, et la création des écoles de réforme pour les jeunes mendiants et vagabonds, combinée avec l'institution de maisons pénitenciaires spéciales pour les jeunes délinquants des deux sexes, a été le signal d'une réforme qui, quoi qu'on dise, a déjà porté des fruits abondants et ne tardera pas, il faut l'espérer, à recevoir son complément nécessaire.

En Angleterre, les mêmes observations, les mêmes faits se sont produits en ce qui concerne le régime des maisons de travail (*Work houses*) qui correspondent à nos dépôts de mendicité. Là aussi on a signalé les inconvénients du mélange des sexes, des âges et des moralités diverses, l'impuissance des classifications, l'insuffisance de l'instruction intellectuelle, morale et professionnelle, les difficultés d'un placement convenable pour les enfants et les jeunes gens à leur sortie. Aussi, les commissaires de la loi des pauvres, chargés de la haute surveillance des maisons de travail, n'ont-ils pas hésité à proposer au Gouvernement une réforme analogue à celle qui a été inaugurée en Belgique par la loi du 3 avril 1848. Cette réforme est en cours d'exécution; les enfants des deux sexes sont extraits des *Work houses* pour être réunis dans des écoles de district, semblables, à beaucoup d'égards, aux écoles de réforme instituées chez nous.

En Allemagne, en Suisse, en France et dans d'autres pays, il s'opère un mouvement analogue; le système des écoles de réforme, des pénitenciers, des colonies agricoles pour les jeunes délinquants, les enfants pauvres, aban-

» dans les différents dépôts, les enfants et les jeunes gens des deux sexes y sont soumis à des
 » régimes très-divers : lorsqu'ils sont nombreux, comme à la Cambre, l'exiguïté des locaux qui
 » leur sont affectés occasionne l'encombrement; deux et même trois enfants sont parfois couchés
 » dans le même lit; la surveillance la plus vigilante ne peut arrêter la contagion du vice et main-
 » tenir l'ordre nécessaire dans ces agrégations qui, par suite de la fréquence des mutations, revê-
 » tent pour ainsi dire chaque jour un nouveau caractère. L'instruction est insuffisante; les tra-
 » vaux, peu variés, ne répondent pas aux besoins et aux aptitudes des enfants; le plus souvent
 » même ceux-ci restent inoccupés, et cette oisiveté forcée augmente encore leur dégradation.
 » Marqués, enfin, d'une tache en quelque sorte indélébile par le fait seul de leur reclusion plus ou
 » moins prolongée dans des lieux frappés, à tort ou à raison, de la réprobation publique, toute
 » perspective honnête leur est fatalement interdite; s'ils sont momentanément rendus à la liberté,
 » incapables de pourvoir à leur subsistance, repoussés de toutes parts comme des parias, ils ne
 » peuvent manquer de retomber sous l'influence des causes de leur première chute, et ne tardent
 » pas, s'ils échappent à la prison, à aller frapper de nouveau à la porte du refuge qui finit par se
 » fermer sur eux pour ne plus se rouvrir.

» Il y a certes des exceptions à cet état de choses, mais elles sont rares et ne font que confir-
 » mer la règle commune. Nous l'avons entendu répéter à diverses reprises par des directeurs et des
 » membres des commissions de ces établissements : l'atmosphère des dépôts de mendicité est sur-
 » tout funeste aux enfants. Pour un enfant qui en sort corrigé, animé de bons sentiments, possé-
 » dant la force, l'aptitude et la volonté nécessaires pour se frayer une voie honorable dans la
 » société, il y en a dix, il y en a cent qui s'y perdent à jamais. Et cette remarque s'applique aux
 » filles comme aux garçons; les premières même sont plus sérieusement menacées encore en rai-
 » son des difficultés que rencontre leur placement. Parvenus à l'adolescence, les garçons ont parfois
 » la ressource de l'état militaire; à cet âge, les filles voient se multiplier sous leurs pas les pièges
 » et les tentations, et si l'on sondait le gouffre de la débauche et de la prostitution, on serait
 » épouvanté du nombre des victimes qu'y a précipitées le régime actuel des dépôts de mendi-
 » cité.... »

donnés, mendiants, vagabonds, moralement négligés, est préconisé partout, et ses applications deviennent chaque année plus nombreuses et plus larges. La Belgique peut revendiquer avec un légitime orgueil sa part d'initiative et d'impulsion dans cette réforme salubre. Et c'est au moment où son exemple trouve chaque jour de nouveaux imitateurs, que l'on vient proclamer l'inanité de ses efforts, que l'on accuse ses écoles de réforme d'engendrer, d'aggraver et de perpétuer le mal qu'elles étaient appelées, sinon à détruire, du moins à atténuer ! Pour répondre à cette accusation, il nous suffirait peut-être de dire : Venez et voyez ; lisez au moins les rapports où nous exposons avec sincérité la marche de nos écoles, les progrès qu'elles ont accomplis, les résultats satisfaisants auxquels elles ont abouti. — Mais notre devoir et nos convictions nous commandent de faire plus encore ; en reprenant successivement les critiques dirigées contre ces institutions, nous ramènerons, nous en avons l'espoir, nos contradicteurs eux-mêmes à une appréciation plus saine et plus juste de l'œuvre qui a soulevé leur blâme.

Et d'abord on nous dit : Les écoles de réforme, en améliorant la condition des jeunes indigents, mendiants et vagabonds, les place dans une position relativement plus favorable que celle des enfants des ouvriers honnêtes et indépendants. Cette objection a aussi été faite en Angleterre ; voici comment y répondent les commissaires de la loi des pauvres⁽¹⁾ : « Je conviens, dit M. C. Tufnell, que l'éducation des enfants indigents, dans les écoles de district, sera, généralement meilleure que celle que reçoivent les enfants de la classe ouvrière en général. Mais, tout en convenant de cette vérité que je déplore, je nie la force de l'objection que l'on voudrait en tirer. Parce que l'éducation que reçoivent les enfants hors des écoles de district est incomplète ou négligée, est-ce une raison pour qu'on néglige aussi celle des enfants admis dans ces établissements ? Si cet argument était valable, il s'ensuivrait que jamais un seul rayon d'enseignement moral et religieux ne pourrait venir illuminer l'esprit de l'enfant pauvre, qu'il devrait, abandonné à ses instincts purement matériels, grandir comme une véritable brute ; car, tel est, en effet, le sort d'un grand nombre d'enfants indépendants. Or, cet abandon prémédité serait directement contraire au but assigné à la législation sur l'indigence ; ce but est de combattre le paupérisme, en attaquant surtout les causes qui l'engendrent et le perpétuent. Pour l'atteindre, il n'y a pas de moyen plus puissant et plus efficace que de réveiller dans les enfants le sens moral, de les initier aux connaissances et de leur inculquer les habitudes propres à assurer leur indépendance dans l'avenir. Ces avantages peuvent être obtenus sans augmenter l'attraction du paupérisme ni violer les principes de la loi. Qu'on les supprime, au contraire, et le paupérisme reçoit instantanément un nouvel aliment. On voit donc que l'objection dont il s'agit implique une véritable contradiction, et que si elle était admise, elle ne tendrait à rien moins qu'à perpétuer indéfiniment la dégradation et la misère d'une notable partie de la population. »

⁽¹⁾ *Report to the Secretary of State for the Home Department, from the poor Law Commissioners, on the training of pauper children; with appendices; 1841.* (Rapport des commissaires de la loi des pauvres au secrétaire d'État, chargé du Département de l'Intérieur, sur l'éducation des enfants pauvres.)

« Cette objection, dit à son tour M. Twistleton, repose sur une fausse application du principe, fort juste d'ailleurs, qui veut que le sort de l'indigent dans les maisons de travail, ne puisse faire envie à l'ouvrier du dehors. Mais qui ne voit que ce principe, parfaitement applicable lorsqu'il s'agit du régime matériel, ne peut nullement être invoqué en ce qui concerne le régime moral, et spécialement l'éducation que réclament les enfants indigents? Son extension, dans ce cas, irait directement contre le but qu'on se propose. Ainsi, par exemple, si le régime de la maison de travail pouvait être considéré par l'indigent comme préférable au régime du travail en liberté, il est évident qu'il aurait tout intérêt à rester à la charge de sa paroisse, qui est tenue de pourvoir aux frais de son entretien dans cet établissement. Une fois cette conviction formée, l'indigent perd tout ressort, il tombe dans une démoralisation complète, et le fardeau qu'il impose à ses concitoyens ne cesse qu'avec sa vie. L'éducation seule peut prévenir, chez les enfants pauvres, la funeste tendance dont il s'agit, en ravivant chez eux le sentiment de la dignité humaine, en leur procurant les moyens de gagner honnêtement leur subsistance, et en leur inspirant ce légitime orgueil qui se refuse à demander aux autres ce que l'on peut se procurer par ses propres efforts. Il s'ensuit que les raisons qui militent pour que la frugalité et l'économie la plus stricte président au régime matériel des maisons de travail, commandent non moins impérieusement de ne négliger aucun sacrifice pour l'éducation des enfants que la misère, l'abandon et le vice mettent momentanément à la charge de la société. »

On insiste et l'on ajoute : le système des écoles de réforme, comme celui des dépôts de mendicité, repose sur un principe essentiellement faux et dangereux ; il aboutit à la consécration du droit à l'assistance, et ce droit n'est autre chose qu'une prime donnée à l'imprévoyance et à la fainéantise ; en ce qui concerne spécialement les enfants, ce n'est qu'un moyen offert à un grand nombre d'individus de s'affranchir des devoirs de la paternité. — Nous ne comprenons pas trop la corrélation qu'on cherche à établir entre le système des écoles de réforme et le droit à l'assistance. Le droit à l'assistance, s'il était consacré d'une manière absolue, imposerait à la société l'obligation de secourir indistinctement tous les individus qui seraient, pour une cause quelconque, dans le dénûment ; tandis que l'admission des enfants dans les écoles de réforme est et doit être subordonnée à des conditions rigoureuses qui peuvent être modifiées à volonté. S'il est des parents qui cherchent à se prévaloir de la loi pour procurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation qui dépasse leurs ressources, c'est peut-être, à certains égards, un abus qu'il est d'ailleurs facile d'écarter à l'aide des moyens que nous avons indiqués nous-mêmes, mais c'est aussi et avant tout la révélation d'un état de gêne qui commande la sympathie, et l'indice d'un sentiment louable qu'il faut bien se garder de décourager. Combien n'y a-t-il pas de pères et de mères de famille qui, malgré l'amour qu'ils portent à leurs enfants, se voient dans l'impossibilité de remplir à leur égard les devoirs de la paternité ! Et s'ils méconnaissent ce devoir, contestera-t-on la nécessité de venir en aide à l'enfant négligé ou abandonné ? Sacrifier dans ce cas l'enfant à la crainte d'encourager chez d'autres familles l'imprévoyance et l'oubli des obligations paternelles, ce serait faire retomber sur la tête de l'innocent le châtiment qui devrait être réservé au coupable.

En outre, les renseignements recueillis sur la position et les antécédents des enfants admis dans les écoles de réforme, prouvent que la plupart sont orphelins, ou que leurs parents sont détenus dans les prisons ou reclus dans les dépôts de mendicité. Dans ces cas si nombreux, qui constituent la règle et non l'exception, il est évident que l'on ne peut se reposer sur l'accomplissement des devoirs que la loi, d'accord avec la nature, impose aux chefs de famille. A défaut de ceux-ci, il faut nécessairement que la société accepte une tutelle qu'elle ne peut imposer à nul autre, et qu'elle accorde sa protection aux enfants qui, sans elle, resteraient sans appui.

Au surplus, l'objection formulée ci-dessus peut s'appliquer avec tout autant de fondement à l'ensemble des institutions charitables et d'instruction. On peut dire que tout secours, quel qu'il soit, est un encouragement donné à l'imprévoyance, que l'admission gratuite des enfants pauvres dans les salles d'asile et les écoles populaires est une prime offerte à l'incurie des parents. Il y a certains économistes qui ne reculent pas devant cette affirmation, et accusent tous les modes d'assistance de favoriser directement ou indirectement les progrès de la misère. S'il en était ainsi, il ne resterait plus qu'à proscrire la charité de ce monde et à proclamer que tout homme, quelles que soient les circonstances dans lesquelles il se trouve, quels que soient les malheurs qui viennent l'assaillir, est seul et toujours responsable de sa destinée. Ce serait le triomphe du principe de l'individualisme. Mieux vaudrait encore après tout le droit à l'assistance, qui ne dépouille pas du moins l'humanité de son plus bel attribut.

Quant à l'assimilation que l'on cherche à établir entre les écoles de réforme et les dépôts de mendicité, elle ne peut assurément être prise au sérieux. Les écoles de réforme ont un caractère propre qui les distingue essentiellement des dépôts. Ce sont avant tout des établissements de correction et de prévention qui ont pour but de réformer les jeunes mendiants et vagabonds et d'empêcher ainsi qu'ils n'aillent, tôt ou tard, grossir la masse des criminels. En admettant même, ce qui n'est guère probable, que l'on supprime complètement les dépôts de mendicité, que l'on tolère la mendicité et le vagabondage, que l'on abolisse la législation qui concerne les mendiants et les vagabonds, encore faudrait-il faire une exception pour les enfants. « C'est surtout par pitié pour l'enfance qu'il faut réprimer la mendicité. Une fois qu'il a été à cette triste école, qu'il a goûté de cette vie de bohème, n'espérez de l'enfant aucune attention à l'étude, aucun effort pour le travail. L'école et l'atelier ne sont plus à ses yeux qu'une prison, dont il voudra toujours s'échapper pour les émotions de la rue et le laisser-aller du grand chemin. Puis, si la journée n'a pas été profitable, si les chances ont été contre lui, pour se dérober à la faim qui le presse ou au mauvais traitement d'un infâme spéculateur, il fera un pas de plus sur cette pente; il dérobera ce qu'il a vainement demandé, il prendra ce qu'il n'a pu obtenir; le mendiant d'hier, devenu aujourd'hui vagabond, finira demain par le vol, et chacun de ses pas dans le mal sera sans retour. » C'est ainsi que s'exprimait naguère, au conseil général d'Eure-et-Loire, le rapporteur d'un règlement sur l'abolition de la mendicité, soumis à cette assemblée. Ces paroles sont applicables à la Belgique comme à la France, et nul ne peut les contredire. On ne peut peindre, en effet, avec de trop vives couleurs, les conséquences funestes de la mendicité et du vagabondage pour les enfants et les jeunes gens. Si ces consé-

quences sont vraies, il s'ensuit qu'il faut mettre tout en œuvre pour les prévenir, et parmi les moyens à employer dans ce but, l'institution des écoles de réforme occupe sans aucun doute la première place.

On prétend que l'on crée un privilège en faveur des enfants et des jeunes gens qui y sont admis ; mais ce privilège, s'il existe en effet, équivaut à celui de l'admission de tout individu dans un établissement quelconque de bienfaisance ou de correction. Cette admission est d'ailleurs subordonnée à certaines conditions qui n'existent pas pour tous, et qui écartent le reproche d'injustice. Si ces conditions peuvent entraîner certains abus, qu'on les modifie, mais qu'on ne se prévale pas de ceux-ci pour proscrire l'institution elle-même.

On a objecté enfin aux écoles de réforme que les enfants y étaient trop bien traités, que leur régime n'était pas assez répressif, qu'elles n'ont pas diminué le nombre des mendiants et des vagabonds, qu'on ne sait ce que deviennent les libérés. — Notre rapport, Monsieur le Ministre, répond à ces assertions. Tous ceux qui le liront sans prévention, dans l'unique but de s'éclairer et de connaître la vérité, seront convaincus, comme nous le sommes, que le régime des écoles de réforme est à la fois éducateur et correctif ; la vie y est rude, le coucher et l'habillement sont grossiers, la nourriture est strictement proportionnée aux besoins de l'existence. On ne pourrait rien retrancher à cet égard, sans priver les enfants du nécessaire, et affecter par suite leur santé et mettre leur vie en danger. La preuve en est dans le prix de la journée d'entretien qui, tout compris, frais d'éducation et de surveillance, etc., ne dépasse guère, en moyenne, 50 centimes, tandis qu'en France, dans les établissements analogues et dans des conditions à peu près identiques, ce prix est presque doublé. Nul enfant ne sort des écoles de réforme sans qu'on suive ses traces et qu'on s'efforce de faciliter son reclassement dans la société. On a pu voir que ces efforts n'ont pas été stériles, et quiconque voudra prendre la peine de compulser les dossiers individuels des colons, comprendra que les résultats obtenus à cet égard témoignent de l'utilité de ces institutions. Que si, pour en finir, elles n'ont pas diminué le nombre des mendiants et des vagabonds, cela tient à des causes qui leur sont complètement étrangères, et dont on ne peut leur faire supporter la responsabilité. Ce qu'il y a de vrai, c'est que, sous l'ancien système, la presque totalité des jeunes mendiants et vagabonds étaient en état de récidive, tandis que, sous le régime nouveau, la récidive n'est plus qu'une rare exception. Si donc on veut sérieusement extirper la mendicité et le vagabondage chez les enfants, il n'y a qu'un moyen : c'est de multiplier les écoles de réforme, d'encourager les institutions communales ou particulières qui auraient le même but. Ce remède seul est infaillible, et nous avons la ferme confiance qu'on y aura recours.

Nous eussions peut-être pu nous dispenser, Monsieur le Ministre, de nous étendre aussi longuement sur ce sujet, alors surtout que, dans la séance de la Chambre des Représentants du 5 décembre dernier, où l'on a discuté le rapport de la section centrale, les écoles de réforme ont trouvé de généreux défenseurs ; mais nous avons cru qu'il était de notre devoir de joindre notre voix à la leur et à la vôtre, Monsieur le Ministre, pour justifier le principe sur lequel reposent les établissements confiés à notre surveillance, et revendiquer hautement les services qu'ils rendent au pays.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération et de notre respectueux dévouement.

Ruyssede, mai 1856.

Les Membres du Comité d'inspection ,

B^{on} E. PEERS.

H. KERVYN.

F. VANDERBRUGGEN.

*L'Inspecteur général des prisons et des
établissements de bienfaisance ,*

Éd. DUCPETIAUX, *Rapporteur.*



(10)

ANNEXES.

ANNEXE A.

*Rapport de l'aumônier à la Direction et aux Membres du Comité d'inspection.
(Exercice 1855.)*

MESSIEURS,

Les résultats que nous obtenons aux écoles de réforme, continuent d'être des plus satisfaisants.

Les années qui se succèdent nous fournissent des preuves nouvelles et convaincantes que nos travaux et nos efforts portent leurs fruits.

La grande majorité de nos enfants qui sont sortis de l'établissement, malgré les obstacles qui s'opposent souvent à leurs bonnes résolutions, se maintiennent noblement dans la voie du devoir ; et ceux qui nous entourent, en imitant les bons exemples de leurs devanciers, s'efforcent à les surpasser. Dans ma conviction, l'ordre, la discipline, les mœurs, l'instruction, enfin tout ce qui constitue le régime éducatif des écoles de réforme, peut servir d'exemple à toutes les institutions du même genre, et ces heureux résultats ne cessent de nous encourager dans la mission qui nous est confiée.

J'ai l'honneur de vous soumettre l'état numérique de la population au point de vue de l'instruction religieuse, avec l'indication du mouvement qui s'est opéré pendant l'année 1855. Je le ferai suivre d'un état résumant les entrées et sorties depuis l'origine des écoles de réforme, avec l'indication du degré d'instruction religieuse à l'époque de l'entrée, ainsi que de la conduite morale et religieuse pendant le séjour à l'établissement, et de l'instruction religieuse à l'époque de la sortie.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.		PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier 1855.	ENTRÉES pendant l'année.	TOTAL.	SORTIS.	DÉCÉDÉS.	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier 1856.
Flandrs	qui avaient déjà fait la 1 ^{re} communion. . . .	220	30	551	44	5	282
	qui ont fait la 1 ^{re} communion pendant l'année.	81	"	45	4	"	41
	qui n'ont pas fait la 1 ^{re} communion.	98	41	94	5	2	87
Wallons	qui avaient déjà fait la 1 ^{re} communion. . . .	62	12	88	22	1	65
	qui ont fait la 1 ^{re} communion pendant l'année.	14	"	19	5	"	16
	qui n'ont pas fait la 1 ^{re} communion.	44	11	36	1	"	35
TOTAUX.		519	94	165	79	8	526

*ÉTAT des colons entrés et sortis depuis l'origine des écoles de réforme jusqu'au
de l'entrée, de la conduite morale et religieuse pendant le*

INDICATION de L'ANNÉE de l'entrée.	COLONS ayant déjà fait leur 1 ^{re} COMMUNION.	COLONS qui n'avaient pas fait leur 1 ^{re} COMMUNION.	TOTAL des ENTRÉS.	DEGRÉ D'INSTRUCTION RELIGIEUSE à l'époque de l'entrée.			COLONS SACHANT LEURS PRIÈRES à l'époque de l'entrée.			COLONS SACHANT LE CATÉCHISME à l'époque de l'entrée.		
				Bonne.	Médiocre.	Nulle.	Toutes.	En partie.	Néant.	Tout.	En partie.	Néant.
1849	69	58	127	6	55	66	6	104	17	6	11	110
1850	82	64	146	"	49	97	76	25	45	7	24	115
1851	168	120	288	"	138	150	51	190	47	"	15	275
1852	94	89	183	"	4	179	98	23	62	"	5	180
1853	91	76	167	"	70	97	12	96	59	"	21	146
1854	61	101	162	2	50	110	47	60	55	2	51	100
1855	44	50	94	"	21	73	30	28	36	"	19	75
TOTAUX . .	609	558	1,167	8	387	772	320	526	521	15	144	1008
	1,167			1,167			1,167			1,167		

1^{er} janvier 1856, avec indication du degré d'instruction religieuse à l'époque séjour, et de l'instruction religieuse à l'époque de la sortie.

COLONS qui ont fait leur 1 ^{re} COMMUNION à l'établissement	COLONS CONFIRMÉS par M ^r l'évêque de Bruges, à l'établissement	TOTAL des SORTIS.	TRANSFÉ- RÉS.	DÉSERTÉS.	DÉCÉDÉS.	CONDUITE MORALE ET RELIGIEUSE pendant le séjour à l'établissement.			INSTRUCTION RELIGIEUSE à l'époque de la sortie.		
						Excellente	Bonne.	Laissant à désirer.	Bonne.	Satis- faisante.	Médiocre.
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1	"	15	5	2	"	"	11	2	"	11	2
87	205	23	10	1	5	"	20	5	5	15	5
52	"	155	19	8	5	20	81	25	25	79	35
60	"	155	7	"	7	21	115	21	25	88	44
101	245	151	4	"	7	14	117	20	10	115	26
65	"	78	1	"	7	16	56	6	21	46	11
566	418	555	44	11	31	80	598	77	82	554	119
641						555			555		

Total des sortis 641

Présents au 1^{er} janvier 1856 526

TOTAL 1,167

L'école des filles à Beernem est en voie de progrès continu, et la bonne direction que lui impriment les sœurs surveillantes, la surveillance pleine de sollicitude exercée par les dames du comité, tendent à obtenir un plein succès.

L'état suivant indique la population de l'établissement, avec le mouvement qui s'y est opéré pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.		PRÉSENTES au 1 ^{er} janvier 1855.	ENTRÉES pendant l'année.	TOTAL.	LIBÉRÉES.	DÉCÉDÉES.	PRÉSENTES au 1 ^{er} janvier 1856.
Flandres	qui avaient déjà fait la 1 ^{re} communion. . . .	82	38	132	23	5	106
	qui ont fait la 1 ^{re} communion pendant l'année.	12	»	16	»	»	16
	qui n'ont pas fait la 1 ^{re} communion. . . .	63	47	84	1	4	79
Wallonnes	qui avaient déjà fait la 1 ^{re} communion. . . .	30	9	49	23	1	25
	qui ont fait la 1 ^{re} communion pendant l'année.	10	»	12	»	»	12
	qui n'ont pas fait la 1 ^{re} communion. . . .	27	8	23	1	4	18
TOTAUX.		224	102	316	48	12	256

L'examen fait à l'époque de l'entrée, a constaté les résultats que le tableau suivant indique :

Entrantes	DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.	DEGRÉ d'instruction religieuse.			PRIÈRES.			CATÉCHISME.		
		Bonne.	Médiocre.	Null.	Toutes.	En partie.	Néant.	Tout.	En partie.	Néant.
47	Ayant fait la 1 ^{re} communion. . . .	5	23	19	30	14	3	5	27	15
55	N'ayant pas fait la 1 ^{re} communion.	»	3	52	14	20	21	»	2	53
102	TOTAUX.	5	26	71	44	34	24	5	29	68
		102			102			102		

12 filles sont décédées pendant le cours de l'année, et 48 sont sorties. Pour la conduite et l'instruction à l'époque de la sortie, elles se classent comme il suit :

Sortantes	DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.	CONDUITE MORALE ET RELIGIEUSE pendant le séjour.			INSTRUCTION RELIGIEUSE à l'époque de la sortie.		
		Excellente.	Bonne.	laissant à désirer.	Bonne.	Satisfaisante.	Médiocre.
46	Ayant fait la 1 ^{re} communion.	5	28	13	15	21	10
2	N'ayant pas fait la 1 ^{re} communion. . . .	1	»	1	1	»	1
48	TOTAUX.	6	28	14	16	21	11
		48			48		

Le nombre de nos enfants tend toujours à augmenter, et leurs besoins spirituels exigent une dépense de force et de dévouement en rapport avec ces intérêts si élevés. Vous avez en conséquence, Messieurs, jugé qu'il convenait de nous adjoindre un aide. Nous vous en remercions de tout notre cœur, et pour nous et au nom de tous nos enfants. Monseigneur l'évêque de Bruges, qui porte un intérêt tout particulier au bien-être et à la prospérité de nos écoles, nous a donné pour coadjuteur M. l'abbé Roelens, qui est arrivé dans les premiers jours du mois de janvier dernier, et qui aussitôt s'est mis courageusement à l'œuvre. Monseigneur daigna nous dire d'avance que nous serions content de notre nouveau confrère, et que nous pourrions continuer avec lui à faire beaucoup de bien dans les écoles de réforme. Tout nous fait espérer et nous présage que cette bonne assurance sera pleinement confirmée.

Agréez, Messieurs, l'hommage de notre dévouement, de notre reconnaissance et de notre profond respect.

L'Aumônier,

P. BRUSON.

Ruyselede, 26 mars 1856.

ANNEXE B.

*Rapport du Médecin à MM. les membres du Comité d'inspection.
(Exercice 1855.)*

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous adresser notre rapport sur le service médical des écoles de réforme de Ruyssede et de Beernem, pendant l'exercice qui vient de s'écouler. Le mouvement des infirmeries, pendant cet exercice, présente les résultats suivants :

GENRE DE MALADIE.	NOMBRE DE MALADES				
	Restant EN TRAITEMENT au 1 ^{er} janvier 1855.	ENTRÉS.	GUÉRIS.	DÉCÉDÉS.	Restant EN TRAITEMENT au 1 ^{er} janvier 1856.
Fiévreux.	»	150	128	19	3
Ophthalmistes	»	30	26	»	4
Blessés	»	55	52	»	3
Galeux	»	45	45	»	/
	»	280	251	10	10
	280		280		

280 enfants sont entrés aux infirmeries :

192 garçons. — Cinq d'entre eux de constitution éminemment scrofuleuse, atteints à leur entrée de diathèse tuberculeuse, sont morts de *phthisie pulmonaire*.

Un sixième, faible et débile, d'une constitution scrofuleuse, rachitique, atteint de déviation de la colonne vertébrale, et d'une difformité très-sensible de la poitrine, est mort d'hydropéricardite.

Un septième est décédé accidentellement.

Les 185 autres colons ont souffert de diverses maladies; celles qui ont été le plus fréquentes, sont les fièvres intermittentes, les affections des organes de la respiration, et enfin celles des voies digestives, en général peu graves; les unes et les autres ont cédé en peu de jours aux traitements qui leur ont été spécialement opposés.

88 filles. — 12 sont entrées à l'école dans des conditions physiques des plus déplorables, toutes scrofuleuses, faibles et débiles, la plupart rachitiques, quelques-unes épileptiques.

Une petite fille, épileptique de naissance, a succombé à un de ses accès. Les autres sont successivement tombées victimes de la phthisie pulmonaire dont elles portaient le germe déjà bien avant leur entrée. Les 66 autres filles ont souffert des mêmes maladies

qui règnent habituellement à l'école des garçons; toutes aussi bénignes que chez ces derniers, elles ont été également guéries avec la même facilité.

20 garçons et 10 filles ont été atteints d'ophthalmie de nature scrofuleuse, granulée ou catarrhale; tous sont sortis guéris, à l'exception de trois récemment entrés en traitement.

Aucun cas chirurgical ne s'est présenté.

24 garçons et 21 filles sont entrés atteints de la gale.

80 garçons et 92 filles ont été vaccinés.

A la fin de l'exercice 1854, il restait à la pharmacie pour fr. 166 35 c^t de médicaments; on en a acheté pour fr. 301 84 c^t; il en a été dépensé pour fr. 149 39 c^t pendant l'exercice. Au 31 décembre, il en restait en magasin pour une somme de 319 francs.

En résumé, aucun malade ne restait aux infirmeries au 31 décembre 1854; 280 sont entrés durant l'exercice, 251 sont sortis guéris, 19 sont décédés, 16 par suite de phthisie pulmonaire, 1 par accident, 1 d'hydropéricardite, 1 dans un accès d'épilepsie; 10 restaient en traitement au 31 décembre 1855.

Le médecin des écoles de réforme,

D^r Éd. VAN HECKE.

ANNEXE C.

État nominatif du personnel des employés des écoles agricoles de réforme, avec indication des traitements, et de la date des nominations.

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	QUALITÉ.	DATE de LA NOMINATION.	TRAITEMENT annuel.
ÉCOLE DES GARÇONS, A RUYSELEDE.				
1	Poll, G.	Directeur	14 mars 1849. . . .	5,500 (¹)
2	Van Bergen, P.-J. . .	Préposé à la comptabilité. .	23 février 1849. . . .	1,600 (¹)
3	Bruson, P.-J.	Aumônier	12 juin 1850. . . .	2,000
4	Roelens, J.	Aumônier adjoint.	16 janvier 1850. . . .	800
5	Van Hecke, E.	Médecin.	19 juin 1851. . . .	1,200
6	Warmoes, D.-A. . . .	Deuxième commis	20 octobre 1855. . . .	1,000
7	De Coninck, Ch. . . .	Commis-adjoint	13 janvier 1855. . . .	600
8	Bolsius, E.-C.	Magasinier	13 id. 1855. . . .	600
9	Huyts, J.-C.	Instituteur	26 juillet 1849. . . .	800 (²)
10	Henry, J.-H.	Id.	23 février 1850. . . .	800 (²)
11	Beelaert, B.	Chef de culture	14 janvier 1852. . . .	800
12	Renoir, J.-B.	Surveillant en chef	8 juin 1852. . . .	1,000
13	Hébert, Auguste. . . .	Contre-maitre instructeur de la section des mousles.	3 avril 1856. . . .	1,000
14	Beelaert, J.-B. . . .	Surveillant	31 décembre 1850. . . .	550
15	Bostoen, B.	Id. tisserand	27 id. 1851. . . .	550
16	Idé, Ch.	Id. jardinier	27 id. 1851. . . .	550
17	Van Thournout, L. . .	Id. charron	30 id. 1855. . . .	550
18	Dehopré, J.	Surveillant	28 id. 1854. . . .	400
19	Isebaert, A.-C.	Id.	26 id. 1855. . . .	500
20	Oosterlinck, Ch. . . .	Candidat surveillant	30 id. 1855. . . .	500
21	Merlier, H.	Id.	28 id. 1855. . . .	200
TOTAL.				21,500
ÉCOLE DES FILLES, A BEERNEM.				
22	9 sœurs surveillantes, à raison de fr. 300		Convention approuvée le 15 septembre 1855, et arrêté du 7 juin 1855.	2,700
ENSEMBLE. fr.				24,000

(¹) Confirmé par arrêté du 28 février 1850.

(²) Confirmé par arrêté du 6 décembre 1850.

ANNEXE D.

PRODUITS DES ATELIERS EN 1855.

1° *Atelier des tailleurs.*

13 vestes de pilou.	10 blouses de toile bleue pour les ouvriers de la ferme.
148 pantalons de pilou.	10 pantalons de toile bleue pour les ouvriers de la ferme.
62 blouses de toile bleue.	12 tabliers de toile bleue pour la cuisinière et la ménagère.
118 pantalons de toile bleue.	6 tabliers de toile grise pour la cuisinière.
475 pantalons de toile grise.	12 essuie-mains pour la cuisine.
8 blouses de toile grise.	10 sacs de toile pour les magasins.
106 chemises de toile grise.	
335 cols.	
1 pantalon de drap marengo pour surveillant.	

2° *Cordonnerie.*

337 paires de souliers pour garçons.	220 paires de souliers pour filles.
--------------------------------------	-------------------------------------

3° *Tresseurs de paille.*

1444 chapeaux de paille.

Les ateliers des tailleurs et des cordonniers ont pourvu, en outre, à l'entretien et à la réparation des trousseaux pour garçons, et des souliers pour filles.

4° *Tisserands.*

1331.50 mètres de toile grise.	93.50 kilogrammes d'étoupe.
--------------------------------	-----------------------------

5° *Ateliers de construction.*

(Comprenant la forge, la menuiserie, le charonnage et la tonnellerie.)

57 tables pour tailleurs.	3 piédestaux et une croix pour la chapelle.
2 tables pour le sous-aumônier.	11 cadres.
15 bancs.	1 bibliothèque pour l'aumônier adjoint.
31 baquets (tines).	1 armoire.
24 pelles à feu.	35 tables de nuit.
6 espades.	6 brouettes.
1 bac à clous.	16 bèches.
1 bac pour la forge.	4 tables.
1 bac à cuillers.	châssis pour hamacs.
18 seaux.	5 louches en fer.
1 casier pour le bureau.	4 trépieds pour la buanderie.
6 cuves.	2 paires de pincettes.
2 supports pour les caisses roulantes.	3 trieycles.
4 seaux pour calorifères.	1 petite charrette pour le service entre les deux établissements.
3 échelles doubles.	

5 charrues.	1 billot.
2 serpettes à élaguer.	2 couvercles en bois.
4 serpettes à tailler.	2 couteaux.
12 sarcloirs-fourches.	4 cuillers.
45 binettes.	4 bâtons pour remuer la soupe.
2 couperets.	1 brise-pommes de terre.
2 herses.	12 couteaux pour éplucher les pommes de terre.
3 louches en fer à purin.	4 pelles à ordures.
17 râtaux.	1 couronne en fer avec accessoires pour un pas de géant fourni à l'Institution royale de Messines.
4 ratissoires à pousser.	
12 marteaux en fer.	
20 Cercueils.	

Les ateliers de construction ont pourvu, en outre, à l'entretien et à la réparation du mobilier des deux établissements, du matériel de l'exploitation agricole et des bâtiments. La ferrure des chevaux a également été exécutée par leurs soins.

6° Ateliers de couture et de tricot à l'école des filles.

Il a été confectionné en 1855, dans les ateliers de l'école de Beernem, les articles suivants :

987 blouses de toile bleue pour colons.	72 poches en toile grise.
25 — — — libérés.	107 bonnets (béguins) en mérinos noir.
674 chemises grises pour colons.	289 bonnets de nuit.
94 chemises en calicot blanc pour libérés.	100 jaquettes en futaine.
62 chemises grises pour filles.	1338 paires de chaussettes pour colons.
78 cravattes pour colons.	70 paires de bas pour filles et pour filles libérées.
157 jupons de siamoise bleue avec corselets en toile, sans manches.	30 chemises en calicot écru.
122 jupons en baie rouge.	28 robes en coton.
314 tabliers gris.	26 tabliers en coton.
109 tabliers bleus.	33 bonnets blancs.

Les ateliers de Ruysselede et de Beernem ont, de plus, pourvu à l'entretien et à la réparation des effets d'habillement et de coucher, et confectionné, à l'aide des étoffes achetées sur le fonds du patronage, les effets destinés aux colons libérés.

ANNEXE E.

COMPTES GÉNÉRAUX.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES OPÉRATIONS. — EXERCICE 1855.

N°
D'ORDRE
des
ÉTATS.

INDICATION SOMMAIRE DES OPÉRATIONS.

1 *État de situation de l'inventaire au commencement de l'exercice*

- 1° Effets d'habillement pour garçons
- 2° — — — pour filles
- 3° Objets de coucher neufs
- 4° — — — en usage pour garçons.
- 5° — — — — pour filles.
- 6° — — — — pour la ferme
- 7° Articles d'alimentation et de consommation
- 8° Fournitures de bureau et imprimés
- 9° Articles de propreté
- 10° — divers.
- 11° Médicaments
- 12° Matières premières
- 13° Étoffes et articles pour uniformes
- 14° Fourrages divers.
- 15° Engrais
- 16° Graines et semences diverses
- 17° Emblavures. { Ruysselede
 Beernem
 Wyngene
- 18° Mobilier. { ordinaire { Ruysselede
 Beernem
 agricole, y compris le bétail
- 19° Domaines. { Ruysselede
 Beernem.

2 *État des achats divers pendant l'exercice.*

- 1° Habillement, coucher, nourriture, frais d'entretien.
- 2° Journées des ouvriers et journaliers
- 3° Fournitures de bureau
- 4° Mobilier
- 5° Matériel de la ferme
- 6° Domaines
- 7° Uniformes des surveillants.
- 8° Animaux et nourriture des animaux
- 9° Engrais divers.
- 10° Matières premières
- 11° Semences
- 12° Frais et articles divers

5 *État des frais de gestion.*

- 1° Traitement des employés et des sœurs.
- 2° Gages des ouvriers de la ferme
- 3° — de la cuisinière des employés.
- 4° Gratifications
- 5° Frais de route.

4 *État des profits et pertes.*

- Bénéfices

TOTAUX. . . . fr.

INVENTAIRES.	ACHATS.	GESTION.	BÉNÉFICE.	TOTAL.	Observations.
fr. c. 9,134 63	fr. c. "	fr. c. "	fr. c. "	fr. c. 9,134 63	
4,888 80	"	"	"	4,888 80	
2,132 54	"	"	"	2,132 54	
5,816 "	"	"	"	5,816 "	
4,207 80	"	"	"	4,207 80	
63 50	"	"	"	63 50	
25,332 60	"	"	"	25,332 60	
954 52	"	"	"	954 52	
272 83	"	"	"	272 83	
2,545 90	"	"	"	2,545 90	
166 55	"	"	"	166 55	
5,286 22	"	"	"	5,286 22	
354 61	"	"	"	354 61	
9,635 41	"	"	"	9,635 41	
1,698 88	"	"	"	1,698 88	
582 68	"	"	"	582 68	
6,521 20	"	"	"	6,521 20	
1,295 29	"	"	"	1,295 29	
6,950 90	"	"	"	6,950 90	
45,398 05	"	"	"	45,398 05	
19,852 58	"	"	"	19,852 58	
29,063 30	"	"	"	29,063 30	
452,209 99	"	"	"	452,209 99	
199,576 11	"	"	"	199,576 11	
"	65,381 77	"	"	65,381 77	
"	5,293 63	"	"	5,293 63	
"	373 29	"	"	373 29	
"	3,628 46	"	"	3,628 46	
"	266 41	"	"	266 41	
"	45,586 45	"	"	45,586 45	
"	379 28	"	"	379 28	
"	26,385 77	"	"	26,385 77	
"	12,742 90	"	"	12,742 90	
"	16,095 68	"	"	16,095 68	
"	3,349 01	"	"	3,349 01	
"	6,534 43	"	"	6,534 43	
"	"	21,743 40	"	21,743 40	
"	"	1,075 "	"	1,075 "	
"	"	200 "	"	200 "	
"	"	825 "	"	825 "	
"	"	840 10	"	840 10	
"	"	"	36,730 08	36,730 08	
833,738 98	186,017 08	24,683 50	36,730 08	1,081,169 64	

N° D'ORDRE des ÉTATS.	INDICATION SOMMAIRE DES OPÉRATIONS.	
5	<i>État des dépenses annuelles</i> 1° Trousseaux des garçons et des filles 2° Coucher — — 3° Ménage des employés et des sœurs. 4° — des garçons et des filles 5° Chauffage 6° Éclairage 7° Lessivage 8° Frais de bureau 9° École 10° Culte 11° Propreté 12° Mobilier 13° Bâtiments 14° Frais de gestion 15° Frais généraux	
6	<i>État des ventes et produits divers</i> 1° Cession à l'administration des prisons de 54 trousseaux pour garçons et de 30 trousseaux pour filles 2° Vente publique de bois divers sur pied. 3° Recettes accidentelles 1° Effets d'habillement pour garçons 2° — — pour filles 3° Objets de coucher neufs 4° — — en usage pour garçons. 5° — — pour filles. 6° — — pour la ferme 7° Articles d'alimentation et de consommation 8° Fournitures de bureau et imprimés. 9° Articles de propreté. 10° Articles divers	
7	<i>État de situation de l'inventaire à la fin de l'exercice</i> 11° Médicaments 12° Matières premières 13° Étoffes et articles divers pour uniformes 14° Fourrages divers. 15° Engrais 16° Graines et semences diverses 17° Emblavures - Ruyssede - Beernem. - Wyngene 18° Mobilier - ordinaire. { Ruyssede. - Beernem - agricole, y compris le bétail 19° Domaines - Ruyssede - Beernem - Wyngene	TOTAUX fr.

DÉPENSES.		VENTES.	INVENTAIRES.	PERTES.	TOTAL.	Observations.
RUUSSELEDE.	BEERNEM.					
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	"	fr. c.	
9,706 80	2,903 86	"	"	"	12,672 66	
1,038 67	723 02	"	"	"	2,062 59	
10,875 42	2,711 06	"	"	"	13,586 48	
04,442 10	26,312 41	"	"	"	90,754 51	
2,115 52	904 02	"	"	"	3,017 94	
3,350 99	554 36	"	"	"	3,885 55	
688 21	129 03	"	"	"	817 24	
320 43	80 11	"	"	"	400 54	
162 67	59 66	"	"	"	222 35	
27 58	248 24	"	"	"	275 82	
942 52	195 07	"	"	"	1,135 39	
3,712 56	1,070 15	"	"	"	4,782 71	
3,529 14	803 88	"	"	"	4,135 02	
20,007 50	2,550 "	"	"	"	23,157 50	
2,757 81	1,411 08	"	"	"	4,168 89	
"	"	2,088 "	"	"	2,088 "	
"	"	7,231 "	"	"	7,231 "	
"	"	3,163 12	"	"	3,163 12	
"	"	"	10,580 82	"	10,580 82	
"	"	"	5,727 90	"	5,727 90	
"	"	"	1,961 04	"	1,961 04	
"	"	"	4,159 14	"	4,159 14	
"	"	"	5,067 47	"	5,067 47	
"	"	"	51 05	"	51 05	
"	"	"	35,588 38	"	35,588 58	
"	"	"	868 12	"	868 12	
"	"	"	129 11	"	129 11	
"	"	"	3,381 71	"	3,381 71	
"	"	"	321 40	"	321 40	
"	"	"	4,172 28	"	4,172 28	
"	"	"	145 25	"	145 25	
"	"	"	10,447 90	"	10,447 90	
"	"	"	2,981 "	"	2,981 "	
"	"	"	297 49	"	297 49	
"	"	"	10,846 32	"	10,846 32	
"	"	"	2,620 37	"	2,620 37	
"	"	"	6,310 34	"	6,310 34	
"	"	"	45,353 20	"	45,353 20	
"	"	"	20,231 35	"	20,231 35	
"	"	"	35,143 58	"	35,143 58	
"	"	"	461,785 21	"	461,785 21	
"	"	"	204,238 56	"	204,238 56	
"	"	"	32,207 80	"	32,207 80	
124,975 52	40,697 45	15,082 12	902,414 55	"	1,081,169 64	

N° 1.

État de situation générale de l'inventaire au 31 décembre 1854.

N° d'ordre.	INDICATION SOMMAIRE DES ARTICLES.	MONTANT.
1	Habillements neufs pour garçons fr.	830 65
2	Id. pour filles	1,304 80
3	Trousseaux en usage pour garçons	8,304 "
4	Id. pour filles	5,584 "
5	Objets de coucher neufs	2,132 54
6	Id. en usage pour garçons	5,816 "
7	Id. id. pour filles	4,207 80
8	Id. id. pour la ferme	63 50
9	Étoffes diverses pour uniformes	354 61
10	Matières premières	5,286 22
11	Vivres, épicerie, boissons	19,442 05
12	Combustible	5,568 65
13	Éclairage	108 25
14	Articles de propreté	272 83
15	Id. de lessivage	307 14
16	Id. à l'usage du culte	16 50
17	Fournitures de bureau	954 52
18	Articles divers	2,545 90
19	Médicaments	166 55
20	Fourrages	9,635 41
21	Engrais	1,698 88
22	Graines et semences diverses	582 68
23	Emblavures. { Ruyselede	6,321 29
	{ Beernem	1,205 29
	{ Wyngene	6,950 90
24	Mobilier. { de Ruyselede	45,398 05
	{ de Beernem	19,852 58
	{ de l'exploitation agricole, y compris le bétail	29,063 50
25	Domaines { Ruyselede	452,209 99
	{ Beernem	199,576 11
TOTAL GÉNÉRAL de l'inventaire. . . fr.		855,758 98

État récapitulatif des achats de l'exercice 1855.

N° d'ordre.	NATURE DES ACHATS.	MONTANT.
1	Habillement, coucher, nourriture, frais d'entretien fr.	65,581 77
2	Journées	5,295 65
3	Fournitures de bureau	375 20
4	Mobilier	3,628 46
5	Matériel de la ferme	266 41
6	Domaines	45,586 45
7	Uniformes des surveillants.	379 28
8	Animaux et nourriture des animaux	26,585 77
9	Engrais divers.	12,742 90
10	Matières premières	16,095 68
11	Semences	3,349 01
12	Frais et articles divers	6,554 45
15	Frais de gestion	24,685 50
	TOTAL GÉNÉRAL des achats. fr.	210,700 58

État des frais de gestion. — Exercice 1855.

N° d'ordre.	NATURE DES FRAIS.	MONTANT.
1	Traitements des employés et des sœurs fr.	21,745 40
	Gages des ouvriers de la ferme	1,075 »
3	Salaire de la cuisinière des employés.	200 »
4	Gratifications	825 »
5	Frais de route et de séjour	840 10
	TOTAL GÉNÉRAL des frais de gestion. (¹) fr.	24,685 50

(¹) La différence entre la somme ci-dessus de fr. 24,685 50 c^s et celle de fr. 23,157 50 c^s, qui figure dans l'état n° 4, pour dépenses s'appliquant spécialement aux colons, provient de ce que, dans ce dernier chiffre, ne sont pas compris les traitements et gages du chef de culture, des préposés aux attelages et à la vacherie, de la ménagère de la ferme, etc., ces dernières sommes étant portées dans les comptes respectifs de l'exploitation agricole.

État des dépenses ordinaires (gestion et entretien). — Exercice 1855.

N° d'ordre.	INDICATION DES COMPTES.	DÉPENSES.		
		ÉCOLE DE		Total.
		Ruysslede.	Beernem.	
1	Trousseaux des garçons et des filles fr.	9,706 80	2,965 86	12,672 66
2	Coucher — —	1,958 07	725 92	2,682 59
3	Ménage des employés et des sœurs.	10,875 42	2,711 06	13,586 48
4	— des garçons et des filles	64,442 10	26,512 41	90,754 51
5	Chauffage.	2,115 32	904 62	3,017 94
6	Éclairage	3,550 99	554 56	5,885 35
7	Lessivage.	688 21	129 05	817 24
8	Frais de bureau.	320 45	80 11	400 54
9	École	162 07	59 66	222 55
10	Culte	27 58	248 24	275 82
11	Propreté	942 32	195 07	1,155 59
12	Mobilier	5,712 56	1,070 15	4,782 71
13	Bâtiments.	5,529 14	805 88	4,155 02
14	Frais de gestion.	20,607 50	2,550 "	23,157 50
15	Frais généraux	2,757 81	1,411 08	4,168 89
	TOTAUX. fr.	124,075 52	40,697 45	165,672 97

N° 5.

État des produits agricoles. — Exercice 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	QUANTITÉS.	PRIX.	MONTANT par produit.	Total.
<i>A. CULTURES.</i>				
		fr. c.	fr. c.	
Seigle Hectol. .	1,036 58	24 "	24,877 92	
Avoine — .	470 50	8 50	3,909 25	
Sarrasin — .	215 50	15 "	3,202 50	
Pommes de terre Kilogr. .	241,201 50	8 " 0/0	19,296 12	
Carottes — .	56,525 "	5 " 0/0	2,826 25	
Navets Charr. .	1,040 "	4 "	4,160 "	
Rutabagas — .	40 "	5 "	200 "	
Topinambours Kilogr. .	6,400 "	4 " 0/0	256 "	
Herbages Charr. .	548 "	4 "	2,192 "	
Foin Kilogr. .	7,000 "	6 " 0/0	420 "	
Haricots — .	1,212 "	20 " 0/0	242 40	
Pois Hectol. .	12 "	20 "	240 "	
Légumes Kilogr. .	55,555 "	9 " 0/0	5,018 15	
Paille de seigle — .	159,510 "	3 50 0/0	4,882 85	
— d'avoine — .	51,800 "	2 50 0/0	795 "	
— de sarrasin — .	12,048 "	" 80 0/0	96 38	
Graine de trèfle — .	100 "	1 20	120 "	
Fruits divers — .	190 "	pour	53 20	
Semences de carottes — .	26 "	5 "	150 "	
— d'oignon jaune paille — .	5 "	7 "	21 "	
— de cerfeuil frisé — .	4 50	" 70	5 15	
— de laitue pommée — .	" 20	5 "	1 "	
— de pourpier — .	" 20	7 50	1 50	
— de scorsonnère noire — .	6 "	1 "	6 "	
Fèves de marais — .	24 "	" 20	4 80	
Graine de navets — .	52 "	1 "	52 "	
				71,077 47
A REPORTER.	"	"	"	71,077 47

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	QUANTITÉS.	PRIX.	MONTANT par produit.	Total.
REPORT.	»	fr. c. »	fr. c. »	71,077 47
B. ANIMAUX.				
1° Vacherie.				
Vaches, génisses et bœufs abattus Têtes.	58 »	»	12,706 20	
Élèves nés en 1853. { vendus —	1 »	25 »	25 »	
abattus —	8 »	»	214 »	
existants fin 1853. —	24 »	»	1,110 »	
Veaux achetés, abattus. —	1 »	50 »	50 »	
Lait doux Litres.	81,835 »	10 %	8,185 30	
Fumier Charr.	1,081 »	8 »	8,648 »	
Vidanges Hectol.	8,507 »	» 20	1,701 40	
Peau d'un veau mort, vendue Pièce.	1 »	2 91	2 91	
				52,640 81
2° Porcheries.				
Porcs abattus. Têtes.	15 »	»	1,461 »	
Goret vendu, né en 1854 —	1 »	20 »	20 »	
Élèves nés en 1853, existants fin 1853 —	5 »	15 »	75 »	
Fumier Charr.	124 »	8 »	992 »	
Vidanges Hect.	1,170 »	» 20	234 »	
Frais de nourriture de 6 goretts placés par des particuliers . .	»	»	16 »	
				2,798 »
3° Bergerie.				
Moutons abattus. Têtes.	4 »	»	108 »	
Élèves nés en 1853 —	20 »	15 »	300 »	
Fumier Charr.	30 »	8 »	240 »	
Toisons Pièces.	23 »	3 »	69 »	
				717 »
4° Animaux de basse-cour.				
Œufs Pièces	2,508 »	5 %	125 40	
Pigeons (élèves). —	10 »	» 25	2 50	
				127 90
5° Animaux de travail.				
Fumier Charr.	309 »	8 »	2,472 »	
Vidanges Hectol.	937 »	» 20	191 40	
Journées de travail Nombre.	4,309 »	3.30.0088	14,220 08	
				16,885 48
TOTAL GÉNÉRAL. fr.				124,244 66

N° 6.

COMPTE D'ABATAGE

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des ANIMAUX.	NOMBRE de têtes.	VALEUR des ANIMAUX au moment DE L'ABATAGE, y compris les FRAIS de l'abatage.	PRO					
				VIANDE.		GRAISSE fondue.		GRAISSE non fondue.	
				Kilogr.	Valeur.	Kilogr.	Valeur.	Kilogr.	Valeur.
1	Vaches, bœufs, etc.	58	fr. c. 12,901 20	10,015 61	10,678 42	547 90	533 20	303 "	415 35
2	Veaux	9	267 "	226 50	235 15	"	"	"	"
3	Porcs.	13	1,475 17	1,084 87	1,145 76	"	"	"	"
4	Moutons	4	110 "	85 50	90 85	"	"	6 50	10 15

DES ANIMAUX.

Droits.							PRIX DE RÉVIENT,				
							par kilogramme :				
PEAUX.		JAMBONS.		SAINDOUX.		VALEUR	de la	de la	de la	du	du
Pièces.	Valeur.	Kilogr.	Valeur.	Kilogr.	Valeur.	TOTALE.	VIANDE.	GRAISSE fondue.	GRAISSE non fondue.	JAMBON.	SAINDOUX.
88	fr. c. 1,344 14	"	"	"	"	fr. c. 12,901 20	fr. c. 07.84498	fr. c. 1 59.037	fr. c. 1 37.079	"	"
9	31 85	"	"	"	"	207	1 03.818	"	"	"	"
"	"	204	fr. c. 238 30	60 20	fr. c. 93 02	1,475 17	1 05.4283	"	"	fr. c. 1 16.858	fr. c. 1 54.52
4	0	"	"	"	"	110	1 06.26	"	1 56.15	"	"

N° 7.

*État des journées d'entretien et des sommes dues de ce chef aux écoles de réforme,
pendant l'année 1855.*

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATIONS DÉBITRICES.	GARÇONS.		FILLES.		TOTAUX.	
	Total DES JOURNÉES.	Sommes DUES.	Total des JOURNÉES.	Sommes DUES.	Journées.	Sommes DUES.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Administration des prisons.	100,869 à 60 c	60,521 40	26,906	16,143 60	127,775	76,665 »
Communes de la Flandre occidentale . .	19,564 à 40 c	7,825 60	2,388	915 20	21,852	8,740 80
— de la Flandre orientale	11,554 —	4,555 60	8,150	3,252 »	19,464	7,785 60
— du Hainaut	14,826 —	5,950 40	10,157	4,054 80	24,963	9,985 20
— du Brabant	7,146 —	2,858 40	27,680	11,072 »	54,826	13,950 40
— de la province de Liège	14,552 —	5,752 80	6,055	2,422 »	20,587	8,154 80
— — d'Anvers	5,045 —	1,218 »	386	154 40	5,451	1,572 40
— — de Namur	4,445 —	1,778 »	1,505	521 20	5,748	2,299 20
— — de Limbourg	1,577 —	550 80	2,754	1,101 60	4,151	1,652 40
— — de Luxemb ^{re}	1,057 —	422 80	1,263	505 20	2,520	928 »
Administrations d'hospices civils. . . .	5,924 —	2,509 60	646	258 40	6,570	2,628 »
Comités de patronage	798 —	519 20	»	»	798	519 20
Administration des établissements de bienfaisance	1,180 —	472 »	565	146 »	1,545	618 »
Particuliers	2,551 —	1,020 40	547	(1) 208 20	2,898	1,228 60
Domiciles de secours contestés	1,481 —	582 40	577	150 80	1,858	745 20
TOTAUX.	189,929	96,145 40	88,637	40,905 40	278,566	157,050 80
Trousseaux à 52 francs	54	1,728 »	50	960 »	»	2,688 »
	» fr.	97,875 40	»	41,865 40	»	159,758 80

(1) Le taux de ces journées est porté à 60 centimes.

État des ventes et produits divers. — Exercice 1855.

N° D'ORDRE.	DÉSIGNATION ET NATURE DES RECETTES.	Montant des SOMMES PERÇUES en argent par la direction de l'établissement, et versées par ses soins dans la caisse du trésor.	Montant des VENTES FAITES par l'administration des domaines, et dont les recouvrements ont été opérés par ses soins	Montant DES TROUSSEAUX d'habillement cédés à l'administration des prisons.
1	Produit de vente de 58 peaux de vache, de bœuf, etc. . fr.	1,544 14	"	"
2	— de 10 — de veau	54 76	"	"
3	— de 4 — de mouton	9 "	"	"
4	— d'un veau-génisse	25 "	"	"
5	— d'un goret	20 "	"	"
6	Pour la nourriture de 6 goretts placés à l'établissement par des particuliers pour être vendus à leur profit	16 "	"	"
7	Produit de vente de bois de sapin, etc.	"	7,231 "	"
8	— d'une serrure pour pas de géant.	55 "	"	"
9	— de racines d'arbres.	100 "	"	"
10	— de 920 kilogrammes de chiffons.	176 52	"	"
11	— de 100 kilogrammes de topinambours	5 "	"	"
	de 262.50 kilogr. de viande de vache.	256 72	"	"
	de 42.50 — — de veau	42 97	"	"
	de 37.50 — — de mouton	59 85	"	"
12	Produit de vente de 122. " — — de porc	128 21	"	"
	de 2.50 — de graisse de mouton.	5 90	"	"
	de 263.00 — de beurre	421 76	"	"
13	Valeur des effets d'habillement délivrés à des colons sor- tants, en 1855	506 49	"	"
14	Produit de la cession, à l'administration des prisons, de 54 trousseaux pour garçons et de 50 pour filles, à 52 francs.	"	"	2,688 "
	TOTAUX. fr.	3,163 12	7,251 "	2,688 "

PROFITS ET PERTES.

Doit.

Avoir.

FOLIO des comptes.	INDICATION DES ARTICLES.	MONTANT.	FOLIO des comptes.	INDICATION DES ARTICLES.	MONTANT.
70	Perte de neuf têtes de volaille et d'un chien de garde abattu : . . . fr.	19 "	40	Deux charrues venues de Forest fr.	90 "
66	Un mouton mort fr. 25 "		48	Objets provenant des domaines de Ruyselede et de Beernem :	
	Perte sur la bergerie 82 63			1 ^o Bois de chauffage fr. 619 30	
		117 63		2 ^o Vente publique de sapinières 7,251 "	
64	Un porc mort. fr. 30 "			3 ^o Vente de racines d'arbres 100 "	
	Perte sur les porcheries 112 08				7,930 30
		142 08	64	Cadeaux de 5 jeunes porcs.	200 "
98	Bénéfices sur l'exercice	30,750 08	61	Bénéfices sur la vacherie	2,800 30
			70	— sur les animaux de basse-cour	95 09
			76	— sur les cultures générales :	
				1 ^o Ruyselede. fr. 22,333 14	
				2 ^o Beernem 1,093 29	
				3 ^o Wyngene 2,404 39	
					25,833 "
	TOTAL. fr.	36,980 79		TOTAL. fr.	36,989 79

État de situation générale de l'inventaire au 31 décembre 1855.

N° d'ordre.	INDICATION SOMMAIRE DES ARTICLES.	MONTANT.
1	Habillements neufs pour garçons fr.	1,964 82
2	— pour filles	1,487 90
3	Trousseaux en usage pour garçons	8,416 »
4	— pour filles	4,240 »
5	Objets de coucher neufs	1,981 04
6	— en usage pour garçons	4,159 14
7	— — pour filles	5,067 47
8	— — pour la ferme	51 05
9	Étoffes diverses pour uniformes	145 25
10	Matières premières	4,172 28
11	Vivres, épicerie, boissons	27,905 97
12	Combustibles	5,081 96
13	Éclairage	550 79
14	Articles de propreté	129 11
15	— de lessivage	249 06
16	— divers	5,581 71
17	Fournitures de bureau	868 12
18	Médicaments	521 40
19	Fourrages	10,447 90
20	Engrais	2,081 »
21	Graines et semences diverses	297 49
22	Emblavures { Ruysselede	10,846 52
	Beernem.	2,620 57
	Wyngene	6,310 34
23	Mobilier. { Ruysselede	45,555 20
	Beernem.	20,251 55
	Exploitation agricole, y compris le bétail	55,145 58
24	Domaines { Ruysselede	461,785 21
	Beernem.	204,258 56
	Wyngene	52,207
TOTAL GÉNÉRAL de l'inventaire. fr.		902,414 55

INVENTAIRE du mobilier de l'école des garçons, du mobilier de

Désignation des objets mobiliers.	MOUVEMENT ET ENTRÉE.					
	SITUATION AU COMMENCEMENT de l'exercice.		FRAIS d'entretien.	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE.		MONTANT GÉNÉRAL.
	NOMBRE.	VALEUR.		NOMBRE.	VALEUR.	

1^{re} ÉCOLE DES GARÇONS,

		fr. c.	fr. c.		fr. c.		fr. c.
Chapitre 1 ^{er} . Fer	1,424	12,111 30	100 40	36	237 03	1,460	12,449 72
— 2. Bois	4,846	11,103 16	118 65	133	830 43	4,981	12,034 24
— 3. Cuivre	53	1,220 02	353 69	"	"	53	1,563 31
— 4. Fer-blanc	13	33 25	"	"	"	13	33 25
— 5. Étain, plomb et zinc.	1,180	1,056 64	"	"	"	1,180	1,056 64
— 6. Pierre, terre et grès.	2	44 22	1 75	"	"	2	45 97
— 7. Éclairage	89	994 03	86 27	8	98 50	97	1,178 80
— 8. Objets de coucher	450	5,662 42	"	50	375 81	500	6,038 23
— 9. Objets de lingerie	212	270 36	"	"	"	212	270 36
— 10. Pharmacie	145	140 13	"	"	"	145	140 13
— 11. Culte.	250	5,957 57	"	3	7 05	262	5,964 62
— 12. Bibliothèque	1,666	1,108 18	133 01	19	219 65	1,685	1,460 84
— 13. Instruments de musique	60	2,050 44	98 52	8	160 "	68	2,308 96
— 14. Objets divers	454	3,034 73	12 "	8	803 "	462	3,849 73
TOTAUX.	10,833	43,398 05	884 38	267	2,752 37	11,100	49,014 80

2^{re} ÉCOLE DES FILLES,

		fr. c.	fr. c.		fr. c.		fr. c.
Chapitre 1 ^{er} . Fer	480	2,107 02	61 76	30	162 72	510	2,331 50
— 2. Bois	572	5,721 33	19 65	71	666 23	443	6,407 21
— 3. Cuivre	23	46 68	"	1	18 72	24	65 40
— 4. Fer-blanc	20	37 15	"	2	8 "	22	45 15
— 5. Faïence et verre	15	32 30	"	1	4 58	16	36 80
— 6. Étain, plomb et zinc	741	1,300 49	"	1	9 "	742	1,309 49
— 7. Éclairage	38	430 86	"	2	24 "	40	474 86
— 8. Objets de coucher	537	6,328 63	5 "	18	353 41	555	6,687 04
— 9. Objets de lingerie	162	283 10	"	"	"	162	283 19
— 10. Culte.	139	3,301 50	"	"	"	139	3,301 50
— 11. Objets divers	51	243 43	"	2	146 37	38	380 80
— 12. Pharmacie	"	"	"	38	65 25	58	65 25
TOTAUX.	2,578	19,852 58	86 41	186	1,458 20	2,764	21,507 19

l'école des filles, et du matériel de la ferme, au 31 décembre 1855.

MOUVEMENT ET SORTIE.							Observations.
MISES BONS DE SERVICE de l'exercice.		MOINS-VALEUR de détérioration et usure. — ÉVALUATION.	MONTANT GÉNÉRAL.		SITUATION à la fin DE L'EXERCICE.		
NOMBRE.	VALEUR.		NOMBRE.	VALEUR.	NOMBRE.	VALEUR.	

A RUYSSSELEDE.

	fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.	
565	230	63	705	02	565	045	55	897	11,504 17
2,216	75	71	711	57	2,216	787	28	2,765	11,266 96
(¹) 1	18	72	394	24	1	412	96	32	1,150 35
2	3	65	1	48	2	5	15	11	28 12
"	"	82	85	"	82	85	1,180	1,573 81	
2	45	97	"	2	45	97	"	"	
9	12	06	135	04	9	147	10	88	1,051 70
"	"	301	90	"	301	90	500	5,756 35	
"	"	13	51	"	13	51	212	256 85	
"	"	7	"	"	7	"	145	153 15	
"	"	298	17	"	298	17	262	5,666 45	
"	"	199	40	"	199	40	1,685	1,261 44	
2	"	77	209	01	2	209	78	66	2,099 18
1	1	24	203	78	1	205	02	461	3,644 71
2,706	397	75	3,265	85	2,796	3,661	60	8,304	45,353 20

(¹) A Beernem.

(¹) A Beernem.

A BEERNEM.

"	"	175 24	"	175 24	510	2,156 26
"	"	338 98	"	338 98	443	6,068 25
"	"	5 28	"	5 28	24	62 12
"	"	2 25	"	2 25	22	42 90
13	14 75	1 11	13	15 84	5	20 96
"	"	65 48	"	65 48	742	1,244 01
"	"	25 74	"	25 74	40	451 12
"	"	539 09	"	539 09	555	6,547 95
"	"	14 16	"	14 16	162	269 05
"	"	165 03	"	165 03	139	3,136 47
"	"	19 40	"	19 40	55	570 51
"	"	5 26	"	5 26	58	61 99
15	14 75	1,151 11	15	1,165 84	2,751	20,251 55

MOUVEMENT ET SORTIE.						Observations.	
MISES HORS DE SERVICE de l'exercice.		MOINS-VALEUR de détérioration et autre. — ÉVALUATION.	MONTANT GÉNÉRAL.		SITUATION à la fin DE L'EXERCICE.		
NOMBRE.	VALEUR.		NOMBRE.	VALEUR.	NOMBRE.		VALEUR.

DE LA FERME.

	fr.	c.		fr.	c.		fr.	c.	
25	79	54	1,009	87	25	1,089	41	428	0,120 94
15	35	55	4	28	15	37	85	120	266 57
"	"		156	66	"	156	66	78	1,293 09
"	"		7	07	"	7	07	106	224 59
"	"		5	50	"	5	50	78	565 74
58	113	09	1,183	58	58	1,296	47	810	8,270 75

N° 12.

État d'inventaire des animaux domestiques au 31 décembre 1855.

N ^o D'ORDRE.	INDICATION DES ESPÈCES.	NOMBRE de têtes.	MONTANT.	MONTANT par ESPÈCE D'ANIMAL.
1 ^o Écurie.				
1	Chevaux	14	fr. 6,525 50	8,825 50
2	Bœufs de travail	5	2,550 "	
3	Âne	1	150 "	
2 ^o Vacherie.				
4	Vaches (achat)	42	12,674 85	15,640 85
5	Veaux (achat)	2	110 "	
6	Vaches, élèves de 1849 et 1850	2	600 "	
7	Génisses, élèves de 1854.	7	680 "	
8	— de 1855	10	450 "	
9	Jeunes bœufs nés en 1854	4	475 "	
10	Taurillons nés en 1855	14	660 "	
3 ^o Porcherie. (Races d'Essex et de Berkshire.)				
11	Porcs de 1 à 6 an	25	1,400 "	1,525 "
12	Truies de 6 mois	2	50 "	
13	Gorets nés en 1855	5	75 "	
4 ^o Bergerie.				
14	Moutons	18	450 "	750 "
15	Élèves nés en 1855.	20	500 "	
5 ^o Animaux de basse-cour.				
16	Poules et coqs	58	58 "	122 50
17	Dindes	6	12 "	
18	Canards	19	19 "	
19	Paons.	2	10 "	
20	Pigeons	70	17 50	
21	Pintades	1	1 "	
22	Chien de garde.	1	5 "	
		326	fr.	26,872 85

N° 13.

État général du mouvement des objets en magasin à l'usage des colons, ainsi que de ceux en usage, et des articles de consommation pour l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, etc. — Exercice 1855.

NUMÉROS D'ORDRE.	Désignation sommaire des objets.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1855.	QUANTITÉS reçues pendant l'exerc. 1855.	TOTAL.	QUANTITÉS délivrées pendant l'exerc. 1855.	SITUATION au 31 décembre 1855.
		— VALEUR.	— VALEUR.	— VALEUR.	— VALEUR.	— VALEUR.
1	Habillements neufs pour garçons. . . . fr.	850 65	9,214 55	10,045 16	8,080 54	1,964 82
2	— pour filles	1,504 80	3,458 52	4,765 12	5,275 22	1,487 90
3	Trousseaux en usage pour garçons	8,504 "	11,897 70	20,201 70	11,785 70	8,416 "
4	— pour filles	3,584 "	4,627 08	8,211 08	3,971 08	4,240 "
5	Objets de coucher neufs.	2,152 54	1,705 85	3,856 37	1,875 55	1,981 04
6	Fournitures de lit en usage pour garçons .	5,816 "	281 81	6,097 81	1,958 67	4,150 14
7	— — pour filles	4,207 80	1,583 59	5,791 59	725 92	5,067 47
8	— — pour la ferme	65 50	9 95	75 45	22 40	51 05
9	Étoffes diverses pour uniformes	554 61	218 50	573 11	429 88	145 25
10	Matières premières	5,286 22	16,959 75	22,225 95	18,055 67	4,172 28
11	Vivres	18,952 12	185,089 67	202,041 79	174,614 40	27,427 39
12	Épiceries	202 50	2,576 03	2,778 42	2,574 52	205 90
13	Boissons	287 55	14,072 04	14,359 59	14,084 82	274 77
14	Combustible.	5,547 65	8,164 92	13,512 57	8,450 61	5,061 96
15	Éclairage	198 25	4,097 98	4,296 25	5,945 44	550 79
16	Articles de propreté	272 85	791 12	1,065 95	954 84	129 11
17	— de lessivage	507 14	711 55	1,018 67	769 01	249 66
18	— à l'usage du culte	16 50	198 50	215 "	215 "	"
19	Fournitures de bureau	954 52	573 29	1,527 81	459 69	868 12
20	Articles divers	2,566 90	8,551 46	10,918 56	7,556 65	3,581 71
21	Médicaments	166 55	522 84	489 59	167 99	521 40
22	Fourrages	0,655 41	28,887 59	38,523 "	28,075 10	10,447 90
23	Engrais	1,698 88	27,221 70	28,920 58	25,959 58	2,981 "
24	Graines et semences diverses	582 68	5,688 46	4,271 14	5,975 65	207 49
	TOTAUX GÉNÉRAUX.	75,073 47	552,482 15	405,555 62	521,877 60	85,678 02

ANNEXE F.

Compte de l'emploi du subside de 3,000 francs, accordé par arrêté royal du 29 juin 1855 (Moniteur du 1^{er} juillet 1855, n° 182), pour mettre la direction des écoles de réforme à même de pourvoir aux premiers besoins des colons au moment de leur libération, et de faciliter leur placement.

1 ^o 1855.	Remis à 26 colons libérés, pour les mettre à même de faire face aux frais de leur voyage en prenant possession des emplois qui leur ont été procurés, et pourvoir à leurs premiers besoins fr.	124 60
2 ^o 17 juin.	Payé à L. Gilkens, à Hasselt, pour fourniture de coton, cotonnette et mouchoirs.	100 65
3 ^o Id.	Payé à G. Steykens, à Hasselt, pour fourniture d'étoffes pour pantalons, gilets, etc.	109 01
4 ^o Id.	Payé à A. Naert, à Bruges, pour fourniture de percale, piqué, bonnets, mousseline, etc.	48 90
5 ^o 2 juillet.	Payé à Ursule Baetens, à Bruges, pour fourniture de siamoise, bas de laine, cotonnette, etc.	63 37
6 ^o 14 août.	Payé à de Bisschop-Vannecke, à Aeltre, pour fourniture de coton blanc	142 61
7 ^o 15 septembre.	Payé à Ch. Langbeen, à Ruysselede, pour fourniture de 40 casquettes	20 »
8 ^o 27 septembre.	Payé à A. Naert, à Bruges, pour fourniture de bonnets, et étoffes pour bonnets pour filles.	7 20
9 ^o 27 octobre.	Montant des frais d'équipement payés pour l'engagement de 8 colons, comme mousses	490 »
10 ^o 30 octobre.	Payé à G. Steykens, à Hasselt, pour fourniture d'étoffes diverses.	191 07
11 ^o 27 novembre.	Payé à J. Veders, à Anvers, pour fourniture de 100 bonnets écossais	180 »
12 ^o 15 décembre.	Payé à de Bisschop-Vannecke, à Aeltre, pour fourniture de coton blanc pour chemises	140 15
13 ^o 31 décembre.	Valeur des effets d'habillement appartenant à l'établissement, délivrés à plusieurs colons libérés, et dont le montant doit faire retour dans la caisse du trésor public	506 49
14 ^o Id.	Frais de transport d'étoffes diverses	5 44
15 ^o 16 févr. 1856.	Payé à l'épouse Depaepe-Masyn, à Bruges, cordon blanc et boutons, en 1855.	» 48
16 ^o Id.	Payé à Mamet-Van Heerswyngheles, à Bruges, pour fourniture de foulards en coton, drap vert et étoffe pour pantalons, en 1855	288 81
		Fr. 2,418 78
RESTANT DISPONIBLE.		581 22
TOTAL. fr.		3,000 »

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Septième rapport sur la situation des écoles de réforme. Année 1855. <i>Introduction</i> . . .	1
<i>PREMIÈRE PARTIE. — École de réforme des garçons, à Ruyssede</i> . . .	5
Personnel des employés. — Mutations . . .	ib.
Mouvement de la population. Origine, âge, état-civil des colons . . .	4
Indication des provinces auxquelles appartiennent les colons et des caisses qui ont pourvu à leurs frais d'entretien . . .	5
État sanitaire. Mouvement des infirmeries. Décès. . .	7
Régime économique. Alimentation . . .	8
Abatage d'animaux pour la consommation intérieure . . .	10
Habilleinent. Coucher . . .	ib.
Occupations des colons . . .	ib.
Ateliers industriels . . .	12
Exploitation agricole. . .	ib.
Évaluation des produits agricoles. 1849 à 1855 . . .	ib.
Bénéfices de l'exploitation agricole en 1855 . . .	ib.
Compte des cultures diverses; quantités et valeurs des produits récoltés en 1855. . .	13
Comparaison des quantités récoltées, par hectare, pour chacune des années 1850 à 1855 . .	16
Plan de culture. 1855-1856 . . .	17
Inventaire comparé des animaux domestiques en 1850 et 1855 . . .	18
Culture des arbres fruitiers. . .	19
Matériel de la ferme . . .	ib.
Mesures diverses relatives à l'exploitation agricole . . .	20
École d'élèves-mousses. Rapport au Roi et arrêté royal du 2 avril 1856. . .	21
Bâtiments. Constructions et appropriations nouvelles. — Déplacement de la machine à vapeur. Succursale de l'école des garçons . . .	25
Érection d'un petit hôtel et d'une brasserie . . .	24
Voies de communication . . .	25
Frais d'entretien et de réparation des bâtiments et du mobilier . . .	ib.
<i>Situation morale</i> . . .	ib.
Degré d'instruction religieuse des colons à leur entrée. 1849 à 1855 . . .	26
— — — et conduite des colons à leur sortie. 1849 à 1855 . . .	ib.
Degré d'ignorance ou d'instruction scolaire des colons à leur entrée. 1849 à 1855 . . .	ib.
Degré d'instruction acquis par les colons pendant leur séjour à l'école de réforme . . .	27
État de l'instruction des colons au 31 décembre 1855 . . .	28
Musique vocale et instrumentale . . .	29
Gymnastique et exercices militaires . . .	30
Régime disciplinaire. . .	ib.
Punitions infligées et faits qui les ont motivées. 1850 à 1855. . .	ib.
Récompenses. Inscriptions au tableau d'honneur. 1850 à 1855 . . .	31
Autres stimulants à la bonne conduite : fêtes, visites, voyages, etc. . .	32
Libérations. Placements. Conduite des libérés. 1850 à 1855 . . .	34
Placements dans la marine; leurs résultats. . .	39

	Page.
DEUXIÈME PARTIE. — <i>École de réforme des filles, à Beernem.</i>	14
Mouvement de la population. 1855 à 1855.	ib.
État du mouvement de la population en 1855, avec l'indication des provinces auxquelles appartiennent les enfants	ib.
Indication des caisses qui ont pourvu, en 1855, aux frais d'entretien de la population . .	45
Age, état civil des enfants entrées en 1854 et 1855	46
Degré d'instruction des jeunes filles à l'entrée et à la sortie	ib.
— des filles présentes à l'établissement le 31 décembre de chacune des années 1854 et 1855	47
— des filles sorties pendant les années 1854 et 1855	48
Punitions infligées en 1854 et 1855, et fautes qui les ont motivées.	49
Inscriptions au tableau d'honneur. 1854-1855.	ib.
Régime disciplinaire. Occupations	50
Service de surveillance. Inspection	ib.
Libérations. Placements. Patronage	51
 TROISIÈME PARTIE. — <i>Situation financière des écoles de réforme</i>	 52
Comptabilité	ib.
Emploi et compte des crédits ouverts, en 1855, au Budget du Ministère de la Justice, pour les écoles de réforme.	ib.
Dépenses de gestion et d'entretien des colons en 1855	53
Coût de la journée d'entretien des colons	54
— — des employés	ib.
— — des ouvriers de la ferme	ib.
— — des sœurs surveillantes	55
Coût comparé des journées d'entretien en 1854 et 1855.	ib.
Compte du subsidé accordé pour le patronage, en 1855, et de la caisse de secours . . .	56
Récapitulation et balance des dépenses et des recettes des écoles de réforme. 1849 à 1855.	ib.
Expertise et évaluation des propriétés de Ruyssede et de Beernem.	57
Réduction du prix des journées d'entretien des colons à rembourser par les communes. Comparaison entre ce prix et celui des journées dans les dépôts de mendicité. . . .	58
 CONCLUSION	 59
Inconvénients du placement aux écoles de réforme d'enfants atteints de maladies et d'in- firmités graves ou incurables	ib.
Anomalie dans le paiement des frais d'entretien	ib.
Remboursement des frais d'entretien par les familles qui possèdent des ressources suf- fisantes	60
Nécessité de l'extension des écoles de réforme publiques ou particulières	ib.
Création d'écoles de réforme payantes pour les enfants de petits bourgeois, d'artisans, de cultivateurs.	61
Parti à tirer des écoles de réforme comme champ d'expérimentation agricole.	ib.
Organisation et extension du patronage en faveur des enfants, à leur sortie des écoles de réforme	62
Examen des objections auxquelles ont donné lieu le principe et le régime des écoles de réforme	ib.
 ANNEXES. A. Rapport de l'aumônier.	 71
B. — du médecin	76
C. État nominatif du personnel des employés, avec indication des traitements et de la date des nominations.	78

	Pages.
ANNEXES. D. Produit des ateliers en 1855	79
· E. Comptes généraux. Résumé général des opérations. Exercice 1855.	81
1. État de situation générale de l'inventaire au 31 décembre 1854.	86
2. État récapitulatif des achats de l'exercice 1855	87
3. État des frais de gestion. Exercice 1855	88
4. État des dépenses ordinaires (gestion et entretien). Exercice 1855	89
5. État des produits agricoles. Exercice 1855	90
6. Compte d'abatage des animaux	92
7. État des journées d'entretien et des sommes dues de ce chef aux écoles de réforme pendant l'année 1855.	94
8. État des ventes et produits divers. Exercice 1855	95
9. État des profits et pertes	96
10. État de situation générale de l'inventaire au 31 décembre 1855.	97
11. Inventaire du mobilier des écoles des garçons et des filles, et du maté- riel de la ferme, au 31 décembre 1855	98
12. État d'inventaire des animaux domestiques, au 31 décembre 1855	102
13. État général du mouvement des objets en magasin à l'usage des colons, ainsi que de ceux en usage, et des articles de consommation pour l'alimentation, le chauffage, l'éclairage, etc.	105
F. Compte d'emploi du subside accordé pour le placement et le patronage des colons à leur sortie	104

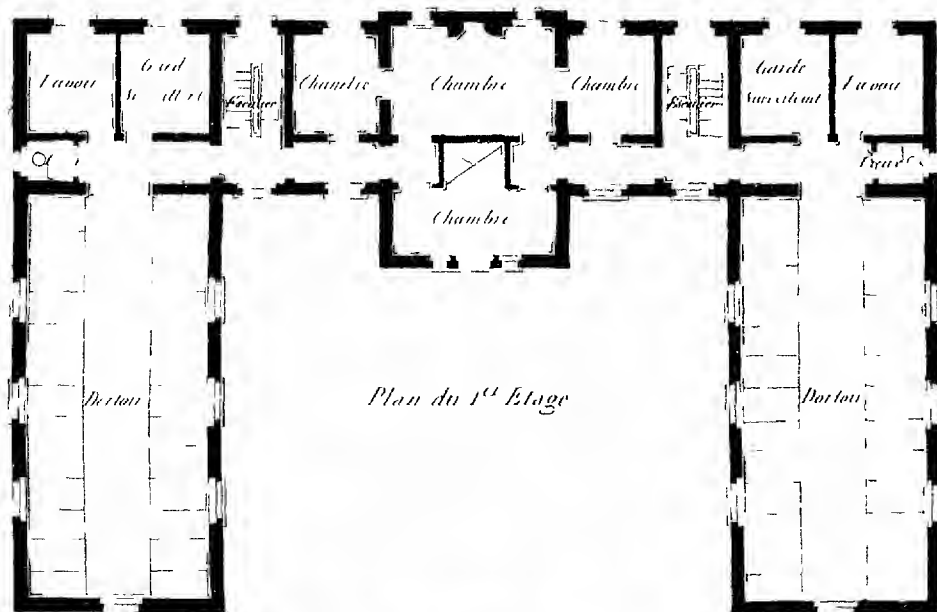
Plan de la succursale de l'école agricole de réforme de Ruysselede, érigée en 1855.



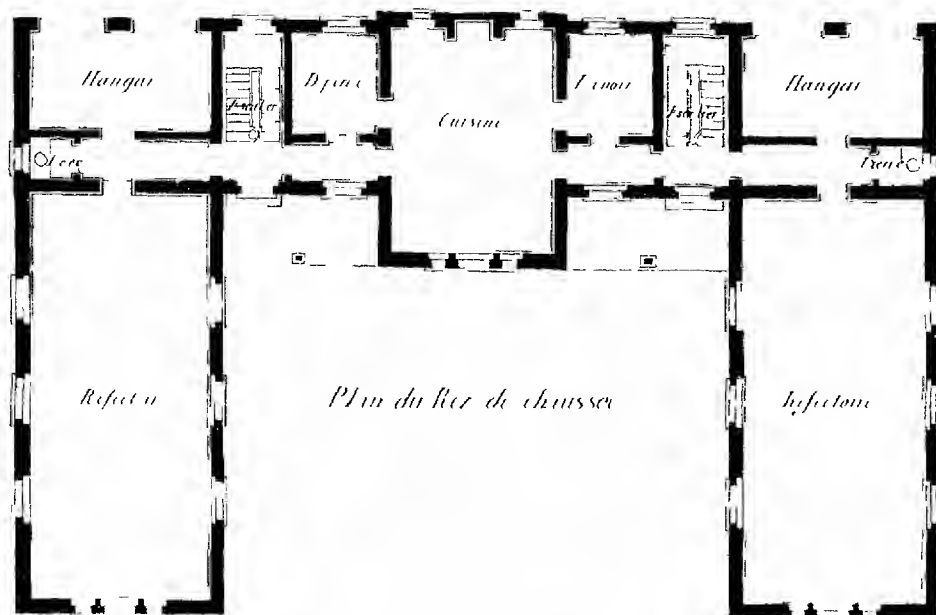
Plans de la Succursale de l'École agricole de réforme de Ruysselede
érigée en 1855



Facade principale



Plan du 1^{er} Etage



Plan du Rez de chaussée

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 metres
Echelle de 0.001 par mètre

